

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RETRACER LE TERRITOIRE, TRACER LE PAYS : L'ARPEUTEUR-GÉNÉRAL  
DE LA COURONNE BRITANNIQUE JOSEPH BOUCHETTE ET  
L'APPROPRIATION DU TERRITOIRE CANADIEN (1791-1840)

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
À LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
JÉRÉMIE LÉVESQUE-ST-LOUIS

JUIN 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Pour sa plus grande part, l'exercice de la rédaction se fait en solitaire, entre l'auteur et ses mots. Or, sans le support d'un entourage attentionné, à l'écoute, cette épreuve est alors presque insurmontable. Je remercie donc du fond du cœur amis, collègues et famille qui, de prêt ou de loin, m'ont aidé à mener le navire à bon port. Je remercie plus spécifiquement ma compagne, ma confidente et ma coéquipière, Vicky, qui a su de moult manières m'épauler et me remonter le moral quand la grisaille s'installait. Mes parents, Gervaise et Richard, ma grand-mère, Dorine, qui m'ont toujours encouragé et soutenu financièrement sans jamais sourciller. Mes amis proches, qui se reconnaîtrons, qui m'ont prêté leurs oreilles quand je devais souffler la vapeur. Je remercie également mon directeur, le professeur Dany Fougères qui a su me faire confiance très tôt dans mon parcours et qui m'a offert maintes opportunités académiques. Je dois enfin remercier toutes les personnes, professionnels de l'UQÀM ou donateurs privés, qui rendent possibles les différents concours de bourses de notre institution, sans quoi cette aventure n'aurait été possible.

## DÉDICACE

*À Yvon St-Louis, un symbole de résilience*

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	ii	
TABLE DES MATIÈRES .....	iii	
LISTE DES FIGURES.....	v	
RÉSUMÉ .....	vii	
INTRODUCTION .....	1	
CHAPITRE I		
L'ARPEMENTAGE, L'HOMME ET LE MILIEU : HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE ET SOURCES .....		10
1.1 L'arpentage et l'Amérique coloniale.....	12	
1.2 Joseph Bouchette et son œuvre : état de l'historiographie.....	20	
1.2.1 L'homme et son milieu.....	20	
1.2.2 L'œuvre et son contexte .....	34	
1.3 L'œuvre de Bouchette et la description du territoire .....	51	
1.4 Une commande impériale : problématique de recherche & corpus de sources ....	56	
CHAPITRE II		
ENTRE EMPIRE ET COLONIES .....		60
2.1 L'univers impérial : un monde global et pluriel.....	62	
2.2 L'intégration du monde laurentien dans l'Empire : contexte et bouleversements	68	
2.3 Un espace colonial redessiné : la formation du Bas-Canada .....	79	
2.4 L'Acte de 1791 : établissement des populations, exploitation des ressources.....	85	
2.5 Pouvoir et territoire : la transmission de la commande, de Downing Street à Québec.....	91	

## CHAPITRE III

JOSEPH BOUCHETTE, AGENT DE LA COURONNE : APPROPRIATION ET EXPLOITATION DU TERRITOIRE.....	99
3.1 La charge légale .....	101
3.2 L'arpenteur général et son bureau : fonction et pratique .....	110
3.3 La mise en carte de la commande impériale : tracer l'expansion de l'écoumène .....	117
3.4 Examiner la face du pays : connaissance du territoire et exploitation des ressources. ....	137
3.4.1 La mise en culture .....	139
3.4.2 Des ressources pour la marine royale : les fibres et le bois.....	147
3.5 L'arpenteur général et l'expansion du réseau de communication.....	154
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	164
CARTO-BIBLIOGRAPHIE .....	169
BIBLIOGRAPHIE .....	171
1. Sources .....	171
2. Références du gouvernement du Québec .....	174
3. Études.....	175

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Portrait de Joseph Bouchette, par Robert.-S.-M. Bouchette, 1839.....	7
Figure 1.1 : <i>Village of Nicolet</i> , par Joseph Bouchette, 1815.....	23
Figure 1.2 : <i>Niagara Falls</i> , par James Peachy, année inconnue. ....	25
Figure 1.3 : <i>Union Bridge [...]</i> , par Robert.-S.-M. Bouchette, 1831.....	25
Figure 1.4 : Détail de la <i>Topographical map of the province of Lower Canada [...]</i> , par Joseph Bouchette, 1815.....	38
Figure 1.5 : Détail de la carte des <i>Provinces of Upper &amp; Lower Canada with the adjacent parts of the United States of America</i> , par Joseph Bouchette, 1815. ...	44
Figure 1.6 : Détail de la carte topographique des districts de 1831. ....	46
Figure 1.7 : <i>The Brandy Pots</i> , détail de la carte topographique des districts de Québec, Trois-Rivières, St. Francis et Gaspé, par Joseph Bouchette, 1831. ....	48
Figure 2.1 : Détail de <i>An accurate Map of North America [...]</i> , par Emanuel Bowen, 1763.....	72
Figure 2.2 : Détail de <i>A New Map of North America</i> , par Emanuel Bowen, 1786. ....	76
Figure 2.3 : Détail de la <i>Topographical map of the province of Lower Canada [...]</i> , par Joseph Bouchette, 1815.....	80
Figure 2.4 : <i>City of Quebec, taken from the harbour</i> , par Robert.-S.-M. Bouchette, 1831.....	85
Figure 3.1 : <i>Sketches of Colonel Bouchette's Camp at the Monument, Source of St Croix</i> , par Joseph Bouchette, 1817. ....	116
Figure 3.2 : Détail de la <i>topographical map of the district of Montreal, Lower Canada [...]</i> , par Joseph Bouchette, 1831.....	125
Figure 3.3 : Détail de <i>A Plan of the new townships on the Grand or Ottawa River</i> , par Joseph Bouchette, 1815.....	126
Figure 3.4 : Détail du <i>Lot to be granted to Louis Lasisserai at Three Rivers</i> , par Joseph Bouchette, avril 1824. ....	127

- Figure 3.5 : Détail du *Plan of the several townships on and in the vicinity of the Craig's and Dudswell roads shewing the lands granted, and those remaining ungranted in each township* [...], par Joseph Bouchette, 1822..... 128
- Figure 3.6 : Détail de la *topographical map of the district of Montreal, Lower Canada* [...], par Joseph Bouchette, 1831..... 132

## RÉSUMÉ

Dans la suite de l'Acte constitutionnel de 1791, qui marque la naissance des colonies distinctes des Haut et Bas Canadas et les débuts du parlementarisme, la Couronne britannique enjoint les administrateurs coloniaux à reconnaître, arpenter et cartographier ces « provinces » nouvellement créées : il faut effectivement connaître leur territoire afin d'y implanter des populations et y exploiter des ressources. Notre mémoire porte sur le travail de mise en carte et de description topographique conduit par Joseph Bouchette, l'arpenteur général du Bas-Canada, dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Né à Québec en 1774 et décédé à Montréal en 1841, il fut effectivement arpenteur-géomètre, administrateur et militaire au service du régime britannique. Au-delà de la description des milieux naturels et habités, son oeuvre illustre également la vision d'un homme imprégné de son époque et de ses relations avec l'administration impériale qui l'emploie.

Le processus par lequel l'arpenteur-géographe trace le territoire n'est donc pas « innocent » : il s'inscrit dans la dynamique d'appropriation de l'espace nord-américain par l'Empire britannique. Sur le terrain, en tant qu'agent de la Couronne, Bouchette participe à ce processus : initié par une commande des autorités, ses cartes et ses descriptions répondent aux besoins des administrations coloniales et impériales. Alors que les travaux de Bouchette ont principalement été étudiés pour leur apport descriptif, dans ce mémoire, nous proposons d'étudier exhaustivement le processus et les dynamiques derrière la création des ouvrages et des cartes de Bouchette, notamment à la suite des travaux de Claude Boudreau. Ainsi, nous cherchons à définir comment, au nom de l'administration, Joseph Bouchette a représenté le territoire du Bas-Canada, quelles sont les caractéristiques majeures qui s'en dégagent, et de quelle façon son oeuvre et sa carrière ce sont inscrits dans le processus d'appropriation de l'espace par l'Empire.

Mots-clés : Joseph Bouchette, arpentage, arpenteur général, Bas-Canada, Empire britannique, impérialisme, colonisation, appropriation du territoire, Québec, XIX<sup>e</sup> siècle.

## INTRODUCTION

Toute population oeuvrant à s'imposer sur un territoire, à se l'approprier et à l'exploiter, doit déployer divers moyens militaires et techniques pour parvenir à ses fins : les marges doivent être gardées, les routes entretenues et les champs cultivés. Ce sont ses dirigeants, ceux à la tête de l'État, qui prennent les commandes de cette « conquête » du territoire. De fait, une fois reconnu en pleine propriété, une fois qu'il n'est disputé par aucune puissance voisine, l'essence même du pouvoir étatique repose en grande partie sur sa capacité à maîtriser et organiser « son » territoire. En outre, pour que l'État prospère, il faut bien contrôler l'exploitation des ressources naturelles et leur circulation dans et hors des frontières. Pour ce faire, l'une des tâches essentielles des dirigeants est l'acquisition, par divers moyens, de *connaissances de terrain*. En effet, il est ardu de nourrir une population et de tirer profit des ressources sans connaître la qualité des sols, la morphologie du réseau hydrographique et routier ou encore les caractéristiques du couvert forestier. En d'autres termes, il est difficile de bien administrer un espace « à l'aveugle », c'est-à-dire, sans disposer de documentation.

Notre mémoire porte sur la première entreprise majeure de reconnaissance territoriale britannique du XIX<sup>e</sup> siècle canadien, alors que Joseph Bouchette, arpenteur au service du pouvoir colonial et donc de Sa Majesté, s'affaire à reconnaître et cartographier le territoire de la colonie. Notre analyse porte donc sur l'action d'un personnage, Joseph Bouchette, et cette action se situe dans le cadre de l'expansion nord-américaine de l'Empire britannique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. Sur le plan de l'organisation intérieure coloniale, cela signifie aussi que l'action de Bouchette se déroule selon les directives émises par l'Acte constitutionnel de 1791, alors que sont créés les territoires des Haut et Bas Canada. Nous verrons que cette entreprise de

reconnaissance, qui se déroule à une échelle coloniale, est dictée dans ses grandes lignes par les autorités impériales et qu'elle répond *de facto* aux besoins plus larges de l'Empire.

Bien entendu, ce phénomène d'acquisition de connaissances n'est pas propre à la période contemporaine. En sol anglais, dès l'époque médiévale, le roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant mandate à l'hiver 1085 des agents royaux pour procéder à l'inventaire détaillé de ses terres. Au cours de plusieurs enquêtes de terrain, ceux-ci notent les types de taxes imposées, les sortes de cultures, la quantité de bétail ou encore le nombre de feux dans les comtés. Ces informations pratiques sont recueillies dans un ouvrage largement connu des historiens, le *Domesday Book*<sup>1</sup>. Quelques siècles plus tard, à l'ère des grands empires coloniaux transocéaniques, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce genre de préoccupations est d'autant plus d'actualité : l'expansion des royaumes européens vers des espaces qui leur étaient jusque-là inconnus accroît drastiquement la nécessité d'acquérir des connaissances, cela additionné au besoin, à l'usage et à la découverte de nouvelles ressources<sup>2</sup>.

En Amérique du Nord, alors que la colonie française n'est qu'à l'état embryonnaire, l'explorateur et fondateur de Québec Samuel de Champlain reconnaît déjà les caractéristiques géophysiques de ce qui deviendra le Canada. À l'été 1613, lors d'une expédition vers « la mer du Nord » qui lui fait notamment remonter une partie de la rivière des Outaouais, il note par exemple que les berges de la région sont

---

<sup>1</sup> Le fruit de ces enquêtes fut originellement organisé en plusieurs volumes. Pour plus d'information à propos de cet ouvrage, voir : Peter B. Boyden, « Domesday 1028-1986 : The Making of Domesday Book », *History today*, vol. 36, 1986, p. 21-25.

<sup>2</sup> Avant même de pénétrer le territoire, sur la côte Est du continent américain, partout où les navires à pavillon européens voguent près des rives, on reproduit l'environnement que l'on observe sur des cartes. Ces connaissances sont ensuite transmises aux autorités, puis diffusées dans l'administration. Voir, entre-autres, Jean-François Palomino, « La connaissance du continent nord-américain par les Français au moment de la guerre de Sept Ans », in *La chute de la Nouvelle-France : de l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), Québec, Septentrion, 2015, 357 p.

« garnies de beaux bois clairs » et que « la terre est bonne pour le labourage »<sup>3</sup>. Bien que l'explorateur fasse preuve d'une intention de décrire fidèlement le territoire, ces remarques ne sont pas anodines; afin de promouvoir le projet de colonisation auquel il aspire, il doit mettre de l'avant le potentiel – les richesses – d'une telle entreprise<sup>4</sup>.

Dans le cadre de la guerre de Sept Ans (1755-1763), soit plus d'un siècle et demi après l'arrivée des premiers colons français, des ingénieurs, dessinateurs et cartographes britanniques réalisent à leur tour des relevés des terres bordant le Saint-Laurent en remontant le fleuve vers Québec<sup>5</sup>. En 1761, au lendemain de la conquête, l'officier James Murray lance un premier grand projet de reconnaissance de la colonie conquise. Les autorités militaires doivent reconnaître le pays : « ses routes, ses cours d'eau, ses églises, ses maisons, ses moulins, ses zones défrichées, son relief et sa population »<sup>6</sup>. Ainsi, dans le sillage des explorateurs et cartographes français, les premiers agents de la couronne britannique à parcourir l'espace laurentien en font eux aussi l'inventaire<sup>7</sup>. De surcroît, en 1763, les responsables coloniaux à Londres enjoignent Murray, désormais gouverneur de la colonie, de procéder à l'examen précis de la nouvelle *Province of Quebec*<sup>8</sup>, officiellement constituée par la proclamation royale la même année :

---

<sup>3</sup> Samuel de Champlain, *À la rencontre des Algonquins et des Hurons 1612-1619*, présenté par Éric Thierry, Québec, Septentrion, 2009, p. 75.

<sup>4</sup> David Hackett Fischer, *Le rêve de Champlain*, trad. de l'anglais par Daniel Poliquin, Montréal, Boréal, 2012 [2008], p. 703.

<sup>5</sup> L'oncle de Joseph Bouchette, Samuel Johannes Holland, fait partie des agents mandatés pour cette tâche : F. J. Thorpe, « Holland, Samuel Johannes », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>6</sup> Isabelle Charron, « L'acquisition des connaissances géographiques par les Britanniques au cours de la guerre de sept ans », *Revue Cap aux Diamants*, n° 132, 2018, p. 33-34.

<sup>7</sup> C'est également le constat que font les chercheurs spécialistes de la cartographie et de l'arpentage dans : Claude Boudreau et Michel Gaumond, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, p. 6.

<sup>8</sup> La France cédait un territoire qui s'étendait, *grosso modo*, du Lac Ontario jusqu'au golfe du Saint-Laurent. Pour un portrait des transformations politico-géographiques de la colonie, voir : Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 509 p.

Et attendu qu'il est nécessaire pour obtenir d'une manière sérieuse et profitable le peuplement de Notre province, d'en faire connaître le véritable état, vous devrez donc, aussitôt qu'il sera opportun, charger une personne habile et compétente, déjà nommée ou qui le sera à cette fin, de faire un levé exact de ladite province [...] <sup>9</sup>.

Les Britanniques prennent ainsi le « pouls » d'un espace qui est déjà partiellement aménagé selon les besoins et considérations de l'ancienne métropole française. Le conquérant annexe donc à son Empire un territoire qui est en partie connu et organisé. Ce territoire, il souhaite rapidement le mettre à son image et en tirer profit.

Toutefois, la situation géopolitique et sociale de la nouvelle *Province* devient rapidement complexe. En effet, la guerre d'indépendance américaine chamboule les plans de développement nord-américain élaborés à Londres et marque la perte des prospères et peuplées colonies de la côte Est. La *Province* est alors la colonie britannique la mieux positionnée pour à la fois endiguer l'expansion des États-Unis nouvellement formés et assurer le maintien d'une présence et d'un contrôle britannique sur une partie de l'intérieur du continent. Les autorités britanniques doivent de surcroît jongler avec des dilemmes culturels et politiques internes exacerbés par l'arrivée de loyalistes sur un territoire largement dominé par la présence des anciens sujets du royaume de France, les Canadiens<sup>10</sup>. Un peu moins de vingt ans après l'adoption de l'Acte de Québec en 1774, qui accordait certaines concessions aux Canadiens et qui étendait le territoire de la *Province*<sup>11</sup>, les autorités plient face aux demandes soutenues

---

<sup>9</sup> Instructions envoyées au gouverneur Murray, 7 décembre 1763. Présentées dans : Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921, vol. 1, p. 168.

<sup>10</sup> Pour préserver l'ordre et la paix, l'administration doit effectivement jongler avec les sensibilités et les doléances des francophones catholiques, qui sont majoritaires, et des anglophones protestants, minoritaires.

<sup>11</sup> À titre d'exemples, les lois civiles françaises sont rétablies, le système seigneurial est conservé et il devient plus facile pour les catholiques de rejoindre l'administration britannique. Pour en savoir plus sur le contexte politique général de la période, voir : Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec 1534-2015*, Québec, Septentrion, 2015 [1968], p. 176-202.

de sujets britanniques, notamment des marchands, qui réclament depuis plusieurs années une Chambre d'assemblée élue. Les autorités britanniques décident alors de complètement reconfigurer l'espace et scindent la colonie en deux entités afin de « [...] satisfaire les deux groupes qui se trouvent dans la vallée du Saint-Laurent », soit les francophones catholiques et les anglophones principalement protestants<sup>12</sup>.

C'est ainsi qu'à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, suite à l'Acte constitutionnel de 1791 qui marque la naissance des provinces distinctes du Haut et du Bas-Canada et les débuts du parlementarisme, la Couronne britannique enjoint de nouveau les administrateurs coloniaux à reconnaître, mesurer et cartographier ces territoires nouvellement « créés » : il faut bien dessiner des districts et autres entités à vocation administrative si l'on veut y élire des représentants du peuple, y établir des populations et y exploiter des ressources. Pour mener cette tâche à bien, un agent particulièrement important sert l'État : l'arpenteur. Formé en mathématique, en cartographie et en dessin, il parcourt le territoire pour mesurer et diviser les terres ainsi que pour observer et décrire l'environnement, comme l'ont fait à leur façon les premiers explorateurs. En effet, lorsqu'il s'avance en terrain inoccupé par les colons, il rapporte les caractéristiques géophysiques du territoire aux autorités responsables, alors qu'en terrain connu, il mesure le sol afin de déterminer ses limites légales qu'il transpose sur des plans et des cartes<sup>13</sup>.

Cette aventure est menée dans un contexte où les dirigeants de l'Empire et leurs agents coloniaux cherchent à pénétrer l'intérieur des terres pour y implanter des populations et y exploiter des ressources, alors que la Grande-Bretagne veut faire croître son commerce et qu'elle entame son processus d'industrialisation. Les arpenteurs qui travaillent au nom de la Couronne, ayant pour titre « député arpenteur provincial », sont chargés des projets « publics », tels que la création de nouveaux

---

<sup>12</sup> Propos du jeune premier ministre britannique William Pitt, cité dans : *Ibid.*, p. 197.

<sup>13</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 49.

cantons<sup>14</sup>. Ces spécialistes de la mesure sont organisés sous le Bureau de l'arpenteur général au sein duquel se trouve le plus haut des fonctionnaires de l'État responsable de coordonner les activités de ce domaine<sup>15</sup>. En plus de l'œuvre produite par Joseph Bouchette, qui est arpenteur général du Bas-Canada de 1801 à 1840<sup>16</sup>, c'est aussi la fonction administrative et légale qu'il occupe, en tant que responsable de l'arpentage et de la cartographie, qui est au cœur de notre étude.

Notre mémoire porte donc sur le travail de mesure, de mise en carte et de description topographique du Canada conduit par Joseph Bouchette dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme il occupe la fonction d'arpenteur général du Bas-Canada, nous avons concentré nos recherches sur la basse province, même s'il procède aussi à la cartographie et à la description du Haut-Canada. Né à Québec le 14 mai 1774 et décédé à Montréal le 8 avril 1841, Bouchette est à la fois un arpenteur-géomètre, un militaire et un administrateur au service de la Couronne britannique. Francophone fier de son appartenance à l'Empire, il produit un vaste ensemble de travaux écrits (rapports d'exploration, articles, descriptions topographiques), d'illustrations et de cartes portant sur ce pays septentrional. Notre personnage est particulièrement connu pour deux grandes œuvres topographiques publiées en 1815 puis en 1831 sous forme de livres et de cartes<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Il y a effectivement une distinction entre les arpenteurs « publics », c'est-à-dire qui travaillent pour la Couronne et ceux dits « privés », qui travaillent seulement pour des particuliers. Toutefois, les deuxièmes ne peuvent exercer leur métier que dans l'aire seigneuriale, car les cantons sont mesurés et divisés exclusivement par les arpenteurs publics. Voir : Claude Boudreau et Michel Gaumond, *op. cit.*, p. 7.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> À la mort de son oncle Holland en 1801, premier arpenteur général de la colonie, Bouchette reprend presque immédiatement la fonction d'arpenteur général. Toutefois, il ne reçoit sa commission officielle qu'en 1803, nous y reviendrons dans le premier chapitre.

<sup>17</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815; *Id.*, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831.



Figure 1 : Portrait de Joseph Bouchette, par Robert.-S.-M. Bouchette, 1839.

Ce portrait en buste réalisé par l'un de ses fils en 1839<sup>18</sup>, qui le représente sous les drapeaux britanniques (voir figure 1), met bien en lumière les principaux traits du personnage ainsi que son attachement à la Couronne : son uniforme, le canon et l'épée évoquent sa carrière militaire, alors que les cordages, situés tout juste à gauche du canon, rappels son passage dans la marine qu'il effectue au début des années 1790. La boussole, la carte, le compas ainsi que le globe, situé à droite du personnage, représentent bien évidemment sa fonction la plus importante, soit celle d'arpenteur et

<sup>18</sup> Portrait de Joseph Bouchette, pointe Rouse, 5 janvier 1839, par Robert.-S.-M. Bouchette d'après une miniature peinte par J.D. Engleheart, aquarelle sur crayon avec raclage 14.700 x 20.000 cm. Source : Bibliothèque et Archives Canada, 1976-104-1.

de géographe. Enfin, on peut présumer que les livres déposés à l'avant-plan évoquent sa contribution à la description topographique du pays.

Bien que souvent mentionnés dans les études historiques modernes traitant du territoire canadien et québécois, ses travaux sont avant tout sollicités pour saisir l'état du territoire à son époque, sans aborder de front les processus – les mécanismes – derrière la création de ses livres et de ses cartes. Notre mémoire permettra de combler cette lacune en étudiant l'ensemble des travaux de Bouchette, peu importe le médium utilisé, tout en les replaçant dans leurs contextes géopolitiques, légaux, administratifs et techniques de production. De cette façon, nous cherchons à déterminer comment la carrière et la production de Bouchette se sont inscrites dans le processus d'appropriation de l'espace bas canadien par l'Empire britannique. Au final, par le prisme de l'un de ses agents, notre mémoire permettra de mieux cerner la vision du territoire qu'avait l'administration britannique de l'époque : ses besoins, ses projets et ses grandes aspirations.

Notre étude est divisée en trois chapitres. Dans le premier, nous nous attardons d'abord à l'historiographie de la pratique de l'arpentage en Amérique du Nord. Nous brossons ensuite un portrait social et professionnel de notre personnage à partir des études pertinentes qui l'abordent, avant de faire une description générale de ses grands ouvrages topographiques en les replaçant dans leur contexte de production respectif. Nous terminons ce premier chapitre, qui s'articule davantage autour des champs historiographiques qui nous intéressent, en précisant notre problématique de recherche et notre corpus documentaire. Dans le deuxième chapitre, nous examinons la forme que prend l'Empire britannique à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que les dynamiques impériales de nature administrative, légale et économique qui affectent l'espace canadien, cela afin de mesurer à sa juste valeur le rôle attendu de la fonction et de l'œuvre de Bouchette dans le processus d'appropriation du territoire par Londres. Enfin, au troisième chapitre, nous procédons à l'examen plus minutieux de la production

effective de Bouchette et de son rôle d'arpenteur général relativement à l'appropriation du territoire au Bas-Canada, qui est bien dictée par Londres, mais menée « sur le terrain » par le pouvoir colonial et ses officiers.

\*\*\*

*Le principe de l'art de l'arpenteur réside dans la pratique des tracés. En effet, on ne peut exprimer la vérité des lieux ou de la superficie sans des lignes rationnelles (droites, mesurables) [...].*

– *Frontin*<sup>1</sup>

## CHAPITRE I

### L'ARPENTAGE, L'HOMME ET LE MILIEU : HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE ET SOURCES

Quiconque désire subdiviser le sol afin de l'occuper doit d'abord le reconnaître et le mesurer selon les usages et les moyens techniques d'alors. Bien que cette nécessité soit aussi vraie en des terres occupées depuis plusieurs siècles, il s'agit d'un besoin encore plus criant pour tout État qui traverse une période d'expansion. Dans ce dernier cas, la division du sol peut devenir en soi un outil d'appropriation de l'espace. C'est là qu'intervient l'arpenteur, « celui dont la profession est d'effectuer des relèvements et des mesures de terrain »<sup>2</sup>. Bien qu'en français l'emploi du terme moderne remonte au

---

<sup>1</sup> Pour cette citation (à la page 161) et les précisions sur l'arpentage romain, voir : *Les arpenteurs romains. Vol. 1, Hygin le Gromaticus. Frontin*, texte établi et trad. par Jean-Yves Guillaumin, Paris, Belles Lettres, 2005, 263 p.

<sup>2</sup> « Arpenteur », définition tirée du *Dictionnaire de l'Académie française* en ligne, 9<sup>e</sup> édition.

XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, la pratique en tant que telle est bien plus ancienne<sup>4</sup>. Aussi tôt qu'à la période impériale romaine, les *agrimensores*, qui ont un rôle similaire aux arpenteurs-géomètres du XIX<sup>e</sup> siècle, réalisent la mesure du territoire impérial selon des méthodes précises<sup>5</sup>. Comme à l'époque contemporaine, ils doivent diviser les terres des nouvelles *provinciae* annexées à l'Empire romain par les conquêtes afin de faciliter l'établissement de colons (souvent, ce sont des militaires démobilisés). Ces plans sont de véritables outils administratifs : on y représente les lots concédés, leur superficie, ainsi que le nom des occupants. Ils sont notamment utilisés en cas de litige foncier<sup>6</sup>. Au-delà de l'aspect pratique de la chose, la méthode romaine de division du sol joue un rôle central dans l'appropriation du territoire. Le spécialiste des technologies antiques Jean-Yves Guillaumin emprunte le concept fort intéressant de « mathématisation des campagnes » pour illustrer cette réalité : l'aspect rationnel (*rationalis*) et orthonormé des terres mesurées et divisées rend la prise de possession du sol par Rome tangible, concrète. De fait, l'action de mesurer le sol « sauvage » contribue à légitimer l'appropriation du territoire<sup>7</sup>.

Malgré le fait que la pratique de l'arpentage en Amérique du Nord se déploie plus d'une dizaine de siècles après la chute de l'Empire romain, les principes que nous

---

<sup>3</sup> En français, l'emploi du verbe « arpenter » est d'abord étroitement lié au terme « arpent », qui est une mesure agraire : Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2016, p. 125.

<sup>4</sup> Outre les Romains, on sait que les Grecs et les Étrusques pratiquaient certaines formes d'arpentage sur les terres agricoles. Pour identifier les terres cultivables, les Égyptiens marquaient également les crues du Nil à l'aide de bornes.

<sup>5</sup> Le savoir pratique de l'arpentage romain est transmis grâce à des textes techniques, tels que ceux rassemblés dans le *Corpus Agrimensorum Romanorum*. Entre autres responsabilités, ils doivent diviser les terres en centurie, qui est une unité de division du sol : les arpenteurs découpaient les terres en quadrilatère d'environ 700 mètres de côté.

<sup>6</sup> Ces mesures sont enregistrées grâce aux *formae*, type de matrice cadastrale des terres coloniales conservées aux *tabulariums Caesaris*, soit les archives impériales à Rome.

<sup>7</sup> Les opérations mathématiques nécessaires pour déterminer les lignes « rationnelles » et les angles droits des centuries ne sont pas sans référence divine. Guillaumin souligne que le système de centuriation ne permet pas seulement de « procéder à l'arpentage de vastes territoires », il est aussi une pratique impérialiste « déguisée en divine géométrisation du sol ». Jean-Yves Guillaumin, *Les arpenteurs romains. Vol. 1*, Paris, Belles Lettres, 2005, p. 27.

venons d'évoquer persistent. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire britannique utilise les arpenteurs pour reconnaître, découper puis occuper de « nouvelles » parcelles de territoire. Comme nous l'avons mentionné en introduction, ce premier chapitre porte sur l'historiographie de la profession d'arpenteur dans la colonie bas-canadienne et sur celle de son principal acteur de l'époque, le personnage central de notre mémoire, Joseph Bouchette. Bien que la colonie, ou la province du Bas-Canada comme l'appelle les administrateurs britanniques, soit intégrée à une structure impériale globale, la focale de ce chapitre est en effet davantage portée sur des éléments de nature coloniale, c'est-à-dire en terre nord-américaine, tels que le milieu socioprofessionnel dans lequel évolue Bouchette, ses influences artistiques et intellectuelles et les caractéristiques physiques de la région dans laquelle il mène ses activités. Ce chapitre nous permet aussi de présenter l'œuvre de Bouchette, les sources que nous utilisons et la stratégie adoptée pour les analyser.

## 1.1 L'arpentage et l'Amérique coloniale

Sur le continent nord-américain, avant l'arrivée des premiers colons européens, les nations autochtones ont une vision très souple du territoire. Le concept de frontière à l'europpéenne, entendu comme « limite d'un territoire »<sup>8</sup>, n'existe pas concrètement, mais ce dernier est tout de même composé d'espaces ou l'emprise d'un groupe prime sur celle d'un autre. Ces limites, qui dans les faits sont plutôt des *aires*, sont fluides et variables : elles sont délimitées par un territoire de chasse, un sentier, un cours d'eau et même le cycle des saisons qui transforment chaque année le mode de vie de plusieurs nations<sup>9</sup>. Selon Serge Courville, spécialiste de géohistoire canadienne et québécoise, la

---

<sup>8</sup> Alain Rey, Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert, 2016, p. 956.

<sup>9</sup> Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 48.

géographie autochtone est « loin d'être statique », il s'agit plutôt d'une « géographie mouvante, au contenu sans cesse renouvelé ». Le territoire est davantage perçu comme une « aire de parcours, dont les contours et l'intensité d'exploitation varient considérablement dans le temps et dans l'espace, selon les ressources et les voies de déplacement utilisées »<sup>10</sup>. Bien que le sol ne soit pas mesuré et divisé comme en Europe, cela n'empêche pas les premiers peuples de parfois reproduire les voies de communication et les aires d'exploitations sur des cartes faites de peaux animales<sup>11</sup>.

L'implantation des premiers foyers de colonisation au début du XVII<sup>e</sup> siècle impose *de facto* une vision et une utilisation bien différentes du territoire. Contrairement aux Autochtones, les Européens, qu'ils soient francophones ou anglophones, découpent le sol afin d'en contrôler l'usage et l'exploitation<sup>12</sup>. Sur le terrain, les arpenteurs mesurent ces divisions afin de les attribuer à des particuliers ou encore pour les réserver à l'usage de l'État. Les lois foncières, les mesures des arpenteurs reproduites sur des plans et les bornes qui délimitent les lots sont autant de rouages qui font fonctionner un système de propriété qui rythme en grande partie l'usage du sol colonial<sup>13</sup>.

Malgré l'importance de ce phénomène, plusieurs historiens ont déjà remarqué que peu d'études abordent directement le sujet. Dans un article paru en 2012, le chercheur Pat Rogers de l'Université *of South Florida* affirme que les recherches historiques n'ont pas suffisamment tenu compte du rôle de l'arpentage dans l'histoire

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 48-49.

<sup>11</sup> Jean-François Palomino, « Pratiques cartographiques en Nouvelle-France: la prise en charge de l'État dans la description de son espace colonial à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Lumen*, vol. 31, 2012, p. 35.

<sup>12</sup> On pourra aussi consulter l'ouvrage dirigé par Pierre Singaravélou afin d'explorer le rôle de la cartographie et des géographes dans le processus de colonisation européenne de l'Afrique à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : Pierre Singaravélou (dir.), *L'Empire des géographes : Géographie, exploration et colonisation XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2008, 287 p.

<sup>13</sup> Le chercheur Allan Greer précise aussi que ces éléments fonctionnent ensemble : « [...] topography, property and maps could stand in for one another » : Allan Greer, *Property and Dispossession : Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, New York, Cambridge University Press, 2018, p. 314-317.

coloniale américaine. Pour lui, les arpenteurs ont joué un rôle central dans l'ouverture du continent aux empires coloniaux, au même titre que les explorateurs et les colons. En abordant quelques exemples concrets, tels qu'une expédition menée par William Byrd en 1728, Rogers démontre l'importance de la pratique de l'arpentage dans la définition des frontières intercoloniales (dans ce cas, il s'agit de celle entre la Virginie et la Caroline du Nord)<sup>14</sup>.

Quelques années plus tard, dans son ouvrage *The New Map of Empire* paru en 2017<sup>15</sup>, l'historien S. Max Edelson fait un constat similaire : pas assez présents dans l'historiographie coloniale et impériale, les géographes et les arpenteurs ont pourtant permis aux administrateurs de l'Empire britannique de visualiser et d'organiser le développement des colonies<sup>16</sup>. En étudiant les objectifs de développement de l'Amérique du Nord avant la guerre d'indépendance américaine à travers les cartes et les plans produits par divers géographes de la Couronne, l'auteur met en lumière « *the vision behind this vast project of improvement, the expeditions it set in motion, and the meanings of the images these geographic surveys produced in the generation before the American Revolution* »<sup>17</sup>. À l'échelle coloniale, sur le terrain, la division du sol est aussi un enjeu primordial pour les colons anglais qui peuplent le littoral atlantique et qui repoussent progressivement le front pionnier vers l'intérieur.

Dans une étude de 2018 qui s'attaque à l'enjeu de la propriété dans l'univers impérial et colonial américain, plus précisément dans les colonies espagnoles, anglaises et françaises, l'historien Allan Greer démontre qu'au XVII<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'arpentage réalisé sur la côte Est américaine est avant tout

---

<sup>14</sup> Pat Rogers, « Dividing Lines : Surveyors and the Crossing of the Colonies », *Lumen*, N° 31, 2012, p. 56-57.

<sup>15</sup> S. Max Edelson, *The New Map of Empire: How Britain imagined America before Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 2017, p. 4-7.

<sup>16</sup> Précisons qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les hommes qui parcourent le territoire tiennent souvent plusieurs rôles à la fois: l'explorateur est généralement cartographe et d'une certaine façon, l'arpenteur est aussi un explorateur.

<sup>17</sup> S. Max Edelson, *op. cit.*, p. 2.

« vernaculaire »; c'est-à-dire que la pratique est très peu encadrée par l'État et ce sont souvent les colons eux-mêmes qui prennent la mesure des terres qu'ils exploitent, sans nécessairement avoir de formation ou d'expertise pour le faire. Greer précise que cela ne signifie pas nécessairement que la division du sol est particulièrement imprécise, « *but rather that it was basically a vernacular folk procedure that connected settlers to the land, even as it transformed landscape into property* »<sup>18</sup>. Cette réalité change progressivement à mesure que l'État impérial britannique rationalise l'administration des territoires outre-mer<sup>19</sup>. De plus, au XVIII<sup>e</sup> siècle du moins, on observe encore un rapprochement entre le divin et l'acte de mesurer un espace : le fait d'investir un milieu et d'en prendre la mesure est associé par métaphore à une confrontation entre le monde barbare, sauvage, et la civilisation chrétienne « ordonnée », un peu comme sur le territoire impérial romain<sup>20</sup>.

Plus au Nord, au Canada français, la pratique de l'arpentage le long du Saint-Laurent remonte elle aussi au XVII<sup>e</sup> siècle et elle s'étend à mesure que l'écoumène prend de l'expansion. Greer démontre toutefois que les autorités françaises accordent beaucoup d'importance à ce que l'arpentage soit fait par des professionnels selon des méthodes précises, en respectant un système dit seigneurial qui se veut relativement uniforme. L'objectif est de faciliter la gestion du territoire et de limiter les litiges fonciers entre colons. La création d'une carte représentant les concessions seigneuriales réalisées par Gédéon de Catalogne et Jean-Baptiste de Couagne en 1709 intitulée « Suite du gouvernement de Québec » illustre bien l'importance de cet enjeu pour les administrateurs coloniaux<sup>21</sup>. Bien qu'en théorie l'arpentage doit précéder la colonisation et faciliter l'octroi de terres, plusieurs sources démontrent que dans les

---

<sup>18</sup> Allan Greer, *op. cit.*, p. 352.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 354.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 347.

<sup>21</sup> Un détail de cette carte est reproduit dans l'étude d'Allan Greer, voir : *op. cit.*, p. 345.

faits, il était souvent réalisé par des gens mal formés, parfois après qu'une terre ait été concédée.

Néanmoins, Greer affirme qu'ultimement, « *The fact remains that professional surveying, for all its imperfections, was almost universal in early French Canada, something that could not be said of New Spain or New England or, for that matter, ancien régime France* »<sup>22</sup>. D'ailleurs, quand les autorités britanniques prennent le contrôle du Canada, l'utilisation des mesures françaises dans l'aire seigneuriale est conservée. Dans une ordonnance de 1785, l'article V précise que « la mesure des terres sera la même qu'elle était avant l'année de notre Seigneur mil sept cens soixante, dans toutes concessions de Seigneuries et terres concédées en icelles, dans ce tems »<sup>23</sup>. Ainsi, quand Bouchette mesure l'aire seigneuriale au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il doit travailler en fonction des divisions territoriales et des unités de mesure « héritées » du régime français.

À l'instar de leurs homologues français du XVIII<sup>e</sup>, les autorités britanniques du XIX<sup>e</sup> siècle insistent à leur tour pour que l'arpentage soit fait selon des méthodes précises par des agents compétents : « *Mathematical training and up-to-date instrumentation became the norm, as they were in other colonial jurisdictions. Surveyors measured angles in degrees and produced precise plats for their clients* »<sup>24</sup>. La création du bureau de l'arpenteur général dans la *Province of Quebec* en 1765 témoigne de ce changement d'approche<sup>25</sup>. Ainsi, quand Bouchette prend les commandes de l'arpentage au Bas-Canada au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, la pratique est encadrée par des législations précises, les méthodes sont définies par la science et les unités de mesure sont uniformisées.

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>23</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3, Article V.

<sup>24</sup> Allan Greer, *op. cit.*, p. 354.

<sup>25</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 63.

Au tournant du siècle, tel que souligné en introduction, la création du Haut et du Bas-Canada ainsi que l'ouverture de nouveaux espaces de colonisation demandent aux autorités responsables de faire mesurer le sol de façon plus intensive. Encore pour cette période, peu d'études s'attaquent directement à ce sujet. Dès 1966, Don W. Thomson, l'auteur de l'un des rares ouvrages de synthèse sur l'histoire de l'arpentage au Canada, souligne que dans un pays « *as dependent as Canada upon the arts of surveying and mapping it is surprising to find both fields so neglected in history books* »<sup>26</sup>. En croisant les documents produits par les arpenteurs avec des sources législatives et les instructions impériales, il retrace le travail des principaux arpenteurs qui ont agi sur le territoire canadien, des origines à 1917.

Il aborde par exemple la carrière de Samuel Johannes Holland, l'oncle de Bouchette de par son alliance avec sa tante Marie-Joseph Rollet. Celui-ci participe à la conquête de la Nouvelle-France lors de la guerre de Sept Ans; il fait notamment des relevés de terrain de la forteresse de Louisbourg durant le siège de 1758. Avant la guerre d'Indépendance américaine, il réalise plusieurs cartes de la côte est du continent, notamment celle de la province de New York, « dont on se servirait beaucoup pendant 20 ans ». Il devient éventuellement le premier arpenteur général de la *Province of Quebec*, en 1762, puis « du district nord de l'Amérique du Nord »<sup>27</sup>. Thomson porte une attention particulière à l'ouverture du Haut-Canada qui, avant 1791, « *remained for the most part an unexplored wilderness guarded by a few widely scattered military posts* »<sup>28</sup>. Le travail de cartographie de Holland et de son assistant John Collins est tellement important à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'auteur qualifie cette période de la « *Holland-Collins era* »<sup>29</sup>. Dans ce cas, on voit clairement que l'arpentage « accompagne » la colonisation du territoire qui deviendra l'Ontario : en mesurant les

---

<sup>26</sup> Don W. Thomson, *Men and Meridians: The History of Surveying and Mapping in Canada*, vol. 1, Ottawa, Queen's Printer, 1966, p. i.

<sup>27</sup> Par rapport à la carrière d'Holland, voir en outre F. J. Thorpe, « Holland, Samuel Johannes », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>28</sup> Don W. Thomson, *op. cit.*, p. 218.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 264.

terres cultivables autour des Grands Lacs, notamment dans la région de l'actuelle ville de Kingston, les arpenteurs ont permis d'organiser et de faciliter l'implantation de nouveaux colons, notamment des loyalistes à qui l'on octroie des terres dès 1783<sup>30</sup>.

Dans le même ordre d'idées, Thomson aborde la carrière de Joseph Bouchette qu'il considère tout aussi importante dans le développement du Bas-Canada<sup>31</sup>. Cependant, il dresse un portrait biographique et professionnel plus qu'il ne fait une analyse critique de son œuvre. De fait, la contribution de Thomson est importante, mais son approche est plus celle d'un dictionnaire historique qui met en lumière le rôle des principaux acteurs de ce milieu que d'une étude où l'on analyse les fondements et les enjeux derrière la pratique de l'arpentage au Canada. Il en est de même pour le seul ouvrage historique qui traite directement de l'arpentage au Québec. Dans *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre*, paru en 2007, les chercheurs Claude Boudreau (spécialiste de la cartographie au Québec) et Michel Gaumond proposent effectivement d'ouvrir à un plus large public les travaux des arpenteurs et de jeter un regard nouveau « sur de précieux documents », principalement des cartes et des plans produits par les hommes de cette profession<sup>32</sup>. Ils présentent évidemment la carrière de Bouchette, qui pratique l'arpentage pendant près de 40 ans, mais là aussi il s'agit d'une approche surtout descriptive<sup>33</sup>. Cela dit, les auteurs établissent un contexte historique de la pratique de l'arpentage, réalisé en grande partie grâce à des documents législatifs, fort utile à notre étude.

Enfin, pour une analyse des dynamiques impériales et coloniales derrière la pratique de l'arpentage au Bas-Canada au XIX<sup>e</sup> siècle, il faut se tourner vers un autre ouvrage de Claude Boudreau intitulé *La cartographie au Québec : 1760-1840*, publié en 1994. Dans cette étude, l'auteur postule que « L'arpenteur a été étroitement lié à

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>32</sup> Claude Boudreau et Michel Gaumond, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, p. 1.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 12.

l'aménagement, au développement et à la cartographie du territoire nord-américain depuis le début de l'occupation européenne »<sup>34</sup>. En étudiant les cartes produites par notre personnage, Boudreau dépasse l'approche encyclopédique et s'interroge sur leur rôle en tant qu'outil des administrations coloniale et impériale. En ce sens, les cartes de Bouchette sont bien produites en fonction des besoins de l'Empire et de la colonie. Elles sont de fait « les témoins des stratégies d'aménagement, d'organisation et d'exploitation de l'espace par l'administration britannique »<sup>35</sup>. En outre, Boudreau propose une grille de lecture critique de la carte de 1831 que nous-mêmes analyserons plus loin.

Pour notre part, nous proposons un examen de l'œuvre de Bouchette fait principalement à partir de sa production écrite, en la croisant néanmoins avec les illustrations, les plans et bien sûr les cartes qu'il a produits. Or, avant de présenter son œuvre, nous devons dresser un portrait du personnage pour bien le situer dans son contexte sociohistorique, car l'homme est bien de son temps et ses origines familiales ne sont pas totalement étrangères à son savoir technique tout comme à sa position dans l'administration coloniale. Plus spécifiquement, nous mettrons en lumière ce que l'historiographie a retenu du personnage<sup>36</sup>.

---

<sup>34</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 47.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>36</sup> Dans son article de 2012, Rogers souligne que l'on connaît mal le milieu socioprofessionnel des arpenteurs en Amérique du Nord: « *We still lack a comprehensive social and cultural history of surveyors – who they were, how they were recruited, how they interacted, how they learnt their craft, who employed them, and what they actually did for the majority of their working life* ». Bien que Bouchette soit l'objet de quelques travaux biographiques, il est pertinent de revisiter ces derniers et certaines sources afin de mieux comprendre la place et le rôle de Bouchette dans l'univers colonial britannique. Pat Rogers, *loc. cit.*, p. 43.

## 1.2 Joseph Bouchette et son œuvre : état de l'historiographie

### 1.2.1 L'homme et son milieu

En 1903, Errol Bouchette (1843-1925), le petit-fils de Joseph Bouchette (1774-1841), complète la publication des mémoires de son propre père, soit Robert-S.-M. Bouchette (1805-1879)<sup>37</sup>, qui est le deuxième fils de Joseph, notre personnage. Robert-S.-M. a effectivement couché ses mémoires sur papier tout au long de sa vie mouvementée; malgré la loyauté indéfectible de son père à la Couronne, il prit part aux soulèvements patriotes de 1837 et 1838 avant d'être arrêté, puis exilé aux Bermudes<sup>38</sup>. Alfred Duclos DeCelles, Docteur *ès* lettre alors conservateur de la Bibliothèque du Parlement à Ottawa, aide Errol à la publication des mémoires de Robert. Lorsque DeCelles introduit Joseph Bouchette dans son « esquisse biographique », il souligne que ce dernier, « consacra son temps à des ouvrages de topographie et de géographie, monuments impérissables de science »<sup>39</sup>. Plus loin, il cite un discours de George-Étienne Cartier, l'un des Pères de la Confédération canadienne, prononcé à la Chambre d'assemblée dans lequel ce dernier fait l'éloge de la contribution de Bouchette : « Un homme éminemment distingué, M. Joseph Bouchette, avait tout fait pour la topographie et la géographie du pays. Cet homme devançait véritablement son siècle, chez nous. Il fournit au public une masse d'informations, qui sont demeurées la base des connaissances géographiques en Canada »<sup>40</sup>.

Malgré le fait que Bouchette ait largement contribué à la connaissance et à l'aménagement du territoire canadien pendant près de 40 ans, comme en témoignent

---

<sup>37</sup> À ne pas confondre avec le lieutenant-gouverneur sir Robert Shore Milnes.

<sup>38</sup> Il sera de retour au Canada en 1845 : Ives Tessier, « Bouchette, Robert-Shore-Milnes », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>39</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette : 1805-1840*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1903, p. 8. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 73957.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 9.

les hommes de son siècle, il reste un personnage peu connu tant du grand public que du champ de l'histoire canadienne en général. En examinant sa vie et les traces qu'il a laissées, on se rend vite compte qu'outre ses cartes et ses livres mentionnés *supra*, peu de chose évoque sa carrière et l'influence qu'elle a pu avoir sur le développement du territoire. Sur le plan patrimonial, une plaque commémorative fixée sur un mur de la maison John-Grout dans le Vieux-Québec<sup>41</sup>, à deux pas d'une maison qu'occupa Bouchette et sa famille au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>, présente succinctement le personnage. On peut notamment y lire que ses « fonctions l'amènèrent à parcourir le Bas et le Haut Canada » et que dès « 1815, il publiait à Londres sa "Description topographique de la Province du Bas-Canada" »<sup>43</sup>. En outre, il a laissé son nom à une municipalité actuelle de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la municipalité du Lac-Bouchette, lors d'une exploration menée à l'été 1828<sup>44</sup>. Un canton a également été nommé en son honneur dans la région administrative de l'Outaouais<sup>45</sup>.

En tant que personnage historique, il occupe aussi une place limitée dans l'historiographie canadienne et québécoise. Bien que de nombreux historiens le mentionnent dans leurs travaux, comme ceux cités dans la section précédente, aucune étude récente ne lui est entièrement consacrée. La publication la plus complète sur sa vie et sa carrière, qui est notre principale référence biographique, est un article paru dans le dictionnaire biographique du Canada en 1988<sup>46</sup> par Claude Boudreau (il va sans

---

<sup>41</sup> Plus précisément au 44 Rue Saint-Louis, Québec.

<sup>42</sup> Au 46 Rue Saint-Louis.

<sup>43</sup> Informations tirées du *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (conçu et réalisé par la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales du ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec ses partenaires). Lien : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca> (consulté le 15 avril 2019).

<sup>44</sup> Gaston Gagnon, *Au royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean : une histoire à part entière, des origines à nos jours*, Québec, Les Éditions GID, 2013, p. 82.

<sup>45</sup> Informations tirées de la *Commission de toponymie du Québec*. Lien : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca> (consulté le 15 avril 2019).

<sup>46</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, « Bouchette, Joseph », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 1988.

dire qu'il est le chercheur qui a le plus étudié notre personnage) et Pierre Lépine<sup>47</sup>. C'est grâce aux journaux de la chambre d'assemblée, à la presse (notamment *La Gazette de Québec* et *La Minerve*), aux documents issus du bureau de l'arpenteur général ainsi qu'aux mémoires de son fils Robert-S.-M., qu'on connaît assez bien le milieu familial et le cheminement professionnel de Joseph Bouchette.

Connu de ses contemporains en raison de « ses travaux géographiques, scientifiques et littéraires »<sup>48</sup>, on sait pourtant peu de choses de son éducation : il n'apparaît pas sur la liste des étudiants du séminaire de Québec, où l'on enseigne les matières utiles à un arpenteur, telles que la trigonométrie et la géométrie<sup>49</sup>. On sait néanmoins qu'il s'initie très jeune à la pratique de la cartographie et de la mesure<sup>50</sup>. Dès 1788, soit à l'âge de quatorze ans, il aurait participé à des travaux d'arpentage sur l'île de Montréal, puis entre Vaudreuil et Long Sault lors de l'année 1789. S'il participe si jeune à des travaux d'arpentage, c'est fort probablement en raison de son oncle Samuel Johannes Holland qui est alors arpenteur général de l'Amérique du Nord britannique (*ANB*). Habile dessinateur, comme en témoigne sa production iconographique (voir en exemple la figure 1.1)<sup>51</sup>, il apparaît dès 1790 sur la liste des

---

<sup>47</sup> Notons que plusieurs auteurs plus anciens s'intéressent aussi à Bouchette. Cependant, le portrait biographique qui se dégage de ces textes ne diffère pas vraiment de celui construit par Boudreau et Lépine. En somme, ces courtes études répondent aux questions que posaient le révérend Frère Alfred en 1945 : « *Who was Joseph Bouchette? Where did his family come from? What is his life story?* ». Voir : Frère Alfred, « Colonel Joseph Bouchette – First Surveyor Of York (Toronto) Harbour – Surveyor General of Lower Canada 1774-1841 », dans *CCHA Report*, vol. 12, 1944-45, p. 43-53. En outre, soulignons les contributions suivantes : Gérard Parizeau, *La Société canadienne-française au XIXe siècle : essai sur le milieu*, Montréal, Fides, 1975, p. 141-178; Edouard Fabre Surveyer, « Joseph Bouchette », dans *Mémoires de la Société Royales du Canada*, vol. 34, 1940, p. 135-146; Francis Taylor, « Lieutenant-Colonel Joseph Bouchette », dans *The portraits of British Americans*, Montréal, W. Notman, vol. 1, 1865, p. 117-132.

<sup>48</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette : 1805-1840*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1903, p. 12.

<sup>49</sup> Allan Greer, *op. cit.*, p. 335.

<sup>50</sup> Selon Boudreau et Lépine, il a pu être instruit à la maison par son père et sa mère.

<sup>51</sup> « *Village of Nicolet* », in : Joseph Bouchette, *A topographical description of the province of Lower Canada with remarks upon Upper Canada, and on the relative connexion of both provinces with the United States of America*, Londres, W. Faden, 1815, Collection : Centre des livres rares et des collections spéciales de l'Université du Québec à Montréal.

employés du bureau de l'arpenteur général à titre de dessinateur adjoint. Entre autres tâches, il y effectue des travaux de copie de plans et de cartes.



Figure 1.1 : *Village of Nicolet*, par Joseph Bouchette, 1815.

Il faut mentionner que Bouchette bénéficie de liens avec certains personnages œuvrant dans l'univers artistique de son époque, ce qui explique l'acquisition d'un savoir-faire si jeune, auquel manifestement s'ajoute un talent naturel de dessinateur. Boudreau et Lépine soulignent par exemple que Bouchette suit des cours avec le peintre canadien François Baillargé (1759-1830), surtout connu pour ses œuvres religieuses commandées par les autorités ecclésiastiques de la colonie<sup>52</sup>. De 1778 à 1781, Baillargé étudie le dessin, la peinture et la sculpture en France, il a donc pu transmettre une partie de ce savoir à notre personnage, probablement alors qu'il était encore jeune.

<sup>52</sup> David Karel, Luc Noppen et Magella Paradis, « Baillargé, François », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003.

On constate aussi une influence britannique dans la production iconographique de Bouchette. Par le biais de son oncle Holland, il côtoie l'habile aquarelliste James Peachy<sup>53</sup>. Engagé comme militaire et arpenteur par les Britanniques, ce dernier est bien connu pour ses paysages canadiens (voir en exemple la figure 1.2)<sup>54</sup>. Avant son décès à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Peachy travaille un moment pour Holland, qui est alors occupé à réaliser des cartes générales de l'Amérique du Nord<sup>55</sup>. Les œuvres de Peachy s'inscrivent dans le courant pittoresque, très en vogue dans la colonie et ailleurs dans l'Empire à la fin du XVIII<sup>e</sup> et le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon nous, il est possible d'observer une influence directe de ce courant sur la production picturale de Bouchette et à sa suite, sur celle de son fils Robert-S.-M., qui réalise certains des dessins intégrés à l'œuvre de 1831. Lorsqu'ils reproduisent des paysages, les artistes de ce courant favorisent des sujets qui comportent des irrégularités, telles que des contrastes dans l'éclairage, les textures ou les reliefs. Comme cette vue du Haut-Canada<sup>56</sup> réalisée par le fils de notre personnage le démontre bien (figure 1.3), on préfère un plan comblé par la nature que dépouillé et uniforme<sup>57</sup>.

---

<sup>53</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, *loc. cit.*

<sup>54</sup> Cette aquarelle de James Peachy est reproduite dans l'article biographique de W. Martha, E. Cooke et Bruce G. Wilson. La provenance de l'œuvre n'est malheureusement pas spécifiée.

<sup>55</sup> W. Martha E. Cooke, Bruce G. Wilson, « Peachey, James », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>56</sup> « *Union Bridge : ByTown, Ottawa River* », dans : Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, Collection : Centre des livres rares et des collections spéciales de l'Université du Québec à Montréal.

<sup>57</sup> David, Karel, *Peintures et société au Québec*, Québec, Presses de l'université Laval, 2005, p. 40.



Figure 1.2 : *Niagara Falls*, par James Peachy, année inconnue.



Figure 1.3 : *Union Bridge* [...], par Robert.-S.-M. Bouchette, 1831.

À l’instar de Peachy, plusieurs militaires britanniques restent dans la vallée laurentienne après la guerre de Sept Ans. Parmi ces derniers, quelques-uns sont formés au dessin topographique qui est axé sur la représentation de paysages panoramiques réalistes et précis<sup>58</sup>. Ils cherchent à reproduire fidèlement des environnements qu’ils jugent intéressants selon une observation objective du sujet. Tel que le souligne le professeur d’histoire de l’art Denis Reid :

*The topographical views of military officers were in fact simply one manifestation of the romantic inclination of English gentlemen of the later eighteenth century to delight in the splendours of nature scenery or in anything they found in their travels that was charmingly primitive, rough, quaint, or exotic – in a word, picturesque*<sup>59</sup>

Comme le fait Bouchette dans ses illustrations (voir encore en exemple la figure 1.1), ils aiment représenter le paysage en panorama selon un point de vue intéressant – *picturesque*<sup>60</sup>. Cette influence britannique se remarque aussi dans les écrits de notre personnage. Par exemple, dans un rapport d’une exploration menée à l’été 1824, lorsqu’il traverse l’île de Montréal pour se diriger vers la rivière Ottawa, Bouchette écrit qu’il voit avec satisfaction « *the picturesque scenery which presents itself on looking back towards the Montreal Mountains* ». Il ajoute : « *The numerous orchards, the elegant and tasteful country seats, the interesting little village of St. Laurent, composed of 15 or 20 houses, and various other objects, united to convey many pleasing sensations [...]* »<sup>61</sup>. De façon générale, dans ses ouvrages topographiques,

---

<sup>58</sup> Souvent formés à l’Académie royale militaire de Woolwich en Angleterre, leur fonction est d’abord de rendre leur observation du territoire sur papier le plus fidèlement possible dans l’optique d’utiliser ces dessins dans l’élaboration de stratégies militaires.

<sup>59</sup> Dennis, Reid, *A Concise History of Canadian Painting*, 2e Éd., Toronto, Oxford University Press, 1988, p. 18-19.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Joseph Bouchette, *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of*

Bouchette prend régulièrement soin de mentionner lorsqu'un milieu visité présente un paysage ou une vue qu'il juge particulièrement esthétique.

De retour au tout début des années 1790, Bouchette met en veilleuse sa carrière au bureau, toujours dirigé par son oncle Holland, pour rejoindre la marine provinciale. Cela le mène à œuvrer dans la région des Grands Lacs pour une période d'environ cinq ans lors de laquelle il effectue plusieurs relevés hydrographiques, notamment du port de York, l'actuelle ville de Toronto. Il y sert d'ailleurs sous les ordres de son père, Jean-Baptiste Bouchette (1736-1804), officier de navigation et capitaine de vaisseau; « [...] seul Canadien, depuis Iberville, qui ait commandé en chef une flotte de guerre [...] »<sup>62</sup>. Cette précision nous mène à l'un des aspects les plus importants concernant l'origine de notre personnage, soit les liens de sa famille avec le monde britannique, ce qui permet de mieux comprendre sa carrière particulière. En effet, alors que la haute administration de la colonie est majoritairement composée de protestants anglophones<sup>63</sup>, Bouchette grimpe rapidement les échelons lors d'une période où, dans le cadre de tensions et de conflits avec la France<sup>64</sup>, les autorités britanniques se méfient des sujets francophones<sup>65</sup>. Ceci est grandement dû au milieu familial de notre personnage. D'abord, à son époque, le père de Joseph acquit une certaine reconnaissance des autorités britanniques : lors de l'invasion de la colonie menée par l'armée continentale américaine en 1775, Jean-Baptiste pilote l'embarcation à bord de laquelle le gouverneur Guy Carleton tente d'échapper aux troupes insurgées. Grâce à

---

*His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825, p. 17. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

<sup>62</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette : 1805-1840*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1903, p. 12.

<sup>63</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, p. 526; Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, vol. 1, Montréal, Fides, 2014 [2000], p. 61.

<sup>64</sup> N'oublions pas que les guerres napoléoniennes marqueront la géopolitique européenne lors de la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle : de 1792 à 1815, plusieurs coalitions sont formées contre la France.

<sup>65</sup> Pour saisir le climat de méfiance de l'époque, voir : F. Murray Greenwood, « L'insurrection appréhendée et l'administration de la justice au Canada: le point de vue d'un historien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, N<sup>o</sup> 1, juin 1980, p. 57-93.

ses manœuvres, les officiers britanniques échappent de justesse à leur capture et se réfugient à Québec pour l'hiver<sup>66</sup>. À sa retraite, Jean-Baptiste reçut d'ailleurs un traitement plus élevé qu'à l'habitude<sup>67</sup>. De fait, la réputation et les contacts du père de Joseph Bouchette ont sans aucun doute facilité son entrée dans la marine et l'administration britannique<sup>68</sup>.

Revenons à notre chronologie; après avoir obtenu le grade de lieutenant en second en 1794, Joseph quitte la marine provinciale à la fin de 1796 et retourne à Montréal où il joint à nouveau le bureau de l'arpenteur général<sup>69</sup>. Sa carrière de haut fonctionnaire au service de la Couronne prend réellement son envol à la mort de son oncle Holland en 1801, lorsqu'il prend officieusement la relève de celui-ci en tant qu'arpenteur général du Bas-Canada. Holland, en raison de l'importance de sa carrière, a certainement influencé la destinée de Bouchette : il a pu lui enseigner les rouages du métier et faciliter son entrée dans la profession. Or, paradoxalement, ce n'est pas lui qui permet à Bouchette de décrocher la fonction d'arpenteur général. Affaibli, l'homme originaire des Pays-Bas préfère voir son propre fils lui succéder<sup>70</sup>. C'est plutôt le Lieutenant-Gouverneur du Bas-Canada, Robert-Shore Milnes, qui prône officiellement la candidature de Bouchette en 1803 au détriment de celle du fils d'Holland<sup>71</sup>.

---

<sup>66</sup> W. A. B. Douglas, « Bouchette, Jean-Baptiste », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>67</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 12.

<sup>68</sup> Il faut tout de même préciser qu'à la fin de sa vie, Jean-Baptiste se brouille avec ses supérieurs militaires. Il en demeure pas moins que sa réputation de « héros » était déjà établie.

<sup>69</sup> Bouchette reprendra du service militaire dans le cadre de la guerre de 1812-1814 : il devient major du bataillon de milice de l'île d'Orléans le 26 octobre 1812 et en mars 1813, il est promu Lieutenant-Colonel de la milice du Bas-Canada.

<sup>70</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, *loc. cit.*

<sup>71</sup> Sir Robert-Shore Milnes est témoin lors de la nomination de Bouchette, c'est aussi lui qui signe le document en tant que Lieutenant-Gouverneur. Voir une copie intégrale de la commission de Bouchette reproduite dans un rapport de 1824 (nous reviendrons à ce document au chapitre trois) : *Tenth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the Governor in Chief, which relates to the settlement of the Crown Lands : comprising a report on His Excellency's message relating to the offer, from Lieut. Col. Joseph Bouchette, surveyor general of the province, to the government, of the plates of his maps of Canada : with the minutes of evidence taken before the Committee.*, Québec, Neilson & Cowan, 1824. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 92949.

Effectivement, dans ses mémoires, Robert-S.-M. Bouchette affirme que son père « jouissait de la confiance officielle et de l'amitié personnelle du lieutenant-gouverneur Robert-Shore Milnes »<sup>72</sup>. Joseph a tellement de respect pour ce dernier qu'à la naissance de son deuxième fils, il lui demande d'en être le parrain : « Sir Robert-Shore Milnes consentit à être son parrain et il lui donna au baptême ses noms et prénoms ». Voilà d'où vient le nom raccourci de Robert-S.-M. Bouchette<sup>73</sup>. Cette proximité avec le Lieutenant-Gouverneur n'est pas qu'anecdotique : Joseph entretient des rapports généralement très positifs avec l'élite coloniale. En effet, DeCelles souligne que « M. Bouchette devint l'ami de tous les gouverneurs de son temps »<sup>74</sup>.

Enfin, suite à sa nomination, Bouchette occupe le poste d'arpenteur général du Bas-Canada jusqu'en 1840 après quoi, âgé et malade, il quitte ses fonctions. Après son départ, et tout près de quatre décennies sous sa gouverne, le bureau de l'arpenteur général est intégré au Bureau des terres de la Couronne, cela suite à une décision du gouverneur général Lord Sydenham Thomson<sup>75</sup>. En somme, pendant ces 39 années à son poste d'arpenteur général, Bouchette travaille inlassablement sur de nombreux projets d'arpentages, de cartographies et d'explorations dans le Haut et le Bas Canada (quoique beaucoup plus dans le second que le premier). Outre les périodes qu'il consacre à la recherche et à la rédaction de ses ouvrages de 1815 et 1831, il doit veiller à l'administration du bureau et de ses fonctionnaires; déjà en 1794, bien avant sa nomination, plus de 50 arpenteurs-géomètres y sont employés<sup>76</sup>. Comme partout dans l'Empire, ce nombre continue d'augmenter en fonction des nouveaux travaux d'arpentage qui doivent être réalisés à mesure que l'on étend l'écoumène<sup>77</sup>. Ce sont

---

<sup>72</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 13.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Bouchette aurait eu quelques démêlés avec Lord Sydenham Thomson à la fin de son mandat; il y aurait eu pour cause un conflit entre le bureau de l'arpenteur général et le bureau des terres de la Couronne à propos des compétences respectives de ces deux organismes. Claude Boudreau, Pierre Lépine, *loc. cit.*

<sup>76</sup> Claude Boudreau et Michel Gaumont, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, p. 8.

<sup>77</sup> Pat Rogers, *loc. cit.*, p. 44.

donc plusieurs dizaines d'agents qui sont sous la responsabilité de Joseph Bouchette à partir de 1801. Comme nous le verrons plus en détail au troisième chapitre, il doit coordonner leur travail, contrôler la qualité des plans et des rapports produits ainsi qu'organiser toute cette documentation qui est en partie conservée dans les locaux du bureau situé à Québec. Parmi les projets qui requièrent plus particulièrement son attention, on peut mentionner l'ouverture des nouveaux cantons, la standardisation des mesures de l'aire seigneuriale, qui datent du régime français, ainsi que la délimitation de la frontière avec les États-Unis. Voilà donc qui dresse un bref portrait du cheminement professionnel de notre personnage. Mais revenons encore un moment sur le milieu social dans lequel évolue Joseph Bouchette.

D'abord, en plus de sa carrière militaire, il faut préciser que son père gagna sa vie dans le domaine du commerce de poissons et de fourrures, notamment avec la firme Johnston et Pursss installée à Québec. Il assurait le transport de ces marchandises en pilotant de petites embarcations. Selon le biographe de Jean-Baptiste Bouchette, celui-ci « possédait et commandait sa propre goélette, et il s'était acquis le surnom de « la tourte », en raison de la célérité de ses voyages »<sup>78</sup>. Malgré quelques problèmes financiers rencontrés à la fin des années 1780, on peut considérer que Joseph Bouchette vient d'une famille qui, sans nécessairement être riche, a eu les moyens de bien subvenir aux besoins de ses enfants<sup>79</sup>. De surcroît, le mariage de Joseph, qui a lieu le 4 juillet 1797 avec Marie-Louise-Adélaïde Chaboillez, deuxième fille du marchand de pelleteries Charles-Jean-Baptiste Chaboillez, le lie à une riche famille de voyageurs et de trafiquants de fourrures<sup>80</sup>. Quoique la fortune de Chaboillez périclité au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, le mariage de Bouchette le rapproche tout de même du milieu des prospères marchands de fourrures montréalais, lesquels détiennent aussi une

---

<sup>78</sup> W. A. B. Douglas, *loc. cit.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> Originaire de Michillimakinac (ville du Michigan), ce dernier fait sa fortune entre les années 1770 et 1790 grâce à la traite : à un certain moment de cette période, il est même considéré comme l'un des plus importants investisseurs canadiens dans le commerce des fourrures. Il possède en outre des terres agricoles et trois îles dans la région de Montréal et de Châteauguay

connaissance du territoire à laquelle notre personnage a certes été intéressé<sup>81</sup>. Par ailleurs, Bouchette est également le beau-frère de l'influent trafiquant de fourrures Simon McTavish, lequel a épousé la sœur de sa femme<sup>82</sup>.

Outre ces rapprochements avec le milieu des affaires américano-britannique, Joseph Bouchette connaît plusieurs personnages qui occupent des positions d'influence dans la colonie. Il est notamment l'ami de l'avocat Andrew Stuart<sup>83</sup> qui engage son fils Robert-S.-M. à titre de clerc à son bureau de Québec. Robert le considère d'ailleurs comme l'un « des hommes les plus remarquables du barreau canadien »<sup>84</sup>. De plus, Bouchette s'implique tout au long de sa vie professionnelle dans divers groupes et sociétés. Entre autres, il fait partie d'un comité responsable d'administrer les biens des jésuites et il est l'un des membres fondateurs de la société littéraire et historique de Québec, créée en 1824<sup>85</sup>. Parmi les autres fondateurs de cette société, on retrouve le comte de Dalhousie, gouverneur général du Canada de 1820 à 1828<sup>86</sup>. En clair, tous ces contacts composent un réseau que notre personnage peut solliciter et dont il peut tirer bénéfice. Par la collaboration de ses membres, ce « réseau social », formé d'individus appartenant à une certaine élite coloniale, permet effectivement l'échange de services et de ressources<sup>87</sup>. Par exemple, à 18 ans seulement, Robert-S.-M. reçoit un mandat du gouverneur par le biais de son père : « Par une froide après-midi de décembre 1823, mon excellent père en revenant de son bureau, m'annonça que le

---

<sup>81</sup> Gratien Allaire, « Chaboillez, Charles-Jean-Baptiste », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>82</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 11-13. Simon McTavish, était également l'un des dirigeants de la puissante compagnie du Nord-Ouest.

<sup>83</sup> Ginette Bernatchez, « Stuart, Andrew », in *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>84</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 14.

<sup>85</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, « Bouchette, Joseph », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 1988.

<sup>86</sup> Carroll V. Carman, « *Société littéraire et historique de Québec, La* », Institut Historica-Dominion. *L'encyclopédie canadienne* [En ligne]. <http://www.thecanadianencyclopedia.com>

<sup>87</sup> Selon la définition « classique » des réseaux sociaux en histoire et en science humaine pensée, entre autres, par John A. Barnes. Voir : Pierre Mercklé, « La « découverte » des réseaux sociaux. À propos de John A. Barnes et d'une expérience de traduction collaborative ouverte en sciences sociales », *Réseaux*, vol. 182, N° 6, 2013, p. 187-208.

gouverneur-général, le comte de Dalhousie, m'avait choisi, en qualité d'assistant du capitaine Pears, du *Royal staff corps*, pour copier les cartes de la frontière entre les Etats-Unis et le Canada [...] »<sup>88</sup>.

Bien sûr, notre personnage ne fait pas qu'accéder à ce réseau, il est lui-même membre de « l'élite » par sa fonction d'arpenteur général. Selon la catégorisation des groupes sociaux de la colonie élaborée par Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, Bouchette appartient à « la gentilité bureaucratique et militaire », qui est essentiellement composée des « hauts fonctionnaires » et des « officiers militaires supérieurs ». Le gouverneur trône bien évidemment au sommet de cette élite. Par sa nature, ce groupe agit la plupart du temps en fonction des intérêts de la Couronne et de l'Empire. Leur « autorité » (ou leurs pouvoirs), « émane de Londres : elle est le gage de leur *dominium* local et de leur enrichissement grâce aux privilèges de leurs charges (distribution de terres, patronage, contrats, etc.) ». De ce fait, ils sont favorables à « une Constitution qui assure la prépondérance impériale, aristocratique et britannique dans une colonie unie destinée à attirer des vagues d'immigrants britanniques et américains »<sup>89</sup>. Joseph Bouchette prône effectivement l'union des deux Canadas, au grand dam des députés canadiens; il est même le seul membre francophone d'un « comité en faveur de l'union des deux Canadas » formé en 1822<sup>90</sup>. De façon générale, comme c'est le cas pour Bouchette, « les mariages, les coalitions et les loisirs soudent intérêts et familles » de ce groupe<sup>91</sup>.

Le poste de bureaucrate qu'occupe Bouchette lui confère bien sûr des responsabilités importantes qui s'accompagnent d'un salaire relativement élevé. Bien qu'il fluctue au fil des ans, en 1813, il s'élève par exemple à £300, comparativement à £91 pour le « premier Commis » du bureau de l'arpenteur général, ou £200 pour le

---

<sup>88</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 14.

<sup>89</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *op. cit.*, p. 526.

<sup>90</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, *loc. cit.*

<sup>91</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *op. cit.*, p. 526-527.

« Secrétaire du Gouverneur en Chef »<sup>92</sup>. Cette position lui « impose » néanmoins un certain style de vie s'il veut réellement appartenir, ou du moins être associé, à cette élite coloniale. D'ailleurs, Boudreau et Lépine remarquent que Bouchette rencontre lui aussi des problèmes financiers, notamment parce qu'il maintient « un niveau de vie trop élevé pour ses moyens » afin de « soigner son image ». Il est cité devant les tribunaux au moins 75 fois pour des comptes en souffrance qu'il doit à « un tailleur, à un cordonnier ou à un marchand général ». Après une période plus difficile au début des années 1820, sa situation se stabilise enfin grâce à la vente de terres qu'il possède dans la région du lac Témiscouata en 1829<sup>93</sup>.

En plus de faciliter son parcours dans l'administration britannique, le milieu familial et la position socioprofessionnelle de Bouchette se reflètent directement dans ses travaux. Prenons la carte topographique de 1831 à titre d'exemple. Sur celle-ci, l'auteur identifie neuf domaines privés (dont deux qui appartiennent à Alexandre Fraser et Edward Ellice, des amis de Bouchette) et 14 manoirs, ce qui est nettement inférieur à la réalité selon Claude Boudreau. L'historien explique que Bouchette « a vraisemblablement choisi de représenter les domaines en fonction de ses relations avec les propriétaires plutôt qu'en tenant compte de leur importance »<sup>94</sup>. Précisons qu'Alexandre Fraser offre même des terres de ses seigneuries à Bouchette le long de la rivière Madawaska en 1817 et en 1818<sup>95</sup>. De plus, la langue utilisée sur les deux cartes topographiques de 1815 et 1831 est l'anglais; Boudreau remarque aussi que plusieurs toponymes, pourtant originellement français, sont traduits dans la langue de

---

<sup>92</sup> Appendice E du XXII<sup>e</sup> volume des journaux de la chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1813.

<sup>93</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, *loc. cit.*

<sup>94</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 141-142.

<sup>95</sup> Voir la « présentation » de Hare à la page 17, dans : Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, présenté par John E. Hare, Montréal, Éditions Élisée, 1978, 664 p.

Shakespeare<sup>96</sup>. Cela nous indique déjà le public visé par l'auteur. Enfin, comme nous le verrons dans la section qui suit, en plus des cartes qui reflètent la position sociale de Bouchette<sup>97</sup>, ses écrits fournissent aussi plusieurs exemples du type de rapports qu'il entretient avec l'élite coloniale et par extension, la couronne britannique.

### 1.2.2 L'œuvre et son contexte

Le premier ouvrage d'envergure que publie Joseph Bouchette est sa *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, imprimée à Londres en 1815<sup>98</sup>. Pour financer l'ouvrage, l'auteur a d'abord recours à des souscripteurs. Leur identité révèle d'ailleurs le « public cible » : la liste, reproduite dans l'étude de Claude Boudreau, est constituée de personnes, ou d'institutions, appartenant à l'élite dirigeante de la colonie, telle que le gouverneur Sir George Provost, le *Chief Justice* Sewell ou les *Royal Engineers Canada*. Outre quelques membres du clergé catholique, pratiquement tous les souscripteurs sont anglophones<sup>99</sup>.

De plus, cette première publication est soutenue par la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. En effet, à l'hiver 1814, Bouchette dépose une pétition à la législature, demandant son soutien financier pour mener à bien son grand projet de description topographique, qu'il juge très utile pour le pays. Après une étude en comité spécial, ses membres recommandent d'offrir une aide de £1500 à l'arpenteur général : « [...] *it is*

---

<sup>96</sup> Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 130.

<sup>97</sup> L'historien français Christian Jacob souligne lui aussi l'influence que peut avoir l'origine d'un cartographe dans le processus de mise en carte. Voir l'introduction de son volumineux ouvrage intitulé *L'empire des cartes*, Paris, Albain Michel, 1992, 537 p.

<sup>98</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 43005.

<sup>99</sup> Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 232-234.

*the opinion of this Committee, that a sum of Fifteen hundred pounds, currency, be employed, under the direction of Commissioners, to encourage and aid Joseph Bouchette, Esquire, to publish the Topographical and Geographical Maps of the Province »<sup>100</sup>.*

En mars 1815, alors que Bouchette est déjà à Londres pour superviser la publication de l'œuvre, les députés adoptent un acte favorable à sa demande. Cependant, on ne lui accorde qu'un tiers du montant suggéré par le comité :

Vu que *Joseph Bouchette*, Ecuier, Arpenteur Général de la Province du Bas-Canada, a entrepris la publication de Cartes Géographiques et Topographiques des Provinces du Haut et du Bas-Canada suivant son Prospectus publié à cet effet, et vû qu'il est convenable d'assister le dit *Joseph Bouchette* dans une entreprise aussi louable et aussi avantageuse au Public, en conséquence ; Qu'il soit statué par la très Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif et de l'assemblée de la Province du Bas-Canada [...], qu'il sera et pourra être loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou à la personne ayant l'administration du Gouvernement de cette Province pour le tems d'alors, de faire payer au dit *Joseph Bouchette*, par *Warrant* ou *Warrants* sous son Seing Sceau, adressés au Receveur Général de la dite Province, la somme de Cinq cens livres [£500], argent courant de cette Province [...] et que cette Somme ainsi payée soit pour aider et assister le dit *Joseph Bouchette* à effectuer son entreprise susdite<sup>101</sup>.

Ce serait notamment en raison de tensions avec des députés canadiens, hostiles aux bureaucrates, que Bouchette ne reçoit pas la somme de £1500<sup>102</sup>. Il dépose des

---

<sup>100</sup> *Exposition de l'affaire du Lieut. Col. Bouchette, Arpenteur-Général, devant la Chambre d'Assemblée, du Bas-Canada*, Québec, T. Cary & Co, 1826, p. 5-7. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 44462.

<sup>101</sup> *Acte pour accorder une certaine somme d'argent à Joseph Bouchette, Ecuier, pour l'aider à publier des Cartes Géographiques et Topographiques des Provinces du Bas et Haut Canada*, 1815, 55 George III, C. 19.

<sup>102</sup> John E. Hare, *Op. cit.*, p. 14.

pétitions en 1817 et 1818, dans lesquelles il explique avoir dépassé les coûts initialement prévus et demande une compensation. En 1818, il estime qu'il a dû payer la somme de £2000 pour terminer la publication de l'œuvre<sup>103</sup>. Ce sont finalement ses petits-enfants, après plusieurs recours judiciaires<sup>104</sup>, qui se verront accorder le montant de £1000 (sans intérêt)... en 1875<sup>105</sup>. Malgré tout, en 1831, Bouchette publie une nouvelle description plus large du territoire canadien et des autres colonies de l'ANB (en deux tomes et un dictionnaire), intitulée *The British Dominions in North America, Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, elle aussi imprimée à Londres<sup>106</sup>. Cette fois, il ne reçoit pas de financement direct de la Chambre, mais plutôt une promesse d'achat d'une centaine d'exemplaires<sup>107</sup>. La publication est donc surtout financée grâce à des souscriptions payées d'avance.

Les publications de 1815 et 1831 viennent toutes deux avec un ensemble de planches qui, une fois assemblées, forment plusieurs cartes aux échelles variées qui représentent différentes portions du territoire, comme des villes ou des districts. Cependant, les plus connues sont les grandes cartes de synthèse, qui représentent soit l'ensemble du territoire canadien et de ses marges, soit plus spécifiquement la province du Bas-Canada. Ces cartes sont un concentré des connaissances de Bouchette sur l'espace : d'un coup d'œil, elles permettent de visualiser un territoire vaste et complexe, formé de milieux naturels variés et de centaines de zones habitées. L'État a

---

<sup>103</sup> Alexander Robertson, *Origin and character of the claim of the late Colonel Bouchette*, Montréal, 1872, 22 p. Source: Canadiana/RCDR, Id. 08735.

<sup>104</sup> *Pétition des fils et petits fils de feu Joseph Bouchette de son vivant Arpenteur Général du Bas-Canada à Son Excellence le Lieut.-Gouverneur et aux deux autres branches de la législature de la Province de Québec*, 1843, 7 p. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 48270.

<sup>105</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 17.

<sup>106</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831. Source: Canadiana/RCDR, Id. 42807.

<sup>107</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, *loc. cit.*

effectivement besoin de cartes « indiquant les aménagements humains et les ressources naturelles dont il dispose, ce qui lui permettra de prendre ensuite des décisions éclairées »<sup>108</sup>. Les livres et les cartes sont aussi créés pour être consultés ensemble, un peu à la manière d'un outil « multimédia » avant le terme. Passons maintenant au contenu de ces deux grandes œuvres littéraires et cartographiques publiées en 1815 et 1831.

#### 1.2.2.1 La publication de 1815

En premier lieu, l'œuvre de 1815 est dédiée au « Prince Régent des Royaumes de la Grande-Bretagne, et de l'Irlande », le Prince de Galles, Duc de Cornouailles et de Rothsay, George Auguste Frédéric (1757-1824). Sur la carte du Bas-Canada<sup>109</sup> qui est publiée avec la *description*, Bouchette a aussi incorporé le blason du régent, soit les *Prince of Wales's feathers*, qui est composé d'une couronne et de trois plumes d'autruche. Il y a également inscrit la devise allemande « *Ich Dien* » qui signifie « je sers » (figure 1.4)<sup>110</sup>.

---

<sup>108</sup> Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 177.

<sup>109</sup> *Topographical map of the province of Lower Canada, shewing its division into districts, counties, seigniories and townships, with all the land reserved both for the crown and the clergy, etc.* [...], par Joseph Bouchette, gravée par J. Walker and Son, Londres, William Faden, 1815. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S555,SS1,SSS15,P3.

<sup>110</sup> Wilfred, C. Scott-Giles, *The romance of Heraldry*, Londres, J.M. Dent & Sons, 1929, p. 89-91.

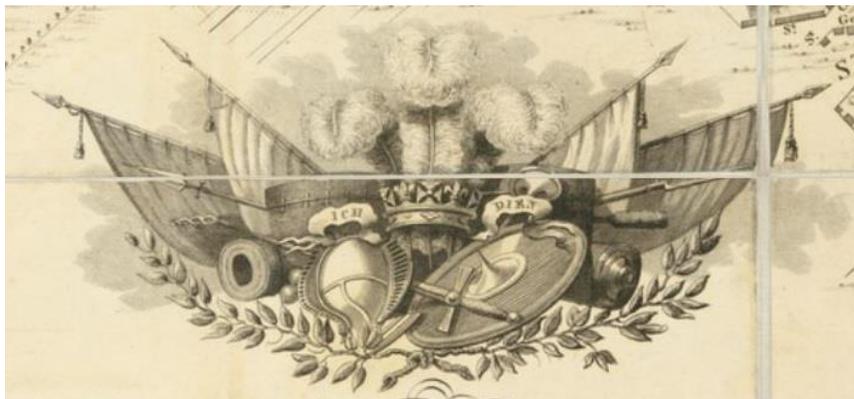


Figure 1.4 : Détail de la *Topographical map of the province of Lower Canada* [...], par Joseph Bouchette, 1815.

Le livre de description topographique, qui est figurativement déposé « au pied du Trône », est introduit par une adresse à Son Altesse, dans laquelle Bouchette affirme son admiration pour la Couronne et la bonté du souverain<sup>111</sup>. Il souligne que son œuvre est le fruit d'un dur et long labeur motivé par son profond désir de vouer sa vie et sa carrière au « Monarque révérend » et au service public. C'est ce « désir » du service, dit-il, qui l'a « porté à croire que tout ce qui pouvait tendre à faire connaître l'état actuel du Canada, et à mettre sous un vrai point de vue ses ressources susceptibles d'une grande amélioration, et considérées comme de précieux bijoux de la couronne d'Angleterre, pourrait être regardé comme également important et avantageux [...] »<sup>112</sup>. Plus loin, Bouchette vante sans détour les avantages de la conquête britannique qui fut « hautement appréciée » et qui a marqué selon lui le début d'une certaine prospérité<sup>113</sup>.

<sup>111</sup> La monarchie britannique est bien un objet commun auquel les sujets des colonies peuvent s'identifier dans le contexte d'un Empire vaste et hétérogène. Voir à ce propos le chapitre 5 intitulé « *Creating Settler Identities* », de l'étude de Cecilia Morgan : *Building better Britains? : Settler Societies in the British World, 1783-1920*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 202 p.

<sup>112</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. III à VI.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. VII-XV et p. 7.

De fait, il affirme avoir toujours contemplé « dans l'éloignement », les « avantages incomparables de notre constitution, qui couvre de son égide protectrice les sujets les plus éloignés, aussi puissamment que ceux de la métropole [...] »<sup>114</sup>. Il est donc assez clair que Bouchette fait l'éloge de la Couronne et qu'il prône les vertus du régime britannique : au-delà de la production d'un savoir pratique, Bouchette contribue à légitimer l'État impérial par l'image positive qu'il en projette et qu'il diffuse. Ce type de remarque, ainsi que les traces de ses liens sociaux que l'on observe sur ses cartes (les manoirs de ses amis), annoncent le « ton » de son travail en tant qu'agent de la Couronne, que nous analyserons aux chapitres suivants.

Malgré ce rapport avec l'État, les travaux de Bouchette, dont la publication de 1815, n'en sont pas moins des ouvrages de science d'une très grande qualité. Sa fonction d'arpenteur général, qui lui donne accès à une importante source de documentation géographique, lui demande de parcourir le territoire de « long en large » dans le cadre de maintes expéditions et de l'ouverture de nouveaux espaces de colonisation. Notre personnage a donc une connaissance unique et privilégiée du territoire canadien, ce qui transparait évidemment dans ses publications. John E. Hare, de l'université d'Ottawa, précise dans la présentation de l'œuvre de 1815 intégrée à une réédition de 1978 que Bouchette « a su profiter de toutes les recherches de ses prédécesseurs cartographes, dessinateurs et géographes ». Entre autres, il a pu se référer aux travaux de David William Smith, ou encore ceux d'Isaac Weld et de George Heriot<sup>115</sup>. D'ailleurs, en 1807, ce dernier publie à Londres un ouvrage qui a une approche très similaire aux livres de Bouchette, il est intitulé *Travels through the Canadas, containing a description of the picturesque scenery on some of the rivers and lakes; with an account of the productions, commerce and inhabitants of those*

---

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. V.

<sup>115</sup> Voir encore la « présentation » de Hare des pages 5 à 22, dans : Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, présenté par John E. Hare, Montréal, Éditions Élisée, 1978, 664 p.

*provinces*<sup>116</sup>. Cela étant précisé, retournons sans plus tarder à la description générale du livre de 1815, qui est publié en français et en anglais.

Bouchette y dresse le portrait de la « province du Bas Canada », soit des milieux habités entre la grande région de Montréal et la péninsule gaspésienne. La province du Haut-Canada, alors moins développée, est également abordée par quelques « remarques ». Le premier grand livre de Bouchette traite donc de l'ensemble des espaces qui nous intéressent, c'est-à-dire le réseau laurentien jusqu'aux régions limitrophes aux Grands Lacs. De façon générale, il s'agit d'une œuvre de grande qualité. Outre que le contenu est enrichi de « plusieurs vues, plans de ports, de batailles, etc. »<sup>117</sup> qui offrent des supports visuels variés, l'extérieur de l'imprimé, doté d'une reliure en cuir et de plats rigides, est également d'une facture soignée. Rappelons que la première publication de Bouchette dépasse largement les coûts de production initialement estimés par l'auteur<sup>118</sup>.

Comme son titre l'indique, le livre est conçu pour faire connaître l'état du Canada, notamment l'intérieur de la province du Bas-Canada, afin d'en faciliter l'exploitation et le développement<sup>119</sup>. Après quelques commentaires généraux sur l'histoire récente du pays et ses structures politiques et judiciaires, l'auteur décrit de façon générale le territoire : le réseau hydrographique, les sols fertiles de la vallée du Saint-Laurent, les milieux moins connus de l'intérieur des terres jusqu'à Gaspé ainsi que les vastes forêts du nord, « dont les tristes solitudes ne sont troublées que par les tribus errantes des naturels [...] »<sup>120</sup>. Ce n'est qu'après avoir établi ce portrait global,

---

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>117</sup> Voir la page titre de l'ouvrage de 1815.

<sup>118</sup> John E. Hare, *op. cit.*, p. 14-16.

<sup>119</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. XII.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 29. Ici, Bouchette réfère aux peuples autochtones qui vivent dans la partie septentrionale du Bas-Canada de façon encore essentiellement traditionnelle, tels que les Innus.

où il va jusqu'à décrire le climat, que Bouchette entreprend une description plus détaillée des milieux habités<sup>121</sup>. Cette partie est évidemment la plus importante du livre.

À partir du district administratif de Montréal, à l'ouest, il décrit le pays jusqu'au district de Gaspé, à l'est de la province. Dans un langage assez austère, l'auteur présente de façon méthodique les principales caractéristiques des hameaux, des villages et des villes qui composent ces régions, en portant une attention particulière à Québec et Montréal. Il précise toujours l'activité économique la plus importante d'un milieu avant de décrire les types de ressources exploitables et les caractéristiques des sols. Les voies d'accès terrestres ou maritimes de ces habitats sont également précisées. S'il y a lieu de le faire, Bouchette procède à la description des infrastructures telles que les ponts, les ports, les moulins, et ce qu'il qualifie d'industrie. Enfin, il présente les bâtiments publics, religieux, militaires et les types d'habitations (en bois ou en pierres) qui forment un village ou une ville. Autrement dit, par ses descriptions textuelles, Bouchette dresse le portrait des milieux habités un peu de la même façon qu'il représente en dessin le village de Nicolet (figure 1.1).

Prenons pour un autre exemple la seigneurie de Chambly. Il la situe d'abord par rapport aux seigneuries et aux comtés voisins pour ensuite donner les dimensions et la date d'octroi de ces terres. Selon ses observations, les sols sont d'une bonne qualité et cultivé « d'une manière très-avantageuse »<sup>122</sup>. Il ajoute que les cours d'eau connectés au village, notamment la rivière Richelieu, sont navigables et « ajoute encore aux avantages naturels de cette propriété »<sup>123</sup>. Il mentionne la présence du fort Chambly et souligne son utilité lors de la guerre de 1812-1814. Il décrit ensuite les bâtiments du village qui contient « 90 ou 100 maisons, la plupart de bois, qui forment une principale rue »<sup>124</sup>. Enfin, il mentionne la présence de moulins à l'extrémité sud de l'établissement

---

<sup>121</sup> Cette description est comprise dans la section intitulée « division du Bas-Canada » qui débute à la page 88.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 175.

et le nom des propriétaires. Chambly, qui est traversé par la route principale qui relie Montréal aux États-Unis, semble marquer l'auteur par sa beauté. Selon lui, « le paysage des environs est riche et très-varié, et présente plusieurs superbes points de vue, dont on peut jouir d'une manière très avantageuse de plusieurs endroits »<sup>125</sup>. En outre, cette description est accompagnée d'un dessin du village qui représente le fort, avec à l'avant-plan des militaires britanniques et le bassin de Chambly.

Ce vaste portrait du Bas-Canada est suivi par la description topographique du Haut-Canada. Il procède de la même façon que pour la première section et ce sont les régions de Kingston et de York qui prédominent sur les autres milieux plutôt que Québec et Montréal. Il décrit donc le réseau hydrographique, les infrastructures maritimes et la qualité des sols. Toutefois, le Haut-Canada étant beaucoup moins développé et habité que le Bas-Canada, cette section fait moins de 60 pages. Notons qu'en l'absence de table des matières, le lecteur doit se référer à l'index pour trouver un milieu particulier. Ensuite, en annexe, Bouchette présente de la documentation propre à sa fonction d'arpenteur général. Il a d'abord rassemblé les extraits des « Titres de Concessions de Terres octroyées en Fiefs dans la Province du Bas-Canada » où il indique, entre autres, le nom de la personne qui a concédé la terre, sa dimension et le nom du propriétaire. Signe du souci de l'auteur pour les affaires militaires, il a aussi rassemblé plusieurs informations à propos des flottes américaines et britanniques déployées sur les Grands Lacs. Enfin, il a ajouté des documents législatifs qui portent sur la navigation et le commerce.

Pour clore, un mot sur la plus importante des cartes publiées en 1815 qui est intitulée *carte des Provinces du Haut & du Bas Canada avec des parties adjacentes des États-Unis d'Amérique*<sup>126</sup>. Elle couvre le territoire qui va de l'extrémité ouest du

---

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>126</sup> *A map of the provinces of Lower and Upper Canada with the adjacent parts of the United States of America*, par Joseph Bouchette, gravée par J. Walker and Son, Londres, William Faden, 1815. La carte a une dimension de 73 x 121 cm sur feuille de 77 x 126 cm. Source : BAnQ, collections numériques, Id : 0000236013.

lac Érié jusqu'au golfe Saint-Laurent. Elle représente les Haut et Bas Canadas et leurs divisions en districts, en cantons et en seigneuries. Le nom de chacune de ces divisions est inscrit et les dimensions des terres sont représentées, ce qui rend la lecture assez difficile à certains endroits. Il est effectivement ardu d'observer un milieu précis; c'est probablement pourquoi le chercheur Claude Boudreau s'est davantage penché sur la carte topographique de 1831, beaucoup plus claire, que celle de 1815. Néanmoins, tous les cours d'eau importants sont tracés et identifiés puis les reliefs sont reproduits à l'aide de jeux d'ombre. Bouchette a même inscrit le nom des nations autochtones qui occupent des territoires en périphérie de la colonie, comme les Algonquins au nord-ouest de l'archipel montréalais. La frontière avec les États-Unis est aussi clairement tracée d'un trait rouge.

La carte en soi est d'une très belle facture : l'auteur a pris soin d'ajouter des illustrations du grand portage du lac Supérieur, du cap Anguille à l'entrée du golfe St-Laurent puis des *Bird Islands*. De plus, dans le coin inférieur droit, une illustration servant de cadre au titre de la carte rappelle encore le style des peintures et des dessins topographiques réalisés par les militaires britanniques (voir figure 1.5). Enfin, au coin inférieur gauche est inscrite une adresse au prince régent George Auguste Frédéric. Notons que la carte est divisée en plusieurs planches qui doivent être assemblées pour former le tout.



Figure 1.5 : Détail de la carte des *Provinces of Upper & Lower Canada with the adjacent parts of the United States of America*, par Joseph Bouchette, 1815.

#### 1.2.2.2 La publication de 1831

Le deuxième grand ouvrage de Bouchette, sur lequel il travaille « sans relâche »<sup>127</sup> et qu'il publie en 1831, paraît en deux volumes et un dictionnaire, cette fois uniquement en anglais. À l'instar de sa première description topographique, Bouchette a accès à toute la documentation conservée au bureau de l'arpenteur général pour enrichir ses propres observations. Son fils Robert-S.-M., qui l'assiste dans la recherche, la rédaction et la publication de l'œuvre, relate en détail le processus de collecte d'informations de

<sup>127</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 16.

Bouchette, ce qui nous semble particulièrement pertinent pour comprendre ses méthodes de travail :

Comme il tenait à puiser chaque renseignement à sa source, nous eûmes à visiter tous les établissements des deux Canadas, les nouveaux comme les anciens, les colonies lointaines comme les centres plus rapprochés. Nous collectionnions des cartes locales pour les compiler à loisir, nous prenions en note de nombreuses et de précieuses statistiques. Partout où nous allions nous trouvions les gens non seulement pleins de bonne volonté, mais préparés à nous renseigner, car mon père annonçait ses tournées d'avance par la voie des journaux, en priant les personnes qui pouvaient le renseigner de lui procurer certaines données qu'il spécifiait. Il avait aussi distribué dans tout le pays des circulaires imprimées dans le même but. Cette méthode, paraît-il, était celle que mon père avait adoptée pour son premier ouvrage publié en 1815, sous les auspices de l'Assemblée législative du Bas-Canada.<sup>128</sup>

De la même façon qu'en 1815, le livre de 1831 débute par une dédicace au monarque anglais (Guillaume IV, 1765-1837) : « *I feel deeply penetrated by a sense of gratitude for your Majesty's condescension in graciously permitting that my work should appear under your Majesty's exalted patronage and royal auspices* »<sup>129</sup>. Elle est toutefois plus courte qu'en 1815. La carte de synthèse topographique éditée en 1831<sup>130</sup> est également plus sobre que celle de l'édition précédente. Néanmoins, Bouchette intègre encore des éléments picturaux de la monarchie britannique. Par

---

<sup>128</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>129</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, vol. 1, p. III.

<sup>130</sup> *To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the districts of Quebec, Three Rivers, St. Francis and Gaspé, Lower Canada exhibiting the new civil division of the districts into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature*, par Joseph Bouchette, Londres, James Wyld, 1831. La carte a une dimension de 129 x 234 cm. Source : BAnQ, collections numériques, Id : 0000090117.

exemple, le nord magnétique est décoré de la couronne de Saint Édouard, encore portée par la Reine Élisabeth II au XXI<sup>e</sup> siècle (figure 1.6). Comme ce fut le cas pour sa première publication, Bouchette se rend à Londres pour compléter son manuscrit et préparer l'impression. Son fils, qui l'accompagne pour l'assister, relate aussi cette expérience dans ses mémoires. Avec son père et sa mère, ils quittent Québec à bord du *General Wolf* « par une radieuse journée » le 29 septembre 1829. Au terme d'un « charmant voyage », ils débarquent à Liverpool le 24 octobre, qu'ils visitent quelques jours avant de partir pour Londres en diligence. Afin d'avoir suffisamment d'espace pour travailler, la famille Bouchette loue une maison de Baker Street, Portman Square, où ils se mettent au travail sans tarder<sup>131</sup>.



Figure 1.6 : Détail de la carte topographique des districts de 1831.

Pendant plusieurs mois, père et fils préparent les cartes pour l'impression et ils complètent les manuscrits des trois volumes qui forment la description et le dictionnaire topographique. Pour la partie littéraire, ils possèdent « une masse énorme de matériaux ». Bien que le plan de l'ouvrage soit déjà déterminé, ils leur restent beaucoup de travail à faire avant de pouvoir envoyer le manuscrit final à l'imprimeur. Robert-S.-M. souligne qu'aussitôt que l'impression fut commencée, « les épreuves et les revises s'accumulaient sur nos tables au point qu'il m'est arrivé souvent, durant les derniers six mois, de travailler jusqu'à deux et trois heures du matin [...] »<sup>132</sup>. Au terme de deux ans de dur labeur, le duo réussit à compléter le travail et Bouchette père « put contempler un matin sur sa table de travail, dans une reliure provisoire, un exemplaire complet des *British Dominions in North America* et du *Topographical Dictionary of Lower Canada* ». Son fils se rappelle qu'ils éprouvent « quelque chose des sensations

<sup>131</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 18.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

du marin qui après un long et périlleux voyage rentre enfin sain et sauf au port »<sup>133</sup>. Cela n'aura pas été en vain, car leurs efforts sont récompensés par une visite auprès de la famille royale!

Alors qu'en 1815 Bouchette déposait figurativement son œuvre au pied du trône, en 1831, il a l'honneur de la déposer en personne. En effet, un exemplaire de l'ouvrage fraîchement imprimé est « présenté au roi Guillaume IV, dans une audience spéciale, à Brighton ». Un recueil de paysages et de scènes canadiennes « dans une reliure élégante, velours et or », est aussi « présenté à la duchesse de Kent ». Bouchette et son fils, qui sont apparemment reçus avec « beaucoup de grâce et de bienveillance », lui remettent en main propre<sup>134</sup>. D'ailleurs, il est intéressant de noter que l'historien S. Max Edelson affirme qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les cartographes et autres agents s'efforçaient d'agrémenter leurs manuscrits et leurs cartes de fioritures et de jolies illustrations afin d'améliorer leur chance d'obtenir une audience auprès du roi<sup>135</sup>. Bouchette a justement ajouté de belles scènes maritimes sur la carte de synthèse de 1831 (voir figure 1.7).

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>135</sup> S. Max Edelson, *The New Map of Empire: How Britain imagined America before Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 2017, p. 13. De plus, pour la plupart des métropolitains, la seule façon de poser un regard sur les territoires qui composent l'Empire britannique est grâce aux gravures qui sont en circulation, notamment celles réalisées par les militaires formés en dessin topographique. À ce sujet, voir : Alain Parent, *Entre Empire et Nation : Les représentations de la ville de Québec et de ses environs, 1760-1833*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 272 p.

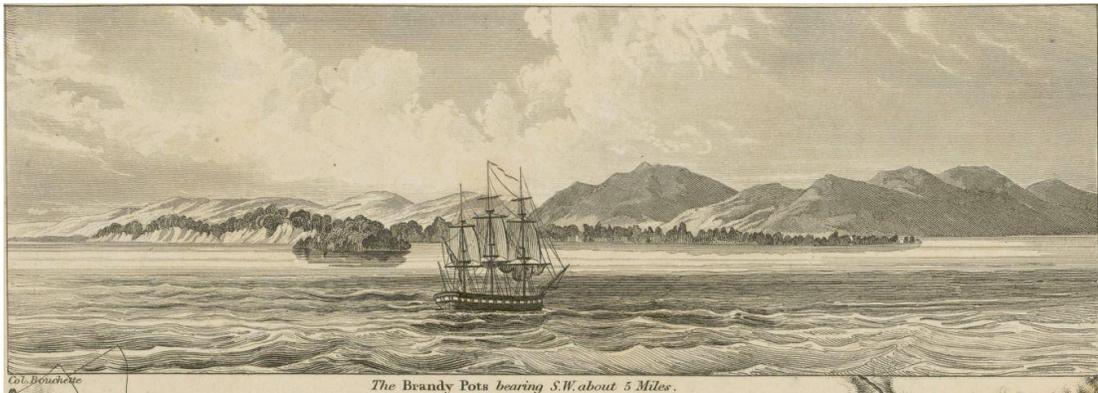


Figure 1.7 : *The Brandy Pots*, détail de la carte topographique des districts de Québec, Trois-Rivières, St. Francis et Gaspé, par Joseph Bouchette, 1831.

Notre personnage profite de cette visite et il discute un certain temps avec Son Altesse Royale. Anecdote fort surprenante, les deux hommes ont même l'occasion de rencontrer la princesse Victoria, alors âgée de 14 ans. L'auteur des mémoires, qui est visiblement marqué par cette visite, raconte :

Nous vîmes une belle jeune fille de quatorze ans dont le maintien indiquait une heureuse combinaison de dignité, de candeur et de grâce. Et c'est ainsi que nous eûmes, par la faveur spéciale de son auguste mère, le remarquable honneur d'une audience particulière de celle qui devait être une des plus grandes souveraines du monde<sup>136</sup>.

La publication de 1831 offre une description « beaucoup plus considérable »<sup>137</sup> des lieux et territoires canadiens que celle de 1815, en plus de mener le lecteur jusqu'aux colonies atlantiques alors hors Canada. Tel que spécifié *supra*, en plus des

<sup>136</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *op. cit.*, p. 21.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 16.

cartes publiées avec les deux volumes, cet ensemble considérable vient avec un dictionnaire topographique du Bas-Canada dans lequel on retrouve des tables de distances ainsi que de nombreuses statistiques sur le pays. La structure du livre de 1831 est très similaire à celle de 1815, à la différence que les deux volumes sont plus complets et qu'une table des matières permet de guider le lecteur. En effet, comme dans l'ouvrage de 1815, chaque section porte sur une région différente et débute par une mise en contexte historique et géographique. D'ailleurs, le premier chapitre du volume un est dédié presque en entier à l'histoire récente de l'Amérique du Nord britannique. Pour chaque milieu (Haut-Canada, Bas-Canada, Nouveau-Brunswick, etc.), Bouchette prend soin de présenter les caractéristiques générales qui les démarquent (humaines et naturelles), avant de les décrire en détail. Les voies de communication, le commerce, les caractéristiques des sols, des ressources naturelles puis des milieux habités sont toujours mis de l'avant.

Plus précisément, le deuxième chapitre est consacré aux territoires à l'ouest des Grands Lacs et aux pourtours de la baie d'Hudson. La présence des Autochtones, leur milieu et le commerce avec ceux-ci y sont abordés. Les troisième, quatrième et sixième chapitres portent sur le Haut-Canada, qui s'est développé depuis 1815. L'auteur présente les caractéristiques géographiques et naturelles générales de la province, ses divisions administratives et les milieux habités. Le sixième chapitre est plutôt consacré aux sphères politiques et juridiques. Quant au cinquième chapitre, il est consacré à la *Canada Company* et aux territoires qu'elle administre. Enfin, au chapitre sept, l'auteur prend soin de décrire en détail les « *principal Waters of the Canadas* » : les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent et ses principaux affluents ainsi que les canaux aménagés pour la navigation<sup>138</sup>. Comparativement à la publication de 1815, le Bas-Canada occupe une place moins prépondérante dans l'ouvrage de 1831. Néanmoins,

---

<sup>138</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, vol. 1, p. XXII.

Bouchette y consacre les chapitres huit, neuf et dix. Outre les remarques générales sur la province, il fait le même parcours qu'en 1815 : de Montréal à Gaspé, il décrit en détail le territoire. Grâce à ces descriptions exhaustives du Haut et du Bas-Canada espacées de seize années, il est possible d'observer l'évolution de l'aménagement du territoire et de l'occupation du sol.

Les chapitres qui suivent sont organisés en thématiques plutôt qu'en zone géographique. Au chapitre onze, l'auteur aborde le climat des deux Canadas; il dresse même des tables de températures et il rapporte les observations du capitaine Franklin lors de ses voyages dans les régions du Nord. Au chapitre douze il reporte son attention sur le Bas-Canada, mais cette fois du point de vue des statistiques telles que la croissance démographique, les pourcentages des confessions religieuses ou encore les mariages. Au chapitre treize, Bouchette aborde de front un domaine qui attire beaucoup son attention : l'agriculture. Il s'intéresse aussi bien aux techniques utilisées et aux types de cultures, qu'aux rendements des récoltes. Au chapitre quatorze, il adresse les deux systèmes de division des terres, soit le régime seigneurial et la « *Tenure in free and common Soccage* », autrement dit, les cantons. Au chapitre suivant, le quinzième, il traite de la milice canadienne (dont il fait partie) puis au seizième, il traite de la constitution et des diverses institutions gouvernementales au Bas-Canada. Enfin, dans le dernier chapitre du premier volume, il traite de sujets assez différents de ceux déjà présentés. Il décrit par exemple les « *manners, Customs, and Character* » des habitants canadiens. Il présente, entre autres, les occupations, les divertissements, l'alimentation et le confort dans les Canadas.

En plus des annexes où il présente toutes sortes de documents législatifs, de statistiques et même de la correspondance entre lui et d'autres administrateurs, l'œuvre de 1831 permet de constituer un portrait très complet des deux provinces qui forment le Canada. Dans le volume deux, Bouchette couvre les colonies atlantiques qui composent l'Amérique du Nord britannique. En procédant de la même façon, il décrit

en détail la Nouvelle-Écosse, le Cap-Breton, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et enfin Terre-Neuve tout au long de treize chapitres. Cependant, ces espaces sortent du cadre géographique que nous avons fixé pour ce mémoire. Néanmoins, le dernier chapitre de ce deuxième volume est fort intéressant, car Bouchette discute de « *General Considerations on the British North American Colonies* » en moins de vingt pages. La description générale de l'œuvre étant faite, il est temps de voir quelle place occupe cette imposante production littéraire et cartographique dans le domaine de la recherche historique canadienne et québécoise.

### 1.3 L'œuvre de Bouchette et la description du territoire

L'œuvre de Bouchette – l'ensemble de ses travaux – s'inscrit dans le processus d'appropriation du territoire par l'Empire britannique, cela en étant en quelque sorte son principal « outil technique », c'est bien ce que notre étude cherche à démontrer. Nous voulons mettre en lumière le lien qui s'articule entre l'État impérial et son agent royal qui reçoit le mandat d'observer et de représenter le territoire bas canadien selon ses besoins. Or, outre Claude Boudreau qui a étudié les cartes de Bouchette directement sous cet angle, les historiens qui ont sollicité son œuvre n'ont pas abordé de front cet aspect. Voyons quelques exemples de l'usage de ses travaux dans l'historiographie géohistorique récente.

Dans sa synthèse d'histoire canadienne pré-confédération articulée autour de la réalité géographique du Canada<sup>139</sup>, l'historien et géographe Cole Harris démontre que le Canada est un pays revêché et que son histoire se comprend notamment par sa « lutte » avec le territoire. Si Harris montre bien qu'il y a lutte pour apprivoiser le

---

<sup>139</sup> Cole Harris, *Le pays revêché : Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'université Laval, 2012, 459 p.

territoire, il explore peu comment on le (re)fait à l'image britannique, et surtout, à partir de qui et comment. Selon nous, là est l'intérêt d'étudier le rôle que joue la fonction de l'arpenteur général et l'œuvre qu'il a produit. L'auteur utilise bien un détail de la carte de Bouchette de 1815 qui représente la région de Trois-Rivières, mais c'est strictement dans le but d'illustrer la forme que prend l'occupation du sol dans la vallée Laurentienne au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>.

Le chercheur Serge Courville, qui s'intéresse notamment à la progression de l'écoumène québécois sous le régime français puis anglais, utilise lui aussi les travaux de Bouchette. Lorsque ce dernier « trace » le territoire canadien nous dit Courville, on sait qu'il le fait au nom de l'administration britannique. Cependant, il n'étudie pas directement les dynamiques inhérentes à cette relation. Par exemple, dans son ouvrage de synthèse du Québec<sup>141</sup>, il cite la description des cantons que fait Bouchette dans son livre de 1815 – « [l]'une des meilleures descriptions qu'on en a donné » – en soulignant que ce dernier est lui-même responsable de les tracer, mais il ne mène pas l'observation plus loin<sup>142</sup>.

Dans la série des atlas historiques du Québec publiés entre 1995 et 2013<sup>143</sup>, il nous faut souligner particulièrement *Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, car il relève l'état du territoire au XIX<sup>e</sup> siècle grâce aux données tirées des recensements et de la cartographie de l'époque<sup>144</sup>. C'est donc dire que l'œuvre de Bouchette devrait y trouver une place. À l'aide d'analyses quantitatives, les

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>141</sup> Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 509 p.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 165-167.

<sup>143</sup> Cette collection rassemble la majorité des ouvrages récents sur le territoire québécois, tels que : Claude Boudreau, Serge Courville et Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. Le territoire*, Québec, Presses de l'université Laval, 1997, 114 p.; Serge Courville, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. La Paroisse*, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, 312 p.

<sup>144</sup> Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec: Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, Québec, Presses de l'université Laval, 1995, 171 p.

auteurs abordent des phénomènes tels que la démographie, le commerce et l'agriculture en les recadrant dans leur dimension spatiale<sup>145</sup>. Lorsqu'ils s'intéressent à la constitution des réseaux d'échanges, les auteurs sollicitent les cartes de Bouchette de 1815 et 1831 pour observer l'évolution du réseau routier dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, mais cela uniquement comme état de la situation à deux moments donnés, plutôt que comme grille d'analyse de l'appropriation britannique du territoire<sup>146</sup>. En effet, les auteurs mentionnent que la cartographie de Bouchette permet d'observer l'évolution des voies de communication, mais sans plus :

La deuxième source [étudiée dans leur recherche] est constituée des deux cartes publiées par Joseph Bouchette en 1815 et en 1831. La première arrive à point nommé pour notre reconstitution. Toutefois, plus complète que la précédente, celle de 1831 précise l'extension du réseau routier à la veille des rébellions de 1837-1838 [...]<sup>147</sup>.

Autre exemple, grâce au recensement des infrastructures que fait Bouchette dans sa description topographique de 1815, les auteurs peuvent aussi estimer le nombre de moulins présents au début du siècle<sup>148</sup>. Enfin, prenons un dernier exemple tiré cette fois de l'atlas intitulé *La paroisse*. Dans ce cas, les auteurs utilisent les cartes de Bouchette pour évaluer la place qu'occupe la paroisse comme entité administrative et sociale : « En somme, Bouchette pense en termes de seigneuries à un niveau global, ce qui n'est pas surprenant pour un arpenteur qui s'intéresse surtout au cadastre, mais doit aussi composer avec le fait qu'au niveau social c'est la paroisse qui prime »<sup>149</sup>. Ici, c'est moins l'apport descriptif qui est sollicité, mais plutôt un choix de représentation de

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 2-5.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>149</sup> Serge Courville, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. La Paroisse*, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, p. 30.

l'espace qu'a adopté notre personnage (consciemment ou non), qui illustre une réalité territoriale et sociale.

Force est de constater que l'historiographie accorde une place à Bouchette, mais une place qui est principalement descriptive (mis à part les travaux de Boudreau). L'importance de l'homme dans le fonctionnement de l'administration coloniale tout comme les ressorts et motivations qui animent et influencent sa production ne sont qu'effleurés, ou carrément absents. Le phénomène plus spécifique de l'appropriation de l'espace par l'Empire britannique (à l'aide de son principal fonctionnaire territorial) est lui aussi absent.

Néanmoins, sans ces études, il serait impossible de saisir l'état du territoire sur lequel travaille Bouchette tout au long de sa carrière. Il est d'ailleurs impératif d'en dresser un bref portrait afin de saisir « l'aire d'action » principale de notre personnage, qui est essentiellement comprise dans les limites du Bas-Canada, territoire qui est sous sa responsabilité d'arpenteur général. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce territoire se caractérise par un peuplement généralement limité aux berges du fleuve Saint-Laurent et de ses principaux affluents. En effet, tout au long du régime français, notamment par souci de mobilité, la colonie s'est développée en suivant le réseau hydrographique compris entre Québec et Montréal. Quelque trente années après la conquête, le monde laurentien est toujours riverain : les espaces urbains aussi bien que campagnards ont un rapport particulier à l'eau et au fleuve.

De fait, dans le premier tiers du siècle, le front pionnier s'éloigne rarement au-delà d'une dizaine de kilomètres des rives frontales. C'est également un monde qui est largement agricole : la culture du sol, notamment du blé, s'articule autour d'un long réseau de villages où les terres sont majoritairement divisées selon le système seigneurial, malgré l'implantation progressive des cantons anglais. Outre les voies navigables, le monde laurentien est aussi traversé par un réseau de routes qui se densifiera tout au long de la période. Ce réseau est d'une certaine façon le

prolongement du grand axe fluvial : il s'articule en complémentarité avec les voies navigables<sup>150</sup>. Il sera d'ailleurs au cœur des préoccupations du gouvernement colonial, qui doit l'améliorer pour faciliter l'expansion de l'écoumène, l'exploitation des ressources naturelles et évidemment le commerce.

Enfin, outre le développement progressif des bourgs ruraux aux traits partiellement urbains, l'axe laurentien est contenu par deux noyaux urbanisés, soit Québec, porte de l'Atlantique et siège de l'administration impériale ainsi que Montréal, plaque tournante du commerce et des échanges avec l'ouest (vers la région des grands lacs et du nouveau Haut-Canada) et le sud (avec les États-Unis). À mi-chemin de ces deux pôles, on retrouve également la petite ville de Trois-Rivières, qui à certains égards joue le rôle d'une ville relais. Nous verrons dans le prochain chapitre qu'au fil de la période, ces deux principaux pôles gagneront en importance à l'échelle du continent : leur rayonnement économique et politique aura un large impact sur leurs régions. Éventuellement, Montréal dépassera la capitale impériale qu'est Québec en termes de poids démographique et économique. C'est donc cet espace, sommairement présenté, sur lequel travaille Joseph Bouchette à titre d'arpenteur général<sup>151</sup>. Notons qu'il exerce aussi bien dans l'aire seigneuriale, où il corrige les lignes des propriétés, que dans les nouveaux espaces de colonisation, où il mesure les lots qui seront concédés.

---

<sup>150</sup> Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec: Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, Québec, Presses de l'université Laval, 1995, p. 35.

<sup>151</sup> Ce portrait est basé sur les recherches de Courville, Harris et Séguin mentionnées plus haut dans cette section.

## 1.4 Une commande impériale : problématique de recherche & corpus de sources

Dès les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire britannique marque de plus en plus le monde laurentien par sa présence, que ce soit par ses découpages administratifs, ses infrastructures ou ses institutions. Cette « progression » du modèle impérial et de ses institutions est complexe : elle compte plusieurs facettes et mobilise plusieurs acteurs. De façon générale, on qualifie ce processus d'expansion et de contrôle « d'impérialisme ». L'emploi de ce terme, assez fréquent dans les disciplines historiques, prend la signification qu'on lui connaît aujourd'hui au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, « où *imperialism* (1878) a pris le sens de politique d'expansion coloniale dans le cadre de l'Empire britannique »<sup>152</sup>. Or, comme le remarque l'historien spécialiste de l'Empire T. O. Lloyd, les usages du terme sont nombreux, et sans précision, son utilisation est peu utile<sup>153</sup>. Empruntant de multiples formes, l'impérialisme britannique peut effectivement toucher les sphères culturelles, économiques ou militaires d'une société<sup>154</sup>.

Pour les besoins de cette étude, nous lui donnons donc un sens relativement limité et très concret, principalement articulé autour de deux éléments : l'impérialisme britannique, celui qui influence la fonction de Bouchette, se dévoile d'abord dans une structure administrative et des mécanismes légaux progressivement mis en place aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces grâce à ces structures, que nous aborderons au chapitre suivant, que les autorités britanniques en poste dans la métropole peuvent agir sur le territoire colonial outre Atlantique en fonction de leurs besoins, notamment

---

<sup>152</sup> Alain Rey, Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert, 2016, p. 1128.

<sup>153</sup> T. O. Lloyd, *The British Empire : 1558-1995*, Midsomer Norton, Oxford University Press, 1996 [1984], p. VII.

<sup>154</sup> À ce sujet, voir l'introduction de : Nancy Christie (dir.), *Transatlantic Subjects : Ideas, Institutions, and Social Experience in Post-Revolutionary British North America*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008, p. 3-41.

commerciaux et sécuritaires<sup>155</sup>. Bien sûr, l'arpenteur général occupe une position clairement déterminée dans cette hiérarchie bureaucratique : il en dépend pour exercer sa fonction. Plus qu'une simple structure rigide, l'administration est aussi sensible aux aléas de la géopolitique britannique, ce qui peut également avoir un impact sur les travaux de l'arpenteur général. Le deuxième élément de notre conception de l'impérialisme est la prise de contrôle réelle du territoire – l'appropriation –, qu'elle se manifeste soit par la création de nouveaux espaces de colonisation et l'exploitation de ressources, ou encore par la construction d'infrastructures utiles à la Couronne. Cette approche rejoint les remarques d'Allan Greer, qui souligne qu'à l'époque moderne en Amérique, l'acte de « coloniser » devint progressivement associé à celui d'exploiter le sol<sup>156</sup>. Nous verrons que dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle au Bas-Canada, l'expansion de l'influence de la Couronne est effectivement directement associée à l'agrandissement du territoire colonisé et cultivé.

Sur le terrain, en tant qu'arpenteur général, Joseph Bouchette se trouve aux premières loges de cette appropriation du territoire canadien. Il est déjà clair que le processus par lequel il représente ce territoire sur des cartes et dans ses livres n'est pas « innocent ». D'abord, nous soutenons que Bouchette, sa pensée comme sa représentation du monde, sont influencées à la fois par ses milieux familial et socioprofessionnel, lesquels sont intimement liés à l'univers britannique comme nous l'avons vu précédemment. Aussi, plus « officiellement » et concrètement encore, Bouchette répond directement (ou indirectement) à ce que nous qualifions de « commande impériale ». Il s'agit en fait des objectifs et des méthodes de développement de la colonie dictées aux fonctionnaires en poste aux Canadas par les autorités impériales à Londres. Cette « commande » se révèle dans des documents

---

<sup>155</sup> Ce réseau, en raison du climat et des techniques de navigation, peut souffrir de sérieux problèmes de délais dans la transmission de directives ou de documentation importante, voir : Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, p. 311.

<sup>156</sup> Allan Greer, *Property and Dispossession : Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, New York, Cambridge University Press, 2018, p. 7-8.

officiels, telles que les commissions (les contrats) octroyées aux agents coloniaux<sup>157</sup>, les instructions envoyées au gouverneur<sup>158</sup> et certaines législations<sup>159</sup> qui définissent les modes de colonisation et d'exploitation du territoire. Souvent initiés par cette commande faite au nom de la Couronne, les travaux de Bouchette répondent donc en tout ou en partie aux besoins de l'administration impériale. Nous étudierons ce rapport en mettant en relation la commande impériale avec certains éléments de l'œuvre de Bouchette, tant de nature littéraire que cartographique. Certes, Bouchette n'est pas le premier spécialiste à produire de la documentation de qualité du territoire canadien pour les autorités, mais son œuvre, sous forme de cartes et de livres, se démarque réellement par son ampleur et son exhaustivité<sup>160</sup>. Une grande part de notre corpus de sources est évidemment constituée de documents produits par notre personnage<sup>161</sup>.

Enfin, il faut également considérer que les travaux de Bouchette prennent forme en fonction des connaissances techniques et scientifiques propres à l'époque. La somme de ces connaissances, ainsi que les contraintes physiques des hommes et du territoire, déterminent – imposent – les limites des projets de l'arpenteur général : Bouchette ne peut explorer chaque parcelle du territoire, tout comme il ne peut profiter d'une vue aérienne pour observer l'ensemble de l'espace qu'il étudie et décrit. Au-delà des limites techniques de sa pratique (que nous exposerons au troisième chapitre), l'arpenteur doit

---

<sup>157</sup> Voir par exemple : Commission de gouverneur des Haut-Canada et Bas-Canada, délivrée à Lord Dorchester in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 5.

<sup>158</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791; Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Haut-Canada, 16 septembre 1791 in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915.

<sup>159</sup> Tel que : L'acte constitutionnel de 1791 in Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921 [1911], p. 1013.

<sup>160</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 205.

<sup>161</sup> Les publications de Bouchette sont notamment accessibles en ligne dans la collection numérique de Canadiana (que nous avons déjà sollicitée), maintenant intégrée au Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR). Les livres originaux (en anglais) sont également conservés au Centre des livres rares et collections spéciales de l'Université du Québec à Montréal. Quant à ses cartes, elles font partie de la Collection patrimoniale de cartes géographiques de BAnQ Rosemont-La Petite-Patrie.

également composer avec un territoire auquel il est « subordonné » : les rivières, les lacs et les marais constituent des obstacles qui l'empêchent parfois de respecter la commande impériale « à la lettre ».

## Conclusion

Pour conclure ce chapitre, rappelons que nous avons d'abord vu que l'arpentage en Amérique du Nord, d'une façon ou d'une autre, accompagne toujours la colonisation de nouveaux espaces par les Européens. En gardant la focale près de notre personnage et de son milieu, nous avons ensuite présenté la vie et la carrière de Joseph Bouchette, ce qui a mis en lumière l'influence de son milieu socioprofessionnel, très attaché à l'univers britannique, sur ses travaux et qui a démontré au passage son profond attachement pour la Couronne. Enfin, nous avons montré que cet œuvre de science, malgré ses influences, a surtout été utilisé par les chercheurs pour son caractère descriptif et non pour son rôle dans l'appropriation de l'espace. Pour aborder cette question de front, nous devons maintenant reculer la focale à une échelle plus large, celle de l'Empire, afin de situer l'œuvre et la fonction d'arpenteur général dans leur contexte impérial. Cela afin de mesurer les caractères uniques ou communs de son travail en comparaison des autres univers coloniaux britanniques, ainsi que l'influence de la géopolitique coloniale et impériale sur ce travail.

\*\*\*

## CHAPITRE II

### ENTRE EMPIRE ET COLONIES

Les trajectoires prises au fil de l'histoire par les différents empires n'ont jamais été prédéterminées : leur déploiement sur le globe fut progressif et n'a pas toujours répondu aux mêmes dynamiques. La géographie et le climat ont autant influencé leur parcours que les grandes batailles et les programmes politiques. De fait, que ce soit l'Empire espagnol, français ou anglais, leur croissance et leur emprise sur divers espaces se sont manifestées de façons très variables, bien que comparables à bien des égards. À cet effet, Greer souligne justement qu'à l'inverse d'être composés de « *territorially defined building blocks* », les empires transocéaniques européens étaient plutôt des entités tentaculaires, « *unbounded whether by sea or by land* ». Il ajoute que ceux-ci étaient « *opportunistic, employing strongholds, fortified ports and enclaves of settlement to influence and lay claim to much broader, but ill-defined, areas over which they exercised varying degrees and different kinds of influence* »<sup>1</sup>.

Pour ce qui est de l'Empire britannique, ayant pour centre le Royaume-Uni et pour cœur sa métropole, Londres, on sait qu'il se déploie progressivement sur la côte

---

<sup>1</sup> Allan Greer, *Property and Dispossession : Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, New York, Cambridge University Press, 2018, p. 5-6. Sur les fondements de l'Empire, on peut également consulter les travaux d'Alan Lester, qui questionne le caractère circulatoire de celui-ci : Alan Lester, « Imperial Circuits and Networks : Geographies of the British Empire », *History Compass*, Vol. 4, N° 1, 2005. Enfin, à propos du caractère universel de l'Empire, voir : Christopher A. Bayly, *Imperial Meridian: The British Empire and the World, 1780-1830*, London/New York, Routledge, 1989, 295 p.

est Américaine tout au long du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Avant la guerre d'Indépendance, à laquelle nous reviendrons brièvement plus loin dans ce chapitre, il marque presque l'ensemble du littoral atlantique par sa présence : d'abord par les colonies de Virginie et du Maryland au XVII<sup>e</sup> siècle, puis par celles de la Nouvelle-Angleterre au XVIII<sup>e</sup>. Contrairement à la Nouvelle-France, les colonies anglaises sont rapidement peuplées et vers 1770, on estime déjà la population à plus de deux millions d'individus, dont plusieurs dizaines de milliers d'esclaves<sup>2</sup>.

Sans nous lancer dans une longue histoire de la colonisation britannique sur le continent, nous verrons d'abord quels sont les principaux facteurs économiques et géopolitiques qui influencent la conduite et le développement de l'Empire au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, cela afin de pouvoir situer davantage le travail mené par notre arpenteur Bouchette. Comme plusieurs de ces facteurs sont en marche dès le XVII<sup>e</sup>, nous ferons quelques allers-retours entre cette période et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est clair qu'à l'époque où Joseph Bouchette entreprend sa carrière d'arpenteur général, l'Empire prend une forme hétérogène et plurielle. En effet, les modes de gestion et d'appropriation des territoires sous l'emprise impériale dépendent de leur contexte et des enjeux qui leurs sont propres. Pour cette raison, il sera nécessaire de voir comment l'espace canadien est intégré à l'Empire, puis quels sont les événements et les enjeux qui mènent à la formation du Bas-Canada en 1791. D'ailleurs, nous verrons que Bouchette participe au processus de définition des frontières intérieures et extérieures de la nouvelle province. Cela fait, nous pourrons enfin situer la fonction d'arpenteur général dans la structure bureaucratique impériale et dresser la liste des moyens et des organes de gouvernances permettant aux autorités britanniques de diriger le développement du Bas-Canada selon les besoins de la Couronne. C'est là que nous verrons comment la commande impériale est transmise, directement ou indirectement, à l'arpenteur général.

---

<sup>2</sup> Albert Desbiens, *Les États-Unis d'Amérique : synthèse historique*, Québec, Septentrion, 2004 p. 32-33.

## 2.1 L'univers impérial : un monde global et pluriel

Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire britannique est une redoutable puissance maritime; il étend son influence sur les principales routes commerciales du globe en plus de posséder des colonies sur tous les continents. Fasciné par cette puissance, Bouchette écrit en 1831 que la superficie de l'Amérique du Nord britannique « *is almost double that of the totality of the European continent, and. Is more than twofold greater than the Persian empire under Darius, or the Roman empire, in the plenitude of its power* »<sup>3</sup>. Toutefois, cette thalassocratie ne s'est pas érigée en suivant un plan précis pensé plusieurs décennies avant les conquêtes militaires du XVIII<sup>e</sup> siècle : « *It is only by reading history backward that the story of the British empire appears as the inevitable triumph of a British way of making empire or doing capitalism* »<sup>4</sup>. En effet, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, c'est au rythme de la géopolitique européenne, puis éventuellement mondiale, que les hommes et les femmes de pouvoir ont influencé la formation du mastodonte anglais. Pour étendre son influence, ils ont dû faire face aux puissances voisines – l'armada espagnole au XVI<sup>e</sup> siècle puis les forces françaises au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> – et traverser des périodes d'instabilités dues aux tensions religieuses et aux intrigues politiques royales<sup>5</sup>.

Outre ces obstacles, plusieurs générations de dirigeants s'affrontent à l'interne, dans la métropole même, par rapport aux politiques impériales qui doivent être

---

<sup>3</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, vol. 2, p. 231.

<sup>4</sup> Jane Burbank et Frederick Cooper, *Empires in world history : power and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press, 2010, p. 170.

<sup>5</sup> Le règne de Mary Tudor (1553-1558), marqué par la persécution violente des protestants, ainsi que la période dite des « révoltes jacobites », notamment celle de 1745, en sont de bons exemples. Voir, entre autres, le deuxième chapitre de : Leora Auslander, *Des révolutions culturelles : La politique du quotidien en Grande-Bretagne, en Amérique et en France XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, trad. de Camille Hamidi, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 2010 [2009], 298 p. Voir aussi la brève section d'Albert Desbiens sur les fondements de la colonisation anglaise : Albert Desbiens, *op. cit.*, p. 13-18.

adoptées par l'État : doit-on centraliser tous les pouvoirs à Londres? Dans quelle mesure peut-on taxer les colonies? Doit-on octroyer des constitutions uniformisées aux différents territoires? Ces débats, qui s'articulent autour des choix qu'impose la direction d'un vaste empire, illustrent la difficulté d'administrer un espace impérial qui prend très tôt une forme hétérogène et plurielle<sup>6</sup>. À titre d'exemple, d'abord tout près de Londres, l'historienne Jane Burbank et l'historien Frederick Cooper<sup>7</sup> soulignent qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les *Lords* écossais, dont leur royaume est uni à celui d'Angleterre en 1707, ont accès à des fonctions importantes dans l'administration anglaise et dans les colonies, alors que l'Irlande catholique est carrément colonisée par des protestants venus de l'île voisine. À l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Irlande est officiellement rattachée au Royaume-Uni (1<sup>er</sup> janvier 1801) et plusieurs mesures anticatholiques sont abrogées. Bien que les Irlandais, surtout protestants, peuvent aspirer à rejoindre l'administration britannique, il n'en demeure pas moins que l'île est soumise au pouvoir de Londres, notamment par l'intermédiaire du *Lord Lieutenant* qui siège au *Dublin Castle* : « symbole de la domination politique britannique en Irlande »<sup>8</sup>. Comme quoi le lieu, l'environnement, mais aussi le profil des populations soumises au pouvoir impérial sont des éléments qui interfèrent, à divers degrés, dans les modes de gestion (ou d'appropriation) des territoires.

Les besoins concrets de la Couronne déterminent également la nature des entités coloniales déployées sur le globe. Beaucoup plus loin de la métropole, en Australie, qui est investie par les colons britanniques dès 1788, les autorités cherchent par exemple à consolider une colonie pénitentiaire pour y envoyer des détenus. En plus de passer près de la famine, l'entreprise est fort coûteuse et même si plusieurs milliers de

---

<sup>6</sup> Max S. Edelson, *The New Map of Empire How Britain imagined America before Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 2017, p. 9.

<sup>7</sup> Dans leur ouvrage magistral, les chercheurs abordent le déploiement des Empires à travers le monde selon leurs structures administratives, politiques et leur système économique (entre autres) : Jane Burbank, Frederick Cooper, *op. cit.*, 511 p.

<sup>8</sup> Laurent Colantonio, « L'Irlande, les Irlandais et l'Empire britannique à l'époque de l'union (1801-1921) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N° 14, 2011, p. 9.

condamnés y sont envoyés, ce n'est qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> que la situation se stabilise<sup>9</sup>. En Inde, il faut attendre 1858 pour que la Couronne prenne l'administration directe du territoire et de ses immenses richesses. À l'instar de l'Irlande, c'est un *Lord Lieutenant* nommé à Londres qui détient alors les pouvoirs exécutifs<sup>10</sup>. Antérieurement à cette date, c'était une compagnie privée qui en avait le contrôle presque absolu, cela évidemment après en avoir eu la permission de la couronne britannique : la fameuse *East India Company (EIC)*, qui agissait aussi bien dans la sphère économique que militaire et politique<sup>11</sup>.

Soulignons que là comme en Amérique du Nord, les dirigeants britanniques entreprennent un grand projet de cartographie afin de mieux connaître l'état du pays. Cette entreprise débute en 1802 et aboutira au *Great Trigonometrical survey of India* en 1866<sup>12</sup>. D'ailleurs, l'historien Laurent Colantonio, spécialiste de l'Irlande, remarque comme d'autres chercheurs que des expériences menées sur l'île celtique ont pu être « exportées » ailleurs dans l'Empire. En effet, l'entreprise de cartographie de l'île menée dans les années 1820 « a très concrètement servi de trame au grand projet de cartographie trigonométrique des Indes orientales »<sup>13</sup>. Comme quoi, à l'instar du dessin topographique pratiqué par Bouchette, les « façons de faire » dans le domaine de l'acquisition de connaissances géographiques circulent dans l'univers impérial. Bref, en terme territorial, l'Empire britannique est composé d'un ensemble d'entités hétéroclites. De fait, l'historien T. O. Lloyd, souligne lui aussi la grande diversité des types d'organisations coloniales au début du XIX<sup>e</sup> siècle :

---

<sup>9</sup> T. O. Lloyd, *The British Empire : 1558-1995*, Midsomer Norton, Oxford University Press, 1996 [1984], p. 120-123.

<sup>10</sup> Laurent Colantonio, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>11</sup> Jane Burbank, Frederick Cooper, *op. cit.*, p. 171-172.

<sup>12</sup> À propos du projet impérial de cartographie de l'Inde, voir : Matthew H. Edney, *Mapping the Empire. The Geographical Construction of British India, 1765-1843*, Chicago/London, University of Chicago Press, 1997, 458 p.

<sup>13</sup> Laurent Colantonio, *loc. cit.*, p. 10.

*Upper and Lower Canada looked quite like the old American colonies, the ruling class in the West Indies was under pressure about slavery, New South Wales was run like a prison, Gibraltar like a fort, British Guiana like a conquered territory where the new rulers wanted to adopt some of the institutions of the old rulers, and Sierra Leone like a missionary settlement with a tendency to go bankrupt*<sup>14</sup>.

Tout comme sur les îles Britanniques où les autorités adoptent des politiques différentes en Écosse et en Irlande, l'organisation et l'administration des colonies de l'Amérique du Nord britannique (ANB), varient selon les besoins de la Couronne ainsi que la situation géographique et politique de chaque territoire. Elizabeth Mancke met en lumière ce phénomène en étudiant les dynamiques d'intégration à l'Empire des colonies qui ont éventuellement formé le *dominion* du Canada<sup>15</sup>. Là comme ailleurs dans l'Empire, l'action de Londres est dictée en partie ou en tout, variablement d'un endroit à l'autre, selon des considérations de langue, de culture, de religion, d'ethnicité, de géographie, de ressources naturelles ainsi que d'opportunités commerciales et de peuplement.

Par exemple, Mancke démontre que plusieurs espaces sont d'abord administrés en fonction d'enjeux économiques. Ce sont généralement des milieux éloignés où l'exploitation d'une ressource prime sur le développement d'une population autosuffisante<sup>16</sup>. Un exemple de ce modèle de gestion est l'île de Terre-Neuve, où ce sont les ressources naturelles, ici les pêcheries, qui donnent le ton au mode

---

<sup>14</sup> T. O. Lloyd, *op. cit.*, p. 134.

<sup>15</sup> Elizabeth Mancke, « Another British America : A Canadian Model for the Early Modern British Empire », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 25, N° 1, 1997, p. 3-4.

<sup>16</sup> Mancke donne aussi en exemple l'espace limitrophe à la baie d'Hudson, qui est mis sous l'autorité de la compagnie privée du même nom, l'*Hudson's Bay Company* (HBC). Celle-ci s'est vue accorder une charte pour fins commerciales par Londres dès 1670. Comme l'EIC en Inde, l'HBC s'est fait octroyer des responsabilités par rapport au développement économique et à l'administration de la région : le contrôle impérial est donc délégué à une entité privée, et ce, *grosso modo*, jusqu'à la fondation de la Confédération canadienne. Pour ce qui concerne l'*Hudson's Bay Company*, ce sont bien les intérêts économiques, dans ce cas la traite des fourrures avec les Autochtones, qui priment sur le peuplement de colons britanniques à proprement parler. *Ibid.*, p.13.

d'administration de la colonie. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'île est peu habitée lors de la période hivernale : les pêcheurs anglophones utilisent ces terres avant tout pour faire sécher le poisson, entreposer leur matériel et se protéger des éléments. Pendant la période de l'année lors de laquelle l'île est occupée par les marins, c'est un *Naval Commodore* dépêché par Londres qui est responsable de l'administration des pêches et de la justice. Avec le déploiement progressif d'une population permanente au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les autorités doivent commissionner un responsable impérial toute l'année afin de diriger les affaires civiles et commerciales. Toutefois, la pêche reste financée et organisée par des compagnies britanniques, reconnues légalement par le législateur britannique, alors que les affaires politiques sont étroitement dirigées de Londres. Contrairement au Bas-Canada où l'administration impériale, avec tous ses organes de gouvernances, siège à Québec, l'administration coloniale de Terre-Neuve est donc limitée à l'essentiel, et ce jusqu'en 1820<sup>17</sup>.

Outre les territoires « *secured and dominated by a narrow, metropolitan-based commercial interest* »<sup>18</sup>, les colonies de peuplement, comme celles de la Nouvelle-Angleterre, sont un autre modèle d'occupation du territoire qui permet d'étendre l'influence de la Couronne. Ces dernières sont d'abord « rattachées » à l'Empire par des chartes royales qui les soumettent à divers degrés au pouvoir de la Couronne<sup>19</sup>. En effet, comme Burbank et Cooper le soulignent, « *Kings asserted royal prerogative over colonial administration, as if colonies were part of the king's composite monarchy of diverse dominions* »<sup>20</sup>. Or, bien que l'installation d'une population

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>19</sup> Même s'il est parfois difficile pour les métropolitains de maintenir un contrôle étroit des colonies américaines, celles-ci sont toujours soumises à Londres. Dès la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'État développe effectivement des moyens administratifs et financiers de plus en plus élaborés pour assurer l'influence royale outre-mer. Voir : T. O. Lloyd, *op. cit.*, p. 25; Louis-Georges Harvey, « L'intégration de l'ancienne Nouvelle-France à l'Empire britannique (1760-1774) », p. 516 in Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *La chute de la Nouvelle-France : de l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, 587 p.

<sup>20</sup> Jane Burbank et Frederick Cooper, *Op.cit.*, p. 177.

autosuffisante et sa croissance soient des enjeux primordiaux, l'exploitation des ressources naturelles est aussi au cœur des priorités<sup>21</sup>. De fait, à mesure que les populations prennent de l'expansion, on veut exploiter davantage de ressources.

Au début de la carrière de Joseph Bouchette, après la Conquête anglaise et la séparation du territoire canadien en deux entités administratives, le Bas-Canada est résolument une colonie de peuplement, dirigée de Québec par le gouverneur, où l'on cherche à accroître la présence d'une population d'origine britannique, cela par l'arrivée de nouveaux immigrants. Là aussi, la question de l'exploitation des ressources naturelles, notamment les fourrures et plus tard le bois, est centrale. Une fois extraites du territoire, ces ressources sont exportées dans les villes portuaires du Royaume-Uni et inversement, le Bas-Canada sert aussi de marché pour les produits britanniques importés<sup>22</sup>. Ce système économique *mercantile* implique effectivement que les richesses d'une colonie, telles que l'or et l'argent d'Amérique du Sud, doivent « servir d'abord et avant tout à enrichir la métropole »<sup>23</sup>. De façon générale, pour les autorités métropolitaines, dès le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à notre période d'étude, l'enjeu économique est prédominant : la plupart des décisions politiques ou militaires sont prises en tenant compte des conséquences sur le commerce et les finances du Royaume<sup>24</sup>. Bien que les marchandises et les routes commerciales changent, le principe de base reste le même : à court ou à long terme, les territoires sous l'influence impériale, comme le Bas-Canada, doivent éventuellement favoriser économiquement la métropole. Cependant, pour implanter de nouveaux foyers de population et tirer profit des ressources et du

---

<sup>21</sup> De fait, quand le monarque octroie une charte royale à un groupe, autorisant l'exploitation des ressources du territoire, c'est en échange de redevances à la Couronne et de la responsabilité de peupler ledit territoire. Au tout début de la colonisation anglaise en Amérique, Jacques I<sup>er</sup> octroie une charte de ce genre en 1606 à la Compagnie de Virginie qui est composée de 56 « maisons commerciales » et de 659 investisseurs « individuels ». Voir Albert Desbiens, *op. cit.*, p. 19. D'ailleurs, à ses débuts, sous le régime français, le Canada fut lentement peuplé par une entité privée : la Compagnie des Cents-Associés, qui jouissait d'une charte royale octroyée par le Monarque.

<sup>22</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, p. 278.

<sup>23</sup> Albert Desbiens, *op. cit.*, p. 17.

<sup>24</sup> Max S. Edelson, *op. cit.*, p. 44.

commerce, les autorités responsables doivent adapter leurs politiques et leurs méthodes de gestion à la réalité de la colonie.

## 2.2 L'intégration du monde laurentien dans l'Empire : contexte et bouleversements

Au cours de la guerre de Sept Ans, les territoires qui composaient la Nouvelle-France sont annexés à l'Empire britannique grâce à la force militaire, notamment la marine royale. C'est bien par la voie des armes que la colonie de peuplement laurentienne est initialement intégrée à l'Empire<sup>25</sup>. Or, il ne suffit pas de dominer militairement un espace pour le développer et exploiter ses ressources. Par exemple, en Acadie, région française du golfe Saint-Laurent annexée en 1713 après la guerre de succession d'Espagne, les autorités optent pour l'utilisation de la force afin de régler un dilemme persistant; celui d'intégrer à l'Empire une population majoritairement francophone et catholique qui refuse catégoriquement de prêter serment au monarque anglais<sup>26</sup>. En 1755, les *Lords of Trade* demandent au juge en chef Jonathan Belcher de vérifier la légalité de la déportation, idée qui était considérée depuis quelque temps<sup>27</sup>. Après que ce dernier eut validé l'aspect légal de la mesure<sup>28</sup>, les autorités entament la déportation de la majorité des habitants francophones et catholiques de la région<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup> T. O. Lloyd, *op. cit.*, p. 30.

<sup>26</sup> Les Acadiens craignent notamment de devoir combattre la couronne française et souhaitent rester neutres en cas de guerre. De l'autre côté, les autorités britanniques craignent que les Acadiens collaborent avec les Micmacs, qui leurs sont hostiles, et les sujets français de la vallée du Saint-Laurent en cas de conflit avec la France.

<sup>27</sup> Jonathan Belcher, L'avis du juge en chef de la Nouvelle-Écosse concernant la déportation des Acadiens, Halifax, 1755, présenté par l'Honorable Michel Bastarache, C.C. in *Ottawa Law Review*, vol. 42, 2010, p. 253-254.

<sup>28</sup> Le principe est qu'en raison de ne pas avoir prêté serment au monarque, les Acadiens ne sont pas considérés comme en pleine possession légale de leurs terres.

<sup>29</sup> Au total, environ 8000 Acadiens sont déportés de 1755 à 1756. Au sujet de la déportation, voir : Thomas R. Berger, *Liberté fragile*, Montréal, Éditions Hurtubise, 1985, p. 18-23.

Toutefois, selon Mancke, cette solution s'avéra peu efficace : au-delà du drame humain, la déportation priva la région de milliers de travailleurs, d'agriculteurs et de pêcheurs essentiels au bon fonctionnement de la colonie et à l'exploitation de ses ressources<sup>30</sup>. Ainsi, un peu moins d'une décennie plus tard, à l'opposé de l'expérience acadienne, les anciens sujets français qui habitent le Canada<sup>31</sup> sont intégrés à l'Empire selon une politique dite de « conciliation »<sup>32</sup>. C'est-à-dire que certaines législations, comme l'Acte de Québec de 1774, leur accordent des concessions par rapport à la pratique de leur droit et de leur religion, entre autres choses. Pour exploiter les ressources et étendre l'écoumène afin de tirer profit de la colonie, les autorités ne peuvent s'aliéner la population euroaméricaine conquise. Au lendemain de la Conquête, il est effectivement impensable de déporter les quelque 65 000<sup>33</sup> habitants du Canada dispersés dans un réseau relativement dense de communautés agricoles le long du Saint-Laurent et dans trois centres urbains, Québec, Trois-Rivières et Montréal, tous implantés à des points névralgiques du réseau hydrographique laurentien. En clair, la colonie n'aurait pu rester viable et profitable sans ses habitants. Encore une fois, le contexte propre à un espace est déterminant dans son mode de gestion.

Or, cette « politique de conciliation » ne prend pas la forme d'un plan cohérent conçu à Londres et appliqué dans la colonie selon un calendrier précis, mais plutôt d'une *realpolitik* locale. Pour leur part, afin d'exploiter la colonie et la mettre à leur image, les autorités métropolitaines priorisent plutôt l'encouragement de la

---

<sup>30</sup> Elizabeth Mancke, *loc. cit.*, p. 19.

<sup>31</sup> On appelle alors les anciens sujets français « Canadiens », sans distinction de langue par rapport à leurs homologues britanniques.

<sup>32</sup> Louis-Georges Harvey, *loc. cit.*, p. 523-528 in Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *op. cit.*

<sup>33</sup> Selon l'étude, les chiffres varient entre 60 000 et 80 000 habitants au moment de la Conquête. Selon Cole Harris, la population vivant au Canada en 1750 s'élève à environ 60 000 personnes, nous avons donc adopté l'estimation de Serge Courville qui chiffre la population à 65 000 en 1760. Voir leur étude respective : Cole Harris, *Le pays revêche : Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'université Laval, 2012, p. 112; Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 169

colonisation anglophone et protestante dans la vallée du Saint-Laurent, ainsi que la constitution d'un gouvernement impérial hautement hiérarchisé où la place que peuvent occuper les catholiques est limitée, notamment par le serment du test<sup>34</sup>. Bien que les mesures d'accommodements doivent ultimement être appuyées par Londres qui garde le contrôle des politiques coloniales, elles sont d'abord mises de l'avant par des administrateurs en poste au Canada, sensibles aux problèmes liés à l'intégration de l'ancienne population canadienne<sup>35</sup>. Déjà en 1764, le gouverneur James Murray autorise la tenue de cour de justices qui traitent de causes relevant de la coutume de Paris, pourtant abolie depuis la proclamation royale. Les habitants conservent en outre leurs terres, leurs biens meubles ainsi que le droit de pratiquer leur religion (dans un cadre assez strict toutefois)<sup>36</sup>.

Sans cette attitude de tolérance, Joseph Bouchette, en tant que francophone catholique, n'aurait jamais pu occuper une position de haut fonctionnaire dans l'administration britannique. De fait, l'acte de 1774 abolit le serment du test<sup>37</sup>, ce qui lui permet d'intégrer pleinement la bureaucratie anglaise dans la décennie 1790 sans renier sa foi, ce qui est alors impossible pour un sujet catholique vivant en Grande-Bretagne. Dans son livre de 1815, Bouchette est effectivement d'avis que « La croyance religieuse n'établit aucune incapacité ni pour les électeurs ni pour les élus, car dans ce pays où la tolérance règne dans toute sa plénitude, chacun, quelle que soit sa religion, est éligible à remplir toute charge ou tout emploi, pourvu qu'il ait les autres qualités requises par la loi »<sup>38</sup>.

---

<sup>34</sup> Louis-Georges Harvey, *loc. cit.*, p. 520-521 in Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *op. cit.*

<sup>35</sup> Les gouverneurs James Murray et Guy Carleton, bien conscient qu'ils ne peuvent rejeter en bloc toutes les demandes de la population canadienne française majoritaire, sont souvent opposés aux marchands britanniques irrités par ces accommodements.

<sup>36</sup> Louis-Georges Harvey, *loc. cit.*, p. 522.

<sup>37</sup> Qui plus est, le droit civil français est rétabli dans la colonie et son territoire est étendu à l'ouest, au grand dam des colons des treize colonies qui espèrent pénétrer l'intérieur du continent. Voir, entre autres, Cole Harris, *Op.cit.*, p. 118-119.

<sup>38</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 18.

En somme, sans pousser l'analyse politique plus loin, on comprend que les autorités coloniales au Canada et à Londres ne peuvent risquer de perdre le soutien (ou du moins la loyauté) des francophones de confession catholique qui représente la vaste majorité de la population : « si la politique impériale adoptée en 1774 pour mieux intégrer l'ancienne Nouvelle-France demeure controversée dans la métropole et en Irlande, cette politique d'accommodation s'impose dans le contexte nord-américain pour des raisons stratégiques »<sup>39</sup>. En raison de ses caractéristiques démographiques particulières, mais aussi des vives tensions entre les treize colonies américaines et Londres, le Canada demande effectivement des mesures politiques prudentes de la part des responsables de l'Empire<sup>40</sup>. À l'instar de la loi de 1774, les dispositions géographiques et politiques introduites par l'acte de 1791, sous lesquelles Bouchette mène l'ensemble de sa carrière, sont d'abord adoptées en tenant compte du contexte nord-américain de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Par contre, une fois l'acte constitutionnel adopté, Bouchette agit dans le cadre d'un contexte colonial propre au Bas-Canada et à l'Empire britannique, lequel ne se limite pas aux événements et aux enjeux nord-américains. Avant de poser plus spécifiquement notre regard sur ce territoire bas canadien, permettons-nous un dernier aller-retour chronologique pour définir le contexte du tournant du siècle menant à 1791 et mettre en lumière les conséquences de la guerre d'Indépendance américaine sur le développement du Canada et sa division en deux entités administratives.

Soulignons d'abord qu'après la guerre de Sept Ans, la destinée de l'Amérique du Nord semble momentanément reposer entièrement entre les mains des dirigeants britanniques. Une carte de l'Amérique du Nord produite par Emanuel Bowen en

---

<sup>39</sup> En effet, à cette époque, les catholiques d'Irlande ne profitent pas de la même souplesse dans l'administration britannique. Louis-Georges Harvey, *loc. cit.*, p. 530.

<sup>40</sup> À propos de l'intégration du Canada dans l'Empire britannique, voir aussi : Philip Lawson, *The Imperial Challenge : Quebec and Britain in the Age of the American Revolution*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989, 192 p.

<sup>41</sup> De fait, l'acte de 1791 est dans un certain sens le résultat de l'indépendance des Treize colonies, qui cause notamment de nombreux déplacements de populations.

1763<sup>42</sup> et utilisée par le *Board of Trade* de Londres (voir figure 2.1) illustre bien cette réalité : mis à part la Louisiane, qui est sous contrôle espagnol, et la Floride, peinte de jaune, l'ensemble du littoral atlantique, coloré en turquoise, est sous l'emprise de l'Empire. Cet espace correspond à la zone originale de colonisation anglaise qui, à partir de la Caroline du Sud, remonte jusqu'à la Nouvelle-Écosse. Encore plus au nord, l'Empire comprend aussi l'île de Terre-Neuve, peinte d'un jaune très discret. Enfin, en rouge, on observe les vestiges de la Nouvelle-France qui s'étendent sur les berges du Saint-Laurent et au-delà. Cela représente, *grosso modo*, le territoire de la *Province of Quebec*.



Figure 2.1 : Détail de *An accurate Map of North America* [...], par Emanuel Bowen, 1763.

<sup>42</sup> La carte est intitulée : *An accurate Map of North America Describing and distinguishing the British, Spanish and French Dominions on this Great Continent According to the Definitive Treaty Concluded at Paris 10th February 1763*, in Max S. Edelson, *op. cit.*, p. 13. Toutes les cartes exploitées dans l'ouvrage d'Edelson sont disponibles sur le site web : <http://mapscholar.org/empire>.

Selon l'historienne Linda Colley, la guerre de Sept Ans fut « [...] *the most dramatically successful war British ever fought* »<sup>43</sup>. À ce moment charnière, le champ des possibles est vaste pour les dirigeants de l'Empire. Les Britanniques espèrent effectivement jouir tranquillement d'un grand réseau commercial allant des nombreux ports atlantiques jusqu'aux nations autochtones installées au cœur du continent. Les colons pourront pénétrer les terres et étendre leurs cultures jusqu'à ce que des « millions de sujets occupent des millions d'acres »<sup>44</sup>. À Londres, les membres du *Board of Trade* travaillent à produire des plans « *to restructure colonial territories, trade and populations into a natural state of economic dependence on Great Britain* »<sup>45</sup>. En effet, pour s'assurer de tirer profit du vaste réseau impérial et de ses colonies, les autorités font usage de plusieurs « outils » légaux et financiers, comme l'imposition de taxes et de droits sur les marchandises importées ou l'utilisation de tarifs préférentiels. Par exemple, le sucre importé en Grande-Bretagne qui ne provient pas d'une plantation britannique est deux fois plus taxé qu'un sucre « anglais », comme celui produit en Jamaïque.

C'est lors de la période d'expansion de l'Empire en Amérique et dans les Caraïbes au XVII<sup>e</sup> siècle que le parlement adopte la première version des *Navigation Acts* (1651) afin de réguler les échanges et les rapports économiques entre la Grande-Bretagne et ses dépendances outre-mer<sup>46</sup>. Ces actes interdisent notamment l'importation de produits américains, asiatiques et africains sur des navires étrangers. Ils doivent donc être importés sur le territoire par des vaisseaux anglais<sup>47</sup>. En outre, avec le *Staple Act* de 1663, les autorités interdisent les échanges entre les colonies

---

<sup>43</sup> Linda Colley, *Britons : Forging the Nation 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 101.

<sup>44</sup> Notre traduction de : Max S. Edelson, *op. cit.*, p. 39.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 44

<sup>46</sup> Elizabeth Mancke, *loc. cit.*, p. 7.

<sup>47</sup> Ils peuvent également être importés sur des vaisseaux construits dans la colonie productrice, mais dans ce cas, ils doivent préalablement recevoir l'autorisation de la Couronne. Pour plus de détails, voir : T. O. Lloyd, *op. cit.*, p. 32.

anglaises et les autres États européens, comme ce sera toujours le cas quelque 130 ans plus tard dans les colonies de l'ANB. L'objectif derrière ces législations est avant tout de diriger le commerce vers les îles Britanniques, notamment à Londres<sup>48</sup>. Cette « structure » légale et financière érigée dès le XVII<sup>e</sup> siècle est couramment appelée « *Old Colonial System* »<sup>49</sup>, et elle a toujours cours au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle.

Revenons à la victoire de 1763, qui est rapidement assombrie. En effet, Colley explique que malgré les importants gains territoriaux faits lors de la guerre, le retour de plus de 200 000 militaires démobilisés « *most of them poor, some of them mutilated* », ainsi que le fardeau financier du conflit ont terni l'éclatante victoire britannique<sup>50</sup>. Pour soulager cette pression financière, qui perdure encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>, l'État impose une série de nouvelles taxes aux colonies américaines<sup>52</sup>. Les Américains, jusque-là peu taxés par rapport à leurs homologues européens, ne tolèrent surtout pas de se faire imposer un nouveau fardeau financier sans avoir de représentants à Londres, d'où le fameux « *no taxation without representation* »<sup>53</sup>. Pour être en mesure de contrôler les nombreux territoires outre-mer, les autorités continuent néanmoins de mettre en place (ou de rendre plus efficaces) des mécanismes légaux, financiers et politiques de gouvernance impériale<sup>54</sup>. Ces méthodes ne conviennent évidemment pas à tous les sujets de Sa Majesté : ils sont nombreux dans les colonies américaines à percevoir ces mesures comme tyranniques et injustes. L'Acte de Québec de 1774, qui permet l'expansion du territoire de la *Province of Quebec* vers l'ouest,

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 48-49.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>50</sup> Aux commandes d'un Empire plus vaste que jamais, les dirigeants « were left wondering if they had overstretched themselves, made nervous and insecure by their colossal new dimensions ». Linda Colley, *op. cit.*, p. 101

<sup>51</sup> James Davey, « *Serving the Sate : Empire, Expertise and the British Hemp Crisis of 1800-01* », in *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 46, N<sup>o</sup>. 4, p. 656.

<sup>52</sup> Parmi celles-ci, les désormais célèbres Stamp Duties qui consistent à taxer les timbres et le papier nécessaire pour remplir des documents officiels.

<sup>53</sup> T. O. Lloyd, *op. cit.*, p. 88-89

<sup>54</sup> Linda Colley, *op. cit.*, p. 102.

fait d'ailleurs partie de ces décisions impériales qui exacerbent les différends entre les treize colonies et Londres. On les connaît sous le nom des *Intolerable Acts*<sup>55</sup>.

De fait, la ligne rouge tracée à l'ouest des treize colonies sur la carte de Bowen (figure 2.1) représente la limite des terres colonisables imposée par la métropole aux Américains. L'objectif est d'éviter les conflits avec les nations autochtones et un trop grand étalement de la population (qui serait plus difficile à administrer)<sup>56</sup>. De plus, les pratiques commerciales du *Old Colonial System* sont aussi au cœur des frictions : les marchands américains se plaignent souvent des restrictions commerciales qui leur sont imposées<sup>57</sup>. Quoi qu'il en soit, après l'échec des négociations entre les *leaders* américains et les dirigeants britanniques (malgré le rappel des *Stamp duties*), puis les événements du *Boston Tea Party*, Londres entreprit d'étouffer le soulèvement par la voie des armes et la puissance de sa marine.

Cependant, au terme d'un long et couteux conflit, l'Empire britannique est ultimement amputé de ses colonies au sud du Canada qui occupaient presque tout l'espace côtier de l'est du continent<sup>58</sup>. La carte de l'Amérique du Nord de Bowen actualisée vers 1786<sup>59</sup> illustre bien l'ampleur des pertes britanniques : le territoire de la nouvelle République est tracé en vert forêt, alors que les colonies et les territoires restés britanniques sont tracés en bourgogne (voir figure 2.2). Outre la Floride au sud et la Nouvelle-Écosse au Nord-Est, les États-Unis sont désormais en pleine possession du littoral atlantique. Quant à l'intérieur du continent longtemps convoité par les colons américains, il est désormais ouvert à l'expansion des États-Unis. Comme le démontre

---

<sup>55</sup> Outre l'acte de Québec, il y a le *Boston Port Act*, le *Massachusetts Government Act*, l'*Administration of Justice Act* et enfin le *Quartering Act* (Loi de cantonnement). Pour plus de détails, voir le chapitre trois « La séparation » d'Albert Desbiens, *Les États-Unis d'Amérique : synthèse historique*, Québec, Septentrion, 2004 p. 57-79.

<sup>56</sup> Max S. Edelson, *op. cit.*, p. 58.

<sup>57</sup> Ils vont même jusqu'à entretenir des réseaux de contrebandes pour engranger davantage de profits : T. O. Lloyd, *op. cit.*, p. 95.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 97-111.

<sup>59</sup> Emanuel Bowen, *A New Map of North America*, Londres, 1786. Source : <http://mapscholar.org/empire>.

la frontière tracée en rouge sur la carte, l'Empire et la République se partagent la région des Grands Lacs selon l'axe nord/sud, ce qui amène une nouvelle pression pour définir les frontières entre les anciennes Treize colonies et les territoires de la Couronne.



Figure 2.2 : Détail de *A New Map of North America*, par Emanuel Bowen, 1786.

Dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, Joseph Bouchette, en tant qu'arpenteur et représentant de la Couronne, est effectivement occupé à explorer les territoires frontaliers dans les régions du Nouveau-Brunswick et du Bas-Canada<sup>60</sup>. En explorant ces zones frontaliers et en produisant des rapports pour l'administration,

<sup>60</sup> Bouchette décrit le processus de définition de la frontière dans le volume 1 de son ouvrage de 1831 : Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, p. 15.

Bouchette construit une image de ces milieux qu'il rend, dans un certain sens, « lisibles ». En effet, même si la frontière n'est pas fixée avant 1846<sup>61</sup>, Bouchette permet aux autorités compétentes de prendre des décisions éclairées, appuyées par de la documentation pratique, en lien avec la définition de la frontière avec les États-Unis. Les chercheurs Boudreau et Lépine rapportent par exemple que le 12 décembre 1808, Bouchette « soumet un rapport sur la délimitation de la frontière entre les États-Unis et le Bas-Canada »<sup>62</sup>. En 1817, il travaille avec des arpenteurs américains pour mieux déterminer la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. Peu de temps après, la même année, il se rend à la frontière avec le Vermont afin « d'établir le tracé du 45e parallèle », toujours en compagnie d'agents américains. Cependant, Bouchette tombe gravement malade près du lac Champlain; on doit le remplacer et il est reconduit à Montréal<sup>63</sup>.

Il est tout de même de retour sur le terrain à l'automne 1818 : dans un court article de la Gazette de l'Île-du-Prince-Édouard, on apprend que l'arpenteur général, accompagné de son fils Joseph junior et d'un capitaine de l'armée britannique, reviennent d'une expédition frontalière menée en octobre 1818. Suivi des arpenteurs américains, le petit groupe a exploré environ 100 miles de territoire entre la source de la rivière Ste-Croix et la rivière Ristigouche. Ils reviennent ensuite à Québec par le portage du lac Témiscouata. L'auteur de l'article souligne au passage que les groupes des deux nations ont rencontré des difficultés « *of the most arduous nature* », ce qui nous rappelle que les explorations menées à cette époque sont souvent ardues : les

---

<sup>61</sup> En 1818, le 49° degré de latitude nord devient *de facto* la ligne frontière, mais ce n'est qu'en 1846 que cette ligne est étendue jusqu'au Pacifique. Raymonde Litalien, Denis Vaugeois, *La mesure d'un continent : explorations et frontières de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Montréal, Éditions Bibliothèque québécoise, 2016, p. 240.

<sup>62</sup> Claude Boudreau, Pierre Lépine, « Bouchette, Joseph », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 1988.

<sup>63</sup> *Ibid.*

arpenteurs doivent traverser des terrains difficiles et reculés, en plus d'être exposés aux éléments<sup>64</sup>.

Outre les transformations majeures qu'elle apporte à la géopolitique nord-américaine, la Guerre d'indépendance amène son lot de changements pour le Canada resté britannique malgré la tentative d'annexion par les insurgés américains en 1775. Pendant le conflit même (soit de 1775 à 1783), plusieurs milliers de loyalistes, entre 30 000 et 40 000 selon les études<sup>65</sup>, fuient les treize colonies rebelles vers le nord pour s'installer sur les terres de l'ANB restées sous l'autorité du Monarque. Ils migrent en majorité dans les maritimes, mais aussi dans les centres urbains de la vallée du Saint-Laurent, et rapidement sur les pourtours du lac Ontario qui deviendra bientôt le foyer de peuplement européen du Haut-Canada. Bouchette mentionne par exemple que la ville de Sorel, lieu d'un ancien fort français, connaît un développement nouveau dans les années 1785 dû à l'arrivée de « quelques royalistes, et quelques soldats licenciés qui s'y établirent »<sup>66</sup>. La guerre d'indépendance impulse donc un mouvement de population qui modifie les ratios démographiques anglophones-francophones de l'espace canadien, en plus de stimuler l'expansion coloniale vers l'ouest<sup>67</sup>. Qui plus est, cette mutation démographique est en partie responsable de la division de la *Province of Quebec* en Haut et Bas Canadas par l'Acte constitutionnel de 1791, qui remplace les règles et les frontières établies par l'Acte de Québec de 1774, car celui-ci

---

<sup>64</sup> Extraits d'une colonne consacrée à l'actualité des États-Unis d'Amérique, in *Prince Edward Island Gazette*, vol. 1, N° 20, 2 Janvier 1818. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. N\_00246\_181404.

<sup>65</sup> Voir notamment : Cecilia Morgan, *Building better Britains? : Settler Societies in the British World, 1783-1920*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, p. 45; Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec : 1534-2015*, Québec, Septentrion, 2015 [1983], p. 191. Voir aussi le chapitre 5 de : Cole Harris, *Op.cit.*, p. 111-128.

<sup>66</sup> Bouchette précise qu'en 1815, « c'est encore la résidence de plusieurs anciens militaires qui vivent de la pension qu'ils reçoivent du gouvernement ». Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 228.

<sup>67</sup> Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *op cit.*, p. 191-195.

« ne convient pas, sous plusieurs rapports, aux conditions actuelles de ladite province [...] »<sup>68</sup>.

### 2.3 Un espace colonial redessiné : la formation du Bas-Canada

Suite aux événements de 1775-1783, et notamment de leurs impacts démographiques, les autorités impériales, dont le premier ministre William Pitt dit « le jeune », favorisent la division de la grande *Province of Quebec* et l'introduction des premières institutions démocratiques afin d'apaiser les tensions causées par les différences culturelles et politiques entre les anglophones, minoritaires, et les francophones, majoritaires. Les premiers vivent surtout dans les centres urbains, notamment les marchands qui réclament depuis longtemps une chambre d'élus. Ils sont pour la majorité des nouveaux arrivants loyalistes qui jouissaient déjà d'une forme ou d'une autre de démocratie dans les treize colonies. Les deuxièmes forment toujours la plus grande portion de la population, mais ils sont surtout majoritaires dans les campagnes agricoles le long du Saint-Laurent. La nouvelle division permet donc d'octroyer une chambre d'élus aux deux groupes ethnoculturels dominants. Cela évite à la fois d'imposer une surreprésentation anglaise à la majorité francophone (ce qui n'aurait probablement pas été toléré par ces derniers) et le risque de voir une chambre unique contrôlée par les élus francophones (ce que les autorités britanniques redoutent)<sup>69</sup>.

L'Acte de 1791 établit donc de nouvelles frontières intérieures entre les deux Canadas, ainsi que des frontières extérieures avec le Nouveau-Brunswick et les États-

---

<sup>68</sup> L'acte constitutionnel de 1791 in Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921 [1911], p. 1013.

<sup>69</sup> Louis-Georges Harvey, *loc. cit.*, p. 528 in Bertrand Fonck et Laurent Veyssière (dir.), *op. cit.*; Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *op. cit.*, p. 197.

Unis<sup>70</sup>. D'est en ouest, le Bas-Canada comprend la péninsule gaspésienne et suit, à partir de son versant sud, la frontière avec le Nouveau-Brunswick, puis celle avec les États-Unis jusqu'à atteindre l'extrémité sud-est du Haut-Canada près de l'île de Montréal. Cette jonction se fait au nord-ouest de l'actuel lac Saint-François (traversé par le fleuve Saint-Laurent) entre les limites du *township* de Lancaster et la seigneurie du nouveau Longueuil (voir figure 2.3)<sup>71</sup>.

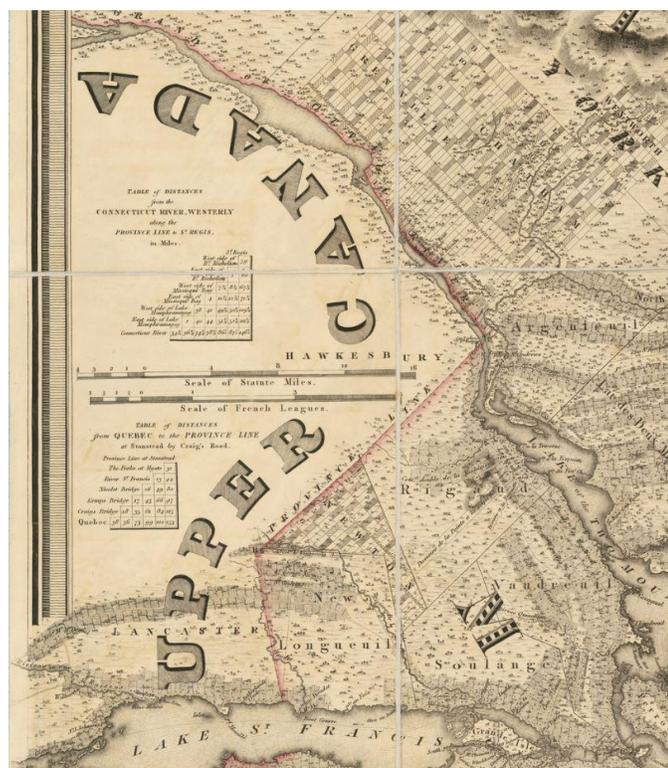


Figure 2.3 : Détail de la *Topographical map of the province of Lower Canada* [...], par Joseph Bouchette, 1815.

<sup>70</sup> À propos de l'évolution des « frontières juridiques » du territoire, voir le chapitre 2 de : Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 10-17.

<sup>71</sup> To his Royal Highness's George Augustus Frederick [...]; this topographical map of the province of Lower Canada : shewing its division into districts, counties, seigniories & townships, with all the lands reserved both for the crown & the clergy [...], par Joseph Bouchette, Londres, William Faden, 1815. 1 carte en 10 coupures : 320 x 138 cm. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, Id 258149, cote : E21,S555,SS1,SSS15,P5.

La frontière entre les deux provinces suit ensuite une ligne droite vers le nord entre ces deux communautés, puis elle s'incline vers l'est en suivant la limite de la seigneurie de Vaudreuil jusqu'à la rivière Ottawa. La frontière remonte ensuite ladite rivière (figure 2.3) jusqu'au lac « Tomiscanning » (le lac Témiscamingue), puis « de la tête dudit lac, par une ligne s'étendant directement au nord jusqu'à la frontière de la baie d'Hudson [...] ». De là, le territoire du Bas-Canada, qui correspond à peu près à celui du Québec moderne, s'étend à l'est jusqu'à l'actuel Labrador<sup>72</sup>.

Ce nouveau découpage implique l'installation de bornes frontalières et la création de nouvelles cartes, telle que celle réalisée par Bouchette présentée ci-dessus. De la même façon, l'introduction dans la colonie de chambres d'élus implique aussi de tracer de nouvelles frontières, électorales cette fois (des comtés électoraux), qui demandent un travail de mise en carte « dans le but d'élire les membres de ces assemblées [...] »<sup>73</sup>. En ce sens, l'Acte autorise les autorités responsables de faire publier un édit « divisant cette province en districts, comtés ou circonscriptions et en villes ou municipalités et fixant leurs limites et arrêtant en spécifiant le nombre de représentants à choisir par chacun de ces districts [...] »<sup>74</sup>. Après 1791, le Bas-Canada est effectivement divisé en plusieurs entités administratives. Outre les seigneuries et les paroisses, la province est séparée en quatre grands districts, Montréal, Québec, Trois-Rivières et Gaspé, qui comprennent chacun plusieurs comtés, comme celui de York qui longe la rivière des Outaouais dans le district de Montréal. Enfin, ces comtés sont divisés en cantons qui comprennent eux-mêmes les lots de terre qui sont distribués aux colons<sup>75</sup>.

---

<sup>72</sup> Arrêté du conseil divisant la province de Québec en provinces de Haut-Canada et de Bas-Canada, 24 août 1791 in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 3-5.

<sup>73</sup> L'acte constitutionnel de 1791, article XIV in Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921 [1911], p. 1018.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 88.

D'ailleurs, en 1824, parce que les tracés des districts et des comtés causent certains problèmes administratifs, Bouchette, en tant qu'arpenteur général, est appelé à donner ses recommandations devant un comité de la Chambre d'assemblée. Il affirme notamment que les tracés actuels représentent mal la répartition réelle de la population sur le territoire, ce qui cause des ennuis lors des élections (des villages sont par exemple beaucoup trop loin du lieu de vote qui leur est attribué). Un autre problème évoqué est que certains établissements placés dans un district X se trouvent parfois à plus de cent kilomètres des points de services administratifs de leur district respectif (surtout pour l'administration de la justice), alors que dans les faits, ils sont plus proches des lieux de services du district voisin. Enfin, Bouchette souligne que certains tracés entrecoupent des comtés récemment établis, alors que logiquement, les tracés devraient épouser leurs frontières<sup>76</sup>. Pour résoudre ces problèmes, Bouchette propose de nouveaux tracés extrêmement précis des districts de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Gaspé, qui :

en autant que les circonstances et la présente division territoriale le permettent, serviroit à confronter la population de chaque comté respectivement, tel et ainsi que projeté, et en même tems à faire en sorte de reconnoitre les anciennes bornes, partout où il est possible de les adopter, ayant bien soin de ne pas traverser ou entrecouper les lignes de comté par celles de district<sup>77</sup>.

Pour clore cette parenthèse, il est intéressant de noter que pendant son audience, Bouchette fait directement référence aux données recueillies dans son ouvrage de 1815, duquel il cite plusieurs passages aux membres du comité.

---

<sup>76</sup> Appendice T.T.T., XXXIII<sup>e</sup> volume des journaux de la chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1824. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 9\_00939\_17\_1.

<sup>77</sup> *Ibid.*

Outre ses conséquences géopolitiques et démographiques (surtout la montée des Loyalistes), la guerre d'Indépendance modifie aussi fondamentalement les structures des réseaux économiques transatlantiques de l'époque. En effet, avec la perte des colonies de la côte Est et des ports de Boston et New York, Londres doit repenser son réseau commercial en Amérique du Nord. Par la force des choses, le fleuve Saint-Laurent devient la principale voie de pénétration britannique du continent<sup>78</sup>. En 1815, Bouchette relève d'ailleurs l'importance du fleuve comme voie de communication, il souligne qu'on « ne formera jamais aucun doute sur son importance réelle pour l'intérêt général de l'empire, si on le considère comme l'issue par où les productions qui sont la propriété des sujets Anglais, et d'une importance vitale pour l'état, peuvent être exportées sur les vaisseaux de la nation dans la mère patrie [...] »<sup>79</sup>. Pour ce qui deviendra le « nouveau » Bas-Canada en 1791, qui est lié au « système atlantique » par ses ports laurentiens, la perte des Treize colonies signifie de jouer un rôle beaucoup plus important dans l'Empire<sup>80</sup>. Ce système atlantique, selon la définition de Paquet et Wallot, est un réseau d'échanges entre les États qui bordent l'océan<sup>81</sup>. Il s'agit avant tout d'échanges commerciaux, mais aussi d'échanges d'idées et de savoir, comme le démontre les séjours de Joseph Bouchette fait à Londres en 1815 et 1831 dans le cadre de sa fonction.

Au nord du continent, les liens qui constituent le système atlantique sont ceux entre la Grande-Bretagne, ses colonies septentrionales et les jeunes États-Unis d'Amérique. Bien que des routes terrestres relient les États du Nord avec les Canadas et les colonies maritimes, le réseau est principalement interconnecté grâce aux ports et

---

<sup>78</sup> Par rapport à l'importance du fleuve pour le Bas-Canada, voir aussi : Serge Courville, Jean-Claude Robert et Normand Séguin, « Le Saint-Laurent, artère de vie : réseau routier et métiers de la navigation au XIXe siècle », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 34, N° 92, 1990, p. 181-196. Pour cet article, les auteurs ont d'ailleurs exploités les cartes de synthèses de Bouchette publiées en 1815 et 1831.

<sup>79</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 31.

<sup>80</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, p. 312

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 277

aux voies navigables qui les lient. Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, les activités d'importations et d'exportations dans les ports du Bas-Canada sont effectivement en croissance : le port de Montréal, qui était déjà une plaque tournante pour les échanges commerciaux avec l'Ouest, devient un lien privilégié dans le commerce nord-américain entre l'Empire et la jeune République<sup>82</sup>. Car, malgré la guerre de 1812-1814, cette dernière continue d'échanger avec l'Empire qui tolère un certain niveau de compétition<sup>83</sup>. Bouchette en fait d'ailleurs la critique, lorsqu'il juge qu'il serait tout à l'avantage du Bas-Canada que les autorités britanniques adoptent des mesures protectionnistes plus sévères pour protéger le commerce de la province<sup>84</sup>.

Quant au port de Québec, en raison de sa position sur le fleuve qui rétrécit en amont et de ses infrastructures, il reste une étape obligée des voyages transocéaniques qui sont de plus en plus fréquents<sup>85</sup>. Connecté à plus de 500 autres ports, on voit son volume d'exportation en tonnage quadruplé de 1793 à 1808 (d'environ 17 000 tonneaux à plus de 71 000)<sup>86</sup>. Une gravure du port de Québec tirée de l'ouvrage topographique de 1831, faite à partir d'un dessin de Robert-S.-M. Bouchette, démontre bien l'ampleur des activités maritimes qui y sont menées par le grand nombre de navires transocéaniques présents à l'arrière-plan (on les remarque par leur imposante mâture, voir figure 2.4)<sup>87</sup>. En somme, en étant la principale porte d'entrée du continent pour l'Empire, le Bas-Canada est un point névralgique du système atlantique et du réseau impérial. C'est en bonne partie à la lecture de ce contexte géographique,

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 57-58

<sup>83</sup> De même, quand la monnaie métallique se fait rare dans la colonie (ce qui nuit aux échanges ainsi qu'au paiement des fonctionnaires et des troupes), les autorités coloniales n'hésitent pas à s'en procurer dans la nouvelle république : *Ibid.*, p. 313 et 218.

<sup>84</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.*, p. VIII.

<sup>85</sup> Cole Harris, *Op.cit.*, p. 254-255.

<sup>86</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot., *op. cit.*, p. 316.

<sup>87</sup> « *City of Quebec, taken from the harbour* », in Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, Collection : Centre des livres rares et des collections spéciales de l'Université du Québec à Montréal.

politique et commercial que les autorités britanniques dictent la marche à suivre pour le Bas-Canada.



Figure 2.4 : *City of Quebec, taken from the harbour*, par Robert.-S.-M. Bouchette, 1831.

## 2.4 L'Acte de 1791 : établissement des populations, exploitation des ressources

Malgré les revers de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Empire britannique n'en est pas moins l'une des premières puissances mondiales à l'orée du XIX<sup>e</sup>, surtout du point de vue maritime. Comme nous l'avons vu, les objectifs des autorités impériales, du Parlement

et du Monarque sont multiples et varient en fonction des enjeux géopolitiques de la période et de l'espace colonial concerné. Bien que de la guerre de Sept Ans jusqu'à l'adoption de l'Acte constitutionnel de 1791 Londres ne suit pas un plan prédéterminé<sup>88</sup>, les dirigeants britanniques cherchent toujours à défendre les intérêts de l'Empire face à la compétition internationale, comme celle de la France et des États-Unis, et ce sur le plan militaire aussi bien que commercial. De façon générale, ils tentent d'augmenter les revenus de l'État, notamment grâce à l'exploitation des ressources des colonies.

Nous l'avons déjà mentionné de différentes façons, l'année 1791 sert en quelque sorte de « temps zéro » pour notre recherche. De façon générale dans l'historiographie, l'acte de 1791 est avant tout étudié sous l'angle de l'histoire politique et démocratique, dans les pages qui suivent, nous l'analysons plutôt sous l'angle de l'aménagement et de l'exploitation du territoire. D'abord, comme souligné précédemment, c'est sous l'organisation géographique et politique établie par l'Acte de 1791 que Joseph Bouchette mène sa carrière : il réalise ses premiers travaux d'arpentages dans les années 1790, puis il quitte sa position d'arpenteur général en 1840, juste avant la réunification des deux Canadas. De plus, l'Acte constitutionnel représente d'une certaine façon un nouveau départ; après les chamboulements de la fin du siècle, la décennie 1790 est une période d'accalmie qui permet la réorganisation de l'espace laurentien et au-delà. Bouchette considère d'ailleurs que les longues périodes de conflits de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ont ralenti le développement du Canada et qu'en temps de paix, il est de la responsabilité des dirigeants d'encourager sa croissance et son économie<sup>89</sup>.

---

<sup>88</sup> Elizabeth Mancke, *loc. cit.*, p. 28

<sup>89</sup> Il précise que le gouvernement britannique a su apporter la stabilité au Canada : Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. X-XII; p. 6.

Ceci dit, avant d'analyser en détail le rôle de notre arpenteur général dans le développement et l'exploitation de la colonie au chapitre suivant, voyons quelles sont les priorités des autorités impériales relativement à l'aménagement et l'exploitation du territoire bas canadien. Deux éléments clefs ressortent d'emblée de notre analyse, soit l'établissement de nouveaux foyers de population et l'exploitation des ressources utiles à l'Empire, particulièrement le bois. Le premier élément concerne donc la méthode d'octroi et de division des terres. Après l'acte de 1791, comme précédemment en 1763 et en 1774, le système seigneurial est toujours conservé<sup>90</sup>. Néanmoins, les nouvelles concessions de terre faites sur le sol du Bas-Canada ne seront pas forcément des seigneuries : en théorie, un nouveau propriétaire aura le choix d'adopter le système seigneurial ou celui anglais, dit « en franc et commun socage », soit les *townships*, ou cantons en français<sup>91</sup>. Précisons que dans les seigneuries, c'est le seigneur qui possède la terre qui octroie des lots à des censitaires. Chaque année, ces derniers doivent lui payer des droits, en nature ou en argent. Pour sa part, le seigneur doit faire entretenir les chemins publics ainsi que faire construire un moulin et un lieu de culte, si ce n'est pas déjà fait<sup>92</sup>. Dans les cantons, il n'y a pas de seigneur : les colons qui obtiennent un lot ne sont pas inféodés à un grand propriétaire auquel ils doivent divers services et droits. Néanmoins, ils doivent couvrir les frais liés à leur terre, comme les coûts d'arpentage, soit directement à l'État, soit à un *leader* qui prend en charge la gestion d'un canton et qui en assume les frais<sup>93</sup>. Dans son ouvrage de 1831, Bouchette explique

---

<sup>90</sup> Malgré une certaine hésitation, la méthode de concession de terre selon le système seigneurial français fut conservée dès 1763. L'acte de 1774 confirme d'ailleurs cette décision qu'on peut associer à l'idée générale d'une politique de conciliation. L'article XLV de l'acte de 1791 réaffirment que les nouvelles concessions de terres ne peuvent modifier ou annuler les anciennes.

<sup>91</sup> À ce sujet, voir aussi : Gérald Bernier, Daniel Salée, *Entre l'ordre et la liberté : Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal, 1995 [1992], p. 82-85.

<sup>92</sup> Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 81-82.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 165.

par exemple qu'un loyaliste américain dénommé Philemon Wright, devenu le principal propriétaire du canton de Hull en 1806, l'avait fait arpenter à ses frais en 1800<sup>94</sup>.

Au Bas-Canada, les deux systèmes de divisions du sol coexistent donc, ce qui n'est pas le cas dans le Haut-Canada, qui est uniquement tourné vers le modèle anglais<sup>95</sup>. Nous verrons tout de même que pour étendre l'écoumène bas canadien, les autorités favorisent clairement la création de nouveaux cantons. Dans les instructions envoyées au gouverneur Dorchester en 1791, les autorités précisent par exemple que c'est leur « volonté et plaisir que les terres qui seront concédées [...] soient divisées en cantons [...] », sans mentionner la possibilité d'ouvrir des terres en seigneurie<sup>96</sup>. De fait, Bouchette écrit en 1815 que sous le régime français, « la tenure des terres » relevait du « système féodal », alors que les terres octroyées depuis le régime anglais l'ont été en « roture libre et commune, et l'on ne connaît que deux ou trois exemples du contraire »<sup>97</sup>.

À l'instar du régime seigneurial français qui prévoit la réserve d'espace pour l'érection de lieux de culte catholique, l'Acte de 1791 compte des dispositions afin d'« affecter permanentement des terres, dans lesdites provinces au support et à l'entretien d'un clergé protestant [...] ». De fait, les autorités pourront « extraire » une part des nouvelles terres concédées, proportionnelle à la quantité totale de terres qui y ont été concédées, afin « d'y tirer des domaines de la couronne, pour l'entretien et le soutien d'un clergé protestant [...] ». Ces terres réservées devront de surcroît avoir une

---

<sup>94</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, vol. 1, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, p. 196.

<sup>95</sup> L'acte constitutionnel de 1791, article XLIII in Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *op. cit.*, p. 1029.

<sup>96</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 22.

<sup>97</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 10-11. Cette affirmation de l'auteur concorde avec les études récentes : Cole Harris, *op. cit.*, p. 225.

« qualité » proportionnelle aux lots concédés et « leur valeur devra égaler d'aussi près qu'on pourra l'estimer à l'époque de cette concession, la septième partie [1/7] de celle des terres concédées ». On mentionne que cela est fait « dans le but de réaliser plus effectivement les gracieux désirs de Sa Majesté [...] »<sup>98</sup>.

Il convient de préciser qu'aucune disposition n'est prévue à l'effet de réserver des terres à l'usage de l'Église catholique dans les cantons qui seront créés après 1791. Dans les mêmes instructions, on précise d'ailleurs que les sujets catholiques « ne doivent jouir que de la tolérance de pratiquer la religion de l'Eglise de Rome et non des pouvoirs et des privilèges de celle-ci en tant qu'église établie, pouvoirs et privilèges exclusivement réservés à l'église protestante d'Angleterre »<sup>99</sup>. De même, toujours dans les cantons, le statut légal des paroisses catholiques n'est pas clair : « [elles] n'ont aucune existence canonique ou civile formelle, même si elles jouissent, depuis la première loi sur les paroisses (1791), d'une certaine reconnaissance juridique; techniquement, ce ne sont que des missions ». Ce n'est qu'en 1831 que leur statut est clarifié grâce à « la loi sur les paroisses »<sup>100</sup>. Rappelons par ailleurs que l'érection d'une paroisse catholique relève du droit canonique romain et fait nécessairement suite à l'établissement préalable de fidèles sur le territoire.

Notons enfin qu'il n'y a aucune mention du statut des populations autochtones dans l'Acte constitutionnel de 1791 ni dans les instructions qui l'accompagne. En fait, dans l'ensemble des sources que nous avons étudiées, très peu d'attention est portée aux premières nations. De fait, selon l'historienne Olive Patricia Dickason, deux « idées » dominent alors chez les administrateurs britanniques : premièrement, les

---

<sup>98</sup> L'acte constitutionnel de 1791, article XXXVI in Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *op. cit.*, p. 1025.

<sup>99</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 24.

<sup>100</sup> Serge Courville, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. La Paroisse*, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, p. 28. Voir également : Francis G. Morrisey, « La situation juridique de l'Église catholique au Bas-Canada de 1791 à 1840 », *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 39, 1972, p. 65-89.

nations autochtones sont en déclin, voire en voie de disparition<sup>101</sup> et deuxièmement, celles qui persistent doivent vivre à l'écart des communautés blanches ou être assimilées à ces dernières. On considère alors qu'il est du devoir des Blancs de « civiliser » les Autochtones, notamment en les encourageants à se sédentariser et à se consacrer à l'agriculture<sup>102</sup>. D'ailleurs, dans son livre de 1815, Bouchette a une opinion négative des Mohawks du village de « Coghawaga », l'actuel Kahnawake, qu'il juge indisciplinés et peu travaillant :

Malgré l'époque reculée où leurs ancêtres se sont laissé persuader d'abandonner leurs forêts et les coutumes barbares de la vie sauvage, et malgré la manière de vivre innocente de leurs descendants, ceux-ci n'ont encore pu acquérir les habitudes régulières, et la patience dans le travail qui sont nécessaires pour la perfection de la société civile [...] <sup>103</sup>.

De plus, alors que Bouchette indique la présence des nations autochtones sur la carte topographique de 1815, sur celle de 1831, elles y sont absentes, comme si cette information était devenue superflue.

Pour le deuxième élément clef, à savoir l'exploitation des ressources, les autorités londoniennes prêtent une attention particulière aux ressources naturelles utiles à la marine, principalement le bois. Parce qu'il est « d'une extrême importance pour Notre service », elles demandent à ce que l'on « réserve les terrains où il se trouve une quantité considérable de bois de charpente que l'on peut utiliser pour Notre marine

---

<sup>101</sup> En effet, selon les chiffres de Dickson, la population autochtone dans les deux Canadas passe de 18 000 à 12 000 entre 1824 et 1844, alors que celle d'origine euro-américaine double entre 1818 et 1828.

<sup>102</sup> Olive Patricia Dickson, *Les premières nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Québec, Septentrion, 1996, p. 222-242.

<sup>103</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 127.

royale [...] »<sup>104</sup>. La marine, véritable épine dorsale de l'Empire, est toujours au cœur des préoccupations des autorités britanniques. D'ailleurs, ces dernières soulignent l'importance des pêcheries des côtes du Labrador et de Terre-Neuve non seulement pour les « produits qu'elles fournissent », mais encore davantage « parce qu'elles sont des pépinières de marins sur lesquels reposent la force et la sécurité de ce royaume »<sup>105</sup>. C'est également pourquoi elles demandent d'être tenues au courant de l'état des « endroits importants de débarquement et des havres » du Bas-Canada, éléments que Bouchette représente sur ses cartes topographiques<sup>106</sup>.

## 2.5 Pourvoir et territoire : la transmission de la commande, de Downing Street à Québec

Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, la structure de l'administration coloniale se transforme. Le *Board of Trade* de Londres<sup>107</sup>, qui selon Edelson exerçait jusqu'alors une influence considérable dans le processus décisionnel pour les affaires coloniales, perd progressivement de son importance : ses activités sont notamment suspendues de 1782 à 1784<sup>108</sup>. Alors que dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ses membres commandaient des cartes générales de l'Amérique du Nord à l'arpenteur général

---

<sup>104</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791; Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Haut-Canada, 16 septembre 1791 in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 23, 42.

<sup>105</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791 in *Ibid.*, p. 28.

<sup>106</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791; Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Haut-Canada, 16 septembre 1791 in *Ibid.*, p. 24, 43. Pour un inventaire des éléments maritimes représentés sur la carte topographique de 1831, voir : Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 135-138.

<sup>107</sup> À la fin du siècle le *Board* occupe des locaux de la *Treasury House* située au 10 rue Downing.

<sup>108</sup> Max S. Edelson, *op. cit.*, p. 28-29.

Holland, l'oncle de Bouchette<sup>109</sup>, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils se concentrent de plus en plus sur les affaires strictement commerciales. En 1801, un nouveau poste doté de sa propre administration est créé pour administrer les dépendances outremer : le secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies<sup>110</sup>. Ses bureaux prennent place dans les bâtiments situés aux numéros 13 et 14 de la rue Downing à Londres, en plein cœur du centre administratif de l'Empire.

L'historien Phillip Buckner explique que ce nouveau secrétaire d'État, qui est aussi ministre de la Couronne et donc membre du cabinet<sup>111</sup>, est responsable des forces militaires britanniques déployées sur le globe en plus de veiller à la bonne administration des colonies, excluant l'Inde qui relève d'un autre organisme. Assisté de plusieurs subalternes et commis, le rôle du ministre consiste avant tout à coordonner l'activité des divers organes impériaux et de leurs agents, tels que les gouverneurs et les lieutenant-gouverneurs, qu'ils nomment lui-même. Cependant, la première décennie de cette nouvelle organisation est marquée par le changement fréquent du titulaire du poste de secrétaire d'État : de 1801 à 1812, six hommes d'État occupent la fonction, ce qui nuit à donner une ligne directrice cohérente au secrétariat. En effet, les contemporains qui militent pour une réforme de l'administration coloniale décrivent le bureau comme « une froide et ignorante bureaucratie ». Toutefois, après cette période d'instabilité, Lord Bathurst occupe le poste de secrétaire d'État, autrement dit de ministre des colonies, de 1812 à 1827. Sous sa direction, le bureau recrute davantage de commis et la gestion de l'information s'améliore progressivement<sup>112</sup>.

---

<sup>109</sup> F. J. Thorpe, « Holland, Samuel Johannes », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

<sup>110</sup> Phillip A. Buckner, « Le ministère des Colonies et l'Amérique du Nord britannique », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985.

<sup>111</sup> D'ailleurs, dans les sources, les administrateurs emploient aussi bien le terme « ministre » que « secrétaire d'État ».

<sup>112</sup> Phillip A. Buckner, *loc. cit.*

Malgré ses détracteurs et même si son rôle peut être mal compris, le secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies reste un poste central dans l'univers colonial de notre période<sup>113</sup>. Lorsque Joseph Bouchette se rend à Londres avec son fils et sa femme en 1829 pour compléter puis imprimer son deuxième ouvrage, il est justement « accrédité auprès de lord Goderich, le secrétaire des colonies ». Ce dernier rencontre Bouchette et prend connaissance des travaux de l'arpenteur général du Bas-Canada pour lesquels il est apparemment « très encourageant »<sup>114</sup>. Il est aussi important de mentionner qu'à Londres, ce ministre ne représente pas l'unique acteur en matière d'administration coloniale. L'amirauté, la trésorerie, les postes ainsi que les douanes, pour ne nommer que celles-ci, sont toutes des administrations qui mandatent leurs propres agents dans les colonies, dont les deux Canadas, bien que tous doivent informer d'une manière ou d'une autre de leur présence et action dans l'univers colonial.

De plus, certains groupes d'intérêts privés ou religieux peuvent également exercer des pressions sur les administrateurs coloniaux, qu'ils soient en poste dans la métropole ou outremer. Cela peut être dans le but d'obtenir des avantages par rapport à leur secteur d'activité respectif ou encore d'influencer la direction des affaires coloniales afin de favoriser leur agenda, aussi bien en termes politiques qu'économiques. En ce sens, Buckner donne en exemple les Églises d'Angleterre et d'Écosse qui cherchent à maintenir leur contrôle sur l'éducation et fonder de nouveaux établissements d'enseignement religieux dans l'*ANB*<sup>115</sup>. Il mentionne également les marchands qui, grâce à la *Society of Shipowners*, ont un poids considérable sur les politiques commerciales à Londres.

---

<sup>113</sup> *Ibid.*

<sup>114</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette : 1805-1840*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1903, p. 19-20 (Consulté sur Canadiana/RCDR, Id. 73957).

<sup>115</sup> Phillip A. Buckner, « Le ministère des Colonies et l'Amérique du Nord britannique », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985.

En somme, en tenant compte des champs d'action des autres organes de l'administration britannique tout en étant attentifs aux groupes de pression, le secrétaire d'État, ou le ministre, élabore des politiques coloniales, nomme les agents coloniaux et coordonne leur travail. Il veille également à ce que les lois et les règlements adoptés dans les colonies soient conformes aux exigences du parlement et de la couronne britannique. En tout ou en partie, la commande impériale émane donc de son bureau. À propos de la commande, précisons aussi que les instructions envoyées au Canada consistent en des directives-cadres par rapport à l'administration et au développement du territoire. Ce n'est pas à Londres que l'on décide du tracé des routes du Bas-Canada ni des régions précises où seront ouverts les nouveaux cantons. À certains égards, les autorités sont plus précises, comme par rapport à la méthode de division et d'octroi des terres, mais de façon générale, elles ne dictent pas à l'échelle du terrain comment développer la province. À ce niveau, c'est le pouvoir colonial qui prend le relais de l'administration impériale.

Les instructions de Londres, la commande, sont envoyées officiellement au plus haut responsable de la colonie, soit le gouverneur, cela bien que des agents subalternes de la Couronne puissent évidemment communiquer directement entre eux *via* de la correspondance privée. Tel qu'évoqué en début de chapitre, le gouverneur règne au nom du roi sur le Haut et le Bas Canada assisté des conseils exécutif et législatif nommés dans chacune des provinces. À Québec, il dirige la colonie du château Saint-Louis, où il reçoit les directives de la métropole<sup>116</sup>. Les autorités commandent effectivement « à tous [les] officiers et fonctionnaires civils et militaires, et à tous les habitants de Nosdites provinces, de [lui] obéir [...] »; c'est aussi lui qui fait prêter

---

<sup>116</sup> La ville de Québec, comme elle est représentée par les gravures de l'époque, représente la base du pouvoir impérial britannique au Canada, voir : Alain Parent, *Entre empire et nation : Les représentations de la ville de Québec et de ses environs, 1760-1833*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 155 & 168.

serment aux hauts magistrats<sup>117</sup>. Il a donc la responsabilité de diriger ses subalternes en fonction des impératifs formulés par Londres. Il est *de facto* le « patron » de l'arpenteur général, son supérieur le plus haut placé dans la colonie. Dans la commission d'arpenteur général que reçoit Bouchette en 1803, il est effectivement stipulé qu'il devra agir et se conduire en suivant les « *Orders, Rules and Instructions as he shall receive from us by any Warrant or Writing under our Royal Sign manual, or under the Hand and Seal at Arms, of our Governor [...]* »<sup>118</sup>. De fait, comme nous le verrons au chapitre suivant, quand Bouchette explore une région précise ou qu'il mesure un espace en vue d'y établir un canton, c'est généralement en réponse à une commande directe du gouverneur. Bouchette reçoit également des directives de la Chambre d'assemblée élue de la province, soit par des instructions directes, soit par des actes adoptés par ladite Chambre et entérinés par le gouverneur (notamment au moyen de la sanction royale)<sup>119</sup>.

Au niveau du commerce et de la navigation, le gouverneur a aussi la responsabilité d'appliquer le dispositif légal de l'*Old Colonial System*. Dans les *Instructions relatives au commerce et à la Navigation* envoyées au gouverneur Dorchester en 1791, l'article I précise que :

Vous vous renseignerez sur les diverses lois relatives au commerce des plantations et à l'encouragement du commerce, et de la navigation de Nos royaumes de Grande-Bretagne et d'Irlande et vous prêterez le serment requis par la loi de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour faire

---

<sup>117</sup> Commission de gouverneur des Haut-Canada et Bas-Canada, délivrée à Lord Dorchester in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 12.

<sup>118</sup> Une reproduction intégrale de la commission de Bouchette se trouve à la page 12 du rapport suivant : *Tenth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the Governor in Chief, which relates to the settlement of the Crown Lands : comprising a report on His Excellency's message relating to the offer, from Lieut. Col. Joseph Bouchette, surveyor general of the province, to the government, of the plates of his maps of Canada : with the minutes of evidence taken before the Committee.*, Québec, Neilson & Cowan, 1824. Source: Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 92949.

<sup>119</sup> Gérald Bernier, Daniel Salée, *Entre l'ordre et la liberté : colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal, 1995, p. 134-135.

observer ponctuellement et fidèlement selon leurs véritables significations et portée, toutes les clauses, dispositions et matières contenues dans ladite loi [...] <sup>120</sup>.

En outre, l'article VIII souligne que le gouverneur ne doit « sanctionner aucun acte adopté par une Assemblée ou laisser prévaloir aucune coutume dans les limites de votre gouvernement, incompatibles avec les actes du parlement mentionnés précédemment [...] <sup>121</sup>. Dans l'Acte constitutionnel de 1791, l'article XLVI indique « qu'il est nécessaire à l'avantage général de l'empire britannique » que « nulle disposition du présent acte n'aura l'effet ou ne sera interprétée comme ayant l'effet d'empêcher ou d'affecter l'exécution de toute loi [...] à l'effet d'établir des règlements et des prohibitions ou d'imposer, lever et percevoir des droits pour la réglementation de la navigation ou du commerce [...] » <sup>122</sup>.

Le gouverneur a également un rôle important à jouer par rapport à l'aménagement du territoire. Dans les villes et les bourgs, il a notamment le pouvoir « d'ordonner l'établissement de foires, d'étaux et de marchés publics » ainsi que celui d'établir des ports et des havres « pour accommoder et protéger les vaisseaux et pour faciliter le chargement et le déchargement des produits et des marchandises » <sup>123</sup>. Mais encore plus important pour notre étude, le gouverneur a « plein pouvoir et entière autorité de concéder des terres dans Nosdites provinces respectivement [...] <sup>124</sup>. De fait, avec l'aide du Bureau des terres de la Couronne, il joue un rôle central dans le processus

---

<sup>120</sup> Instructions relatives au commerce et à la navigation, 16 septembre 1791 in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 49.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>122</sup> L'acte constitutionnel de 1791 in Adam Shortt et Arthur G. Doughty, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921 [1911], p. 1030.

<sup>123</sup> Commission de gouverneur des Haut-Canada et Bas-Canada, délivrée à Lord Dorchester in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 11.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 14.

de division du territoire. Évidemment, il ne parcourt pas lui-même le pays pour prendre la mesure des terres, délimiter les cantons et placer les bornes frontalières. Éclairé grâce à l'information « pratique » recueillie par divers agents de l'État, tel que l'arpenteur général, le gouverneur, aidé de ses conseillers, a plutôt la responsabilité de prendre des décisions d'aménagements et d'exploitations du territoire qui favorise la Couronne et le développement de la colonie, cela en droite ligne de la commande impériale.

Toutefois, avant de clore ce chapitre, une dernière nuance s'impose. Dans la province, les habitants eux-mêmes peuvent parfois faire un usage du territoire selon leurs propres besoins, sans nécessairement suivre la volonté de Londres et des autorités coloniales. L'historien Colin M. Coates démontre par exemple que les habitants d'une région s'opposent parfois à des travaux publics organisés par les autorités. Pour diverses raisons, ils peuvent considérer qu'un projet d'infrastructure, comme la construction d'un pont entre les seigneuries de Champlain et de Batiscan en 1818, ne correspond pas à leur besoin et qu'il ne justifie pas l'investissement de temps et de ressources<sup>125</sup>. Un autre cas, qui revient de façon récurrente dans l'historiographie, serait la réticence des habitants du Bas-Canada à entretenir les chemins publics, tels qu'ils sont tenus de le faire par la loi<sup>126</sup>. En 1824, Bouchette mentionne lui-même que les colons du canton de Templeton, près de la rivière des Outaouais, ont tellement négligé l'entretien de la route publique qu'elle est devenue « *almost impracticable* »<sup>127</sup>. Il nous donne un autre bon exemple d'un comportement qui va à l'encontre de l'intervention

---

<sup>125</sup> Colin M. Coates, *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Québec, Septentrion, 2003, p. 144-146.

<sup>126</sup> On en parle dans la plupart des études qui traitent du territoire. Entre autres, voir le chapitre 2 de : Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec: Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, Québec, Presses de l'université Laval, 1995, p. 29-35. On mentionne également l'opposition à laquelle doit faire face le gouverneur Prescott après l'adoption de la loi sur les chemins en 1796 dans : Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Op cit.*, p. 205.

<sup>127</sup> Joseph Bouchette, *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c. &c.*, p. 49. Source: Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

des autorités coloniales sur le territoire lorsqu'il rapporte que des entrepreneurs dans le domaine de l'exploitation forestière ont détruit un pont public construit sur la rivière Blanche pour faire circuler leurs « *rafts* » chargés de bois<sup>128</sup>. En clair, malgré la bureaucratie et les ressources investies, Londres et Québec n'ont pas les moyens de tout contrôler<sup>129</sup>.

## Conclusion

Pour conclure, rappelons une dernière fois que Joseph Bouchette mène son action d'arpenteur général dans le cadre constitutionnel de l'acte de 1791, qui est adopté pour adapter la colonie canadienne aux transformations géopolitiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, induites notamment par la guerre d'Indépendance américaine. Comme nous l'avons vu, Bouchette participe lui-même à la définition et au tracé des nouvelles frontières intérieures et extérieures de la province dans laquelle il mène ses activités d'arpenteur général. Dans un contexte colonial où le Bas-Canada devient un point central pour le développement de l'*ANB*, Bouchette suit les directives des autorités coloniales, alors qu'elles-mêmes agissent en fonction des directives-cadres émises par Londres. À l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle, au tout début de sa carrière d'arpenteur général, Bouchette entreprend un travail de mesure et de reconnaissance du territoire qui suit, comme nous le verrons au prochain chapitre, la volonté des autorités britanniques d'accroître la population anglo-protestante et d'exploiter davantage de ressources naturelles, surtout celles utiles à la marine royale.

---

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> Pour une autre perspective sur les jeux de pouvoir dans le monde rural au Bas-Canada, voir la dernière section de l'ouvrage de Christian Dessureault, *Le monde rural québécois aux VXIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : Cultures, hiérarchies, pouvoirs*, Montréal, Fides, 2018, p. 405-423.

## CHAPITRE III

### JOSEPH BOUCHETTE, AGENT DE LA COURONNE : APPROPRIATION ET EXPLOITATION DU TERRITOIRE

Joseph Bouchette intervient de multiples façons sur le territoire, en fonction des directives qu'il reçoit des autorités impériales et coloniales et de ses propres préoccupations en tant que géographe et administrateur. De surcroît, son rôle de responsable de l'arpentage public est lui aussi pluriel : il inspecte, il révisé, il certifie, il coordonne et il dirige. Néanmoins, on discerne deux grands volets dans la fonction de Bouchette, ce qui permet d'englober ses divers modes d'interventions et d'actions. Le premier volet concerne l'aspect légal de sa fonction d'arpenteur général. En effet, Bouchette doit évidemment mener des travaux de mesure et de découpage des « aires légales » de la colonie, c'est-à-dire des propriétés foncières. En plus d'être un « technicien » de la mesure, il est responsable d'un important processus d'homologation du territoire en fonction d'un cadre législatif précis. Ce processus est d'ailleurs intrinsèque à l'ouverture de nouveaux espaces de colonisation.

Quant au deuxième volet, il concerne plutôt la constitution d'une connaissance du territoire, plus spécifiquement d'un savoir pratique, *in situ*, destiné aux autorités. Ce savoir est notamment rassemblé dans les deux grands ouvrages topographiques de 1815 et 1831 et il répond entre autres à la volonté d'exploiter davantage de ressources naturelles de la province. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle au Bas-Canada, les autorités ont

déjà accès à une documentation relativement vaste qui décrit le territoire laurentien<sup>1</sup>. Toutefois, comme l'affirme Bouchette, au-delà de la zone d'occupation ancienne, vers l'intérieur des terres, le territoire est moins bien connu<sup>2</sup>. Tout au long de sa carrière, notre personnage s'affaire donc à combler ce manque au moyen de descriptions textuelles et de cartes qui répondent en partie ou en tout aux besoins de l'Empire. Ce travail est aussi mené dans un contexte où les dirigeants cherchent à rationaliser la gestion et l'administration des colonies, notamment en faisant appel à des « experts » et en rassemblant des données statistiques<sup>3</sup>.

Sur le terrain, Bouchette incarne bien l'intervention du pouvoir impérial sur son territoire colonial. Nous commencerons donc ce dernier chapitre par l'analyse du processus d'homologation du territoire, pour ensuite décrire la fonction administrative et pratique de l'arpenteur général et de son bureau. Cela fait, nous verrons comment Bouchette participe à l'implantation de nouveaux foyers de population en fonction des directives impériales, puis, selon la même logique, comment il contribue à fournir une connaissance du territoire afin de le mettre en culture et d'y exploiter des ressources. Enfin, nous aborderons le rôle de l'arpenteur général Bouchette dans le développement du réseau de communication, particulièrement dans les zones pionnières.

---

<sup>1</sup> Ils ont entre autres accès aux cartes produites par Samuel Holland et son assistant John Collins, notamment celle intitulée « *A map of part of Canada for the use of His Majesty's secretary of state* [...] », Québec, 1790. Claude Boudreau en représente un détail dans : *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 185 et 262.

<sup>2</sup> Boudreau souligne également un essor de la production cartographique à partir des années 1780 : *ibid.*, p. 64.

<sup>3</sup> Par exemple, dans le domaine de l'immigration, l'historien Martin Pâquet démontre dans la première moitié du siècle l'essor d'un discours plus rationnel et l'usage de méthodes « scientifiques ». Cela s'illustre non seulement dans le vocable employé par les agents (on fait de moins en moins mention des « étrangers », mais plutôt des immigrants), mais également dans les nouvelles méthodes de contrôle et de compréhension du social grâce à la quantification de phénomènes et à l'utilisation de données statistiques. Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité : Étrangers, Immigrant et État au Québec 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, p. 93-97. Ce phénomène s'observe également dans la production cartographique de l'époque où l'on intègre de plus en plus de données chiffrées. Voir le chapitre sept de : Norman J. W. Thrower, *Maps & Civilization : Cartography in Culture and Society*, Chicago and London, University of Chicago Press, 2007 [1972], p. 125-161.

### 3.1 La charge légale

Le rôle premier de l'arpenteur général et de ses subalternes est d'assurer la reconnaissance légale du territoire, c'est-à-dire l'homologation des propriétés foncières, publiques et privées, que ce soit d'anciennes propriétés qui doivent être (re)mesurées ou de nouvelles parcelles de terre octroyées à des particuliers. Sur le terrain, les arpenteurs sont tenus de marquer leurs mesures par des bornes de pierre « de la longueur d'au moins un pied et demi hors de terre [...] »<sup>4</sup>. Des poursuites et amendes sont d'ailleurs prévues pour toutes personnes qui « ôtera et changera une borne [...], sans autorité légale de le faire [...] »<sup>5</sup>. En tant qu'arpenteur général, Joseph Bouchette est responsable de la bonne conduite de ce processus d'homologation.

À l'instar du gouverneur, il détient son autorité de sa commission – son contrat – directement octroyée par Londres<sup>6</sup>. Bien qu'il remplace officieusement son oncle Holland dès 1801, Bouchette ne reçoit officiellement sa commission qu'en 1803<sup>7</sup>. Dans cette dernière, les autorités déclarent, au nom du roi, que leur « *trusty and well beloved Joseph Bouchette* » est nommé arpenteur général en remplacement de Samuel Johannes Holland pour réaliser les « *admeasuring, surveying and setting out of Lands in our Province of Lower-Canada in America* ». Ils lui accordent le pouvoir d'exécuter et de mener à bien « *by himself or his sufficient Deputy or Deputies all things whatsoever belonging to the said Office* » et cela pour aussi longtemps qu'il le plaira aux dites autorités<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3, Article VI.

<sup>5</sup> En 1785, l'amende s'élève à 25 « livres courans ». *Ibid.*, Article VIII.

<sup>6</sup> Dans son cas, elle est signée par le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes.

<sup>7</sup> Claude Boudreau et Michel Gaumond, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, p. 7.

<sup>8</sup> Une reproduction intégrale de la commission de Bouchette se trouve à la page 12 du rapport suivant : *Tenth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the Governor in Chief, which relates to the settlement of the Crown Lands : comprising a report on His Excellency's message relating to the offer, from Lieut. Col. Joseph Bouchette, surveyor general of the province, to the government, of the plates of his maps of Canada : with the minutes of evidence taken*

À l'échelle coloniale, les responsabilités et les pouvoirs qui échoiront officiellement à Bouchette en 1803 sont en grande partie déterminés dès 1785, année où l'on adopte la première pièce législative britannique qui encadre l'arpentage public dans la province. Cet acte détermine en détail les méthodes de mesure ainsi que la procédure administrative que les arpenteurs doivent respecter en menant leur travail<sup>9</sup>. Ce cadre légal est élaboré afin d'assurer un arpentage relativement efficace et précis dans la colonie en insistant sur l'exactitude des mesures, l'utilisation de méthodes uniformes ainsi que l'archivage des plans et des titres de concessions. De fait, ces moyens assurent aux sujets de Sa Majesté « la paisible possession de la propriété de leurs terres » et donc le bon fonctionnement du système de division du territoire. L'objectif principal est d'éviter les litiges fonciers entre propriétaires qui, selon le préambule de la loi de 1785, sont « fâcheux et fréquents »<sup>10</sup>.

D'emblée, ces litiges fonciers ont un coût en temps et en ressources pour le bureau de l'arpenteur général qui doit régulariser chaque situation. Claude Boudreau souligne par exemple qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, « les problèmes liés à la mauvaise délimitation des seigneuries et des cantons sont encore assez importants pour que Bouchette écrive à tous les propriétaires de seigneurie, afin de les obliger à faire arpenter les limites extérieures de leur domaine »<sup>11</sup>. Rappelons que les deux systèmes de division du sol, la seigneurie et le canton, coexistent sur le territoire bas canadien; les arpenteurs doivent d'ailleurs mesurer l'aire seigneuriale selon les unités de mesure française (le pied de Paris), alors qu'ils mesurent les cantons en fonction des mesures dites anglaises (le pied anglais)<sup>12</sup>. On trouve un autre type d'exemple dans l'affaire d'une revendication territoriale faite par les Hurons du village de Lorette, l'actuelle

---

*before the Committee.*, Québec, Neilson & Cowan, 1824. Source: Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 92949.

<sup>9</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

<sup>10</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

<sup>11</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 75.

<sup>12</sup> *Acte pour mieux régler les Poids et Mesures de cette Province*, 1799, 30 George III, C. 7.

réserve de Wendake<sup>13</sup>. Vers 1814, Bouchette, en tant qu'arpenteur général, est approché par les habitants qui lui demandent de porter leur revendication à l'attention du gouvernement britannique, ce qu'il fait en 1816 lors de son voyage à Londres. Il remet une lettre à Henry Goulburn, qui occupe alors le poste de sous-secrétaire d'État à la Guerre et aux Colonies (présenté au chapitre précédent), dans laquelle il explique la situation :

*It appears by the annexed document that they have a legal title to 2 ½ leagues in depth of the Seigniorie of St. Gabriel, granted to them by the King of France in 1651, but which for years past they have only occupied the Lands adjacent to the Village of Lorette; by this curtailment they experience great difficulties, as their possessions are not now adequate to maintain the encreased population of their Tribe. I am not certain but what they may have been dispossessed of the remainder of their Grant owing to their omission of some technical forms for some years back, and therefore can only second their desires as far as they go in praying that an investigation of their claim may take place before the proper Officers of the Provincial Government [...]*<sup>14</sup>.

Bien qu'au final ce dilemme semble relever d'une erreur de procédure juridique plutôt que d'une erreur de mesure, il demande tout de même un certain travail à l'arpenteur général. En effet, dix ans plus tard, le 25 février 1824, Bouchette est appelé à témoigner devant un comité de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada qui étudie la revendication des Hurons. Les membres du comité lui demandent d'abord de fournir le procès-verbal le plus ancien du bornage fait entre les seigneuries de St-Gabriel et de

---

<sup>13</sup> L'historien Michel Lavoie étudie ce litige dans son ouvrage : *C'est ma seigneurie que je réclame : La lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900*, Montréal, Éditions Boréal, 2010, 568 p.

<sup>14</sup> *Eighth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the governor in chief which relates to the settlement of the crown lands : with the minutes of evidence taken before the Committee.*, Québec, Neilson & Cowan, 1824, p. 54. Source: Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 21172.

Sillery, où se trouve le village Huron<sup>15</sup>. Bouchette doit ensuite relater quelle est son implication dans cette affaire et on lui demande de tracer un plan de la seigneurie de Sillery en montrant sa position par rapport aux seigneuries voisines. Bouchette répond qu'il le produira la journée même. Le 26 février, une entrée dans les minutes du comité confirme qu'il a bien remis le plan commandé<sup>16</sup>.

De surcroît, dans les régions où l'on mesure et établit de nouveaux cantons (nous y reviendrons en détails plus loin dans ce chapitre), les problèmes d'arpentage nuisent directement à l'occupation efficace du sol et donc, à son exploitation. Dans le rapport d'un tour des cantons de la rive nord de Montréal et de la rivière des Outaouais mené à l'été 1824, Bouchette mentionne justement que l'incertitude des limites de certains lots mesurés au début du XIX<sup>e</sup> siècle a ralenti le défrichement et la mise en culture de ces terres<sup>17</sup>. Dans le même rapport, il aborde aussi une revendication territoriale faite par un certain Mr. Dumont qui réclame 62 000 acres à l'arrière de la seigneurie des Milles Isle, au nord-ouest de Montréal. Dans une lettre envoyée à Bouchette en 1821, Dumont affirme qu'une erreur faite en calculant la projection du Lac des Deux Montagnes, au front de sa seigneurie, a réduit injustement la surface totale de sa terre. Bouchette insiste pour que cette revendication soit réglée au plus vite, car advenant que Dumont réussisse à faire étendre les limites de sa terre, elle empiéterait alors sur les terres voisines, notamment celles du canton d'Abercrombie. De plus, Bouchette affirme que l'extension de la terre de Dumont bloquerait le tracé d'une route projetée « *between the Townships North of the Saint Lawrence and those on the Ottawa River* »<sup>18</sup>.

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 15-16.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 53-54.

<sup>17</sup> Joseph Bouchette explique certains de ces cas dans l'appendice A du rapport datant de 1825, voir : *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825. Source: Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 80.

Dans l'optique d'éviter ces problèmes qui ont un coût et qui ralentissent le développement du territoire, deux grandes responsabilités se dégagent de la fonction d'arpenteur général, soit la supervision des arpenteurs et l'encadrement des méthodes de mesure. Plus précisément, la première consiste à s'assurer que les arpenteurs qui sont engagés par le bureau ont les compétences requises pour exécuter leur fonction et qu'ils respectent les règles établies, alors que la deuxième consiste à veiller à ce que les mesures soient toujours précises et exactes.

En ce sens, l'arpenteur général participe en amont au processus de sélection et d'embauche des « Députés arpenteurs provinciaux », c'est-à-dire ses subalternes. Dans l'ordonnance de 1785, l'article II dit que « du jour et après la publication de cette ordonnance, il ne sera nommé aucun arpenteur sans avoir été dûment examiné par l'arpenteur général [...] »<sup>19</sup>. Dans l'optique d'assurer une pratique efficace, cette mesure est adoptée afin de « commissioner seulement pour arpenteurs des gens capables de remplir leurs devoirs »<sup>20</sup>. En 1824, l'Assemblée législative du Bas-Canada adopte un acte qui reprend essentiellement les dispositions déterminées par l'Ordonnance de 1785, mais qui ajoute tout de même certaines précisions. On impose par exemple que les nouveaux arpenteurs suivent des cours de géométrie et de trigonométrie ainsi qu'un « stage » avec un arpenteur expérimenté, qui, à terme, émettra un certificat attestant de leurs aptitudes. Avant d'être sélectionnés, les candidats doivent également réussir un examen écrit<sup>21</sup>. L'Ordonnance de 1785 est abrogée en 1832, par l'*Acte pour abroger une Ordonnance y mentionné, et pour pourvoir de plus amples règlements concernant les Arpenteurs et la mesure des terres*<sup>22</sup>. Encore une fois, cette loi reprend les éléments fondamentaux de 1785 et de

---

<sup>19</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Acte Concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, et pour rappeler une Ordonnance y mentionnée*, 1824, 4 George IV, C. 20.

<sup>22</sup> *Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples règlements concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres*, 1832, 2 Guillaume IV, C. 21.

1824 en plus de préciser la procédure quant au recrutement des arpenteurs. Il est spécifié dans l'article II qu'après l'adoption de l'acte :

aucune personne ne sera admise à pratiquer comme Arpenteur, à moins qu'elle n'ait atteint l'âge de vingt-et-un ans accomplis, et qu'elle n'ait au moins fait un cours régulier de géométrie et de trigonométrie, et aussi d'astronomie suffisant pour pouvoir tracer un Méridien, et qu'elle n'ait servi régulièrement et fidèlement pendant le tems et espace de trois années consécutives, sous un brevet passé à cet effet devant deux Notaires ou un Notaire et deux témoins, comme l'apprentif d'un Arpenteur dûment admis et pratiquant comme tel en cette Province, et qu'elle n'ait reçu du dit Arpenteur un certificat de son tems de service [...]<sup>23</sup>.

En outre, l'article III précise que ce n'est plus seulement l'arpenteur général qui doit examiner la qualité et les aptitudes des nouveaux candidats, mais un « bureau d'examineurs », composé « de l'Arpenteur-Général de cette Province ou de son député et de quatre autres personnes compétentes, à être nommées par le Gouverneur [ou le] Lieutenant-Gouverneur [...] ». Cet examen des candidats doit de surcroît être fait en « public » et « en présence d'un Juge »<sup>24</sup>.

Notons que les arpenteurs originaires du Bas-Canada peuvent avoir été formés en mathématique et en géométrie au séminaire de Québec ou par un instructeur privé<sup>25</sup>. Pour acquérir les connaissances plus spécifiques à l'arpentage, plusieurs essais et traités sont aussi en circulation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En anglais, on peut mentionner un livre publié en 1771 par un certain Thomas Breaks intitulé *A Complete System of*

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> Ou encore très rare, voire unique, comme notre personnage Bouchette qui est formé par l'arpenteur général lui-même, en l'occurrence son oncle; et Bouchette à son tour formera son propre fils Robert-S.-M.

*Land-surveying, both in Theory and Practice, containing the best, the most Accurate, and Commodious Methods of surveying and planning of Ground by all the Instruments now in us [...]*<sup>26</sup>, ou un ouvrage écrit par un dénommé Samuel Moore, intitulé *Accurate System of Surveying*, publié à Litchfield au Connecticut en 1796<sup>27</sup>. En français, par rapport à l'arpentage en forêt, donnons aussi en exemple l'ouvrage de M. Guiot, intitulé *L'arpenteur forestier ou, Méthode nouvelle de mesurer, calculer & construire toutes sortes de figures, suivant les principes géométriques & trigonométriques*, publié à Paris en 1770<sup>28</sup>. On retrouve dans ces ouvrages des informations qui portent aussi bien sur l'utilisation d'instruments que sur les calculs mathématiques utiles pour mesurer des surfaces.

Une fois admis dans la pratique, à l'instar des hauts fonctionnaires de la colonie, les arpenteurs provinciaux doivent solennellement jurer de répondre à leur devoir et d'accomplir leur travail en respectant leur commission et les lois<sup>29</sup>. On demande que « tous ceux qui auront été trouvés capables d'être nommés arpenteurs [...] prendront le serment qui suit, devant les juges des Cours de Plaidoiers-communs de sa Majesté du district, pour lequel ils seront commissionés pour travailler [...] »<sup>30</sup>. Le serment est ensuite dicté dans la loi :

Je jure solomnellement que je m'acquitterai dûment et fidèlement de mes devoirs comme arpenteur, conformément à la loi, sans faveur, affection ou partialité, aussi souvent que je serai requis par une, ou plusieurs parties, ou

---

<sup>26</sup> Le titre complet va comme suit : Thomas Breaks, *A Complete System of Land-surveying, both in Theory and Practice, containing the best, the most Accurate, and Commodious Methods of surveying and planning of Ground by all the Instruments now in us: To this Work is annexed, a True and Correct Table of the Logarithms of all Numbers*, Newcastle upon Tyne, 1771. Cité dans : Pat Rogers, « Dividing Lines : Surveyors and the Crossing of the Colonies », *Lumen*, N° 31, 2012, p. 47.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> Le titre complet et la source : M. Guiot, *L'arpenteur forestier ou, Méthode nouvelle de mesurer, calculer & construire toutes sortes de figures, suivant les principes géométriques & trigonométriques, avec un traité d'arpentage appliqué à la réformation des forêts, très utile tant aux arpenteurs & géographes, qu'aux marchands & propriétaires des bois*, Paris, Saillant & Nyon, 1770. Source : Bibliothèque nationale de France, collections numériques, département Arsenal.

<sup>29</sup> Notons que les arpenteurs doivent aussi payer leur commission. En 1785, elle s'élève à 50 £.

<sup>30</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

par ordre de toutes Cours sans délai, à moins que quelque obstacle légitime ne m'en empêche immédiatement, et que je remplirai fidèlement mon devoir, tant envers les parties requérantes, que sur les ordres des Cours ci-dessus mentionnées<sup>31</sup>.

Comme quoi la charge légale imprègne tous les volets de la pratique, ceux qu'on appelle « les chaîneurs », qui ont la tâche de déployer des chaînes de mesure<sup>32</sup> entre des points déterminés par l'arpenteur pour relever les distances, doivent aussi prêter serment qu'ils s'assureront « de mesurer justement et exactement au meilleur de leurs connoissances ». Dans ce cas, c'est l'arpenteur responsable du projet qui est « requis d'administrer et recevoir le serment des dits chaîneurs »<sup>33</sup>. Du gouverneur au chaîneur donc, tous doivent prêter serment de fidélité dans le cadre de leur fonction respective. Même l'agent responsable d'ajuster les instruments de mesure de la colonie grâce aux références officielles importées de Londres doit prêter serment « de bien et fidèlement garder et préserver les fléaux<sup>34</sup>, poids et mesures déposés sous sa garde, et d'exécuter et remplir avec justice et fidélité [sa] charge »<sup>35</sup>. Ce serment est dicté dans l'« Acte pour mieux régler les Poids et mesures de cette province », qui vise à uniformiser les unités de mesure en usages.

En effet, cette législation est adoptée par l'Assemblée législative du Bas-Canada en juin 1799 en raison « des grands inconvénients » causés par « l'incertitude des poids et mesures maintenant en usage dans cette Province ». Les arpenteurs sont donc tenus d'ajuster leurs outils et instruments avec les références officielles telles que

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Ces chaînes sont généralement composées de 100 maillons dont la dimension correspond à une unité de mesure. Une fois déployées, il est facile de calculer la distance entre les deux extrémités, d'où le verbe « chaîné », utilisé de façon récurrente par Bouchette et ses contemporains. Notons que les chaînes utilisées à l'époque mesurent généralement 66 pieds anglais, soit un peu plus de 20 mètres. Pour les conversions d'unités de mesure, voir : *Mesure de la longueur et de la superficie au Québec du Régime français à aujourd'hui*, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Québec, 13 p.

<sup>33</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

<sup>34</sup> Il s'agit de la tige horizontale qui soutient les plateaux d'une balance.

<sup>35</sup> *Acte pour mieux régler les Poids et Mesures de cette Province*, 1799, 30 George III, C. 7.

des « règles d'un pied de l'étalon Anglois en cuivre », ou des « règles d'un pied de l'étalon de Paris en cuivre »<sup>36</sup>. Toujours en lien avec la précision des mesures, on demande également à ce que les instruments soient ajustés en fonction d'un méridien calculé et « marqué correctement par l'arpenteur-général »<sup>37</sup>. Ce méridien doit être tracé à « l'endroit le plus convenable, dans, ou proches [des] villes de Québec, Trois Rivières et Montréal » et les arpenteurs sont sommés de régler ainsi leurs instruments « au moins une fois l'année [...], en présence de l'arpenteur général » ou d'un délégué qu'il choisit<sup>38</sup>. D'ailleurs, en 1817, parce que la ligne méridienne de référence est imprécise et que cela peut fausser les mesures, on adopte un acte qui donne le pouvoir au gouverneur « d'autoriser et ordonner » à l'arpenteur général « de planter, d'après des observations Astronomiques, des Pierres sur lesquelles sera tirée et marquée une Ligne méridienne dans les Endroits les plus convenables [...] »<sup>39</sup>. Cet acte témoigne encore du rôle important que joue le gouverneur quant à l'administration du territoire : presque chaque étape de l'intervention de l'État sur ce dernier doit être avalisée par le gouverneur ou son lieutenant. Au fil de notre période, les rôles du bureau et de l'arpenteur général ne sont donc pas fondamentalement changés; ces différentes lois viennent plutôt réaffirmer, détailler et préciser des mesures déjà mises en place à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il dirige les travaux d'arpentages dans la province, Joseph Bouchette est bien sûr tenu d'appliquer et de faire respecter ce cadre législatif.

---

<sup>36</sup> On précise que le pied de Paris doit être utilisé « pour mesurer toutes terres et terrains concédés ou vendus, avant la conquête de cette Province », alors que le pied anglais doit être utilisé « pour mesurer toutes terres ou espaces de terres concédés ou qui seront ci-après concédés par Sa Majesté ». *Ibid.*

<sup>37</sup> Un méridien est un demi-cercle calculé entre deux pôles. Il sert de référence aux arpenteurs pour calculer les degrés de longitude.

<sup>38</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

<sup>39</sup> *Acte pour rendre plus certaines les lignes et bornes des terres, et pour établir et planter dans différentes parties de cette Province des pierres sur lesquelles sera tirée et marquée une ligne méridienne*, 1817, 57 George III, C. 26.

### 3.2 L'arpenteur général et son bureau : fonction et pratique

Alors que le gouverneur incarne le pouvoir impérial au château Saint-Louis, les affaires en lien avec la cartographie et la mesure du territoire sont conduites au bureau de l'arpenteur général, qui occupe des locaux d'un bâtiment de la rue des Pauvres à Québec<sup>40</sup>. C'est de là que Joseph Bouchette signe et envoie ses instructions à ses subalternes : « Donné sous mon Seing au Bureau de l'Arpenteur-Général, à Québec [...] »<sup>41</sup>. Un peu à la manière du service d'archives cartographiques de Londres<sup>42</sup>, le bureau sert de centre de documentation pour la province où l'on conserve rapports, cartes et plans produits dans le cadre de la pratique de l'arpentage public au Bas-Canada, et ce, toujours dans l'optique d'assurer le bon fonctionnement du système de division du sol<sup>43</sup>. Les « députés arpenteurs provinciaux » doivent par exemple tenir un registre de chaque projet qu'ils réalisent dans lequel ils sont tenus d'inclure « une minute détaillé de leurs procédés, en exécution de leurs devoirs, de chaque arpentage qu'ils feront »<sup>44</sup>. Ils doivent indiquer la date, l'emplacement et les mesures de l'arpentage, le parti qui en a fait la requête, les titres de concession concernant le terrain

---

<sup>40</sup> Claude Boudreau, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, p. 63 note 31.

<sup>41</sup> William Ware, *Rapport d'un arpentage et examen, faits en conformité à l'Acte provincial de la 5<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 30.*, Québec, 1825. Source : canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 94050.

<sup>42</sup> En effet, déjà au XVII<sup>e</sup> siècle, mais de façon encore plus intensive au XIX<sup>e</sup>, les autorités impériales travaillent à améliorer leur connaissance de la géographie coloniale dans l'optique d'améliorer la gestion des espaces outre-mer. Dès 1672, les instructions royales envoyées au Council for Foreign Plantations somment ses membres de connaître les limites, le climat et les types de sols de chaque colonie afin de mieux servir la Couronne et ses intérêts économiques. Pour organiser la documentation produite dans ce cadre, le premier service d'archives cartographiques impérial est mis en place à Londres, ainsi qu'une bibliothèque permanente dans laquelle sont conservés des chartes, des cartes, des livres et d'autres documents liés aux affaires coloniales. Voir : S. Max Edelson, *The New Map of Empire: How Britain imagined America before Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 2017, p. 23-24.

<sup>43</sup> C'est bien au bureau de Québec que les arpenteurs provinciaux envoient leurs documents. Parmi des dizaines d'exemples, l'arpenteur provincial Joseph Hamel envoie un plan de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine qu'il réalise en 1830 selon les instructions envoyées par Bouchette : Joseph Hamel, *Plan of a part of seigniorie of Cap-de-la-Magdeleine heretofore belonging to the late Order of Jesuites in Canada situate in the district of Three Rivers as surveyed in the months of May and June [...] instructions from Joseph Bouchette, 26 April*. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S555,SS1,SSS20,PC.8A.

<sup>44</sup> *Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres*, 1785, 25 George III, C. 3.

arpenté (s'il y a lieu) et les témoins qui étaient présents lors des travaux<sup>45</sup>. En outre, l'acte de 1824 stipule qu'afin de « compléter une carte Géographique et Topographique de cette Province, bien exacte et bien correcte [...], les arpenteurs devront fournir au bureau dans un certain délai des copies de leurs opérations importantes »<sup>46</sup>. Cette documentation, Bouchette l'a sans aucun doute utilisée pour réaliser l'œuvre de 1831.

Le bureau sert aussi d'atelier aux arpenteurs et aux commis qui doivent rédiger des rapports, ou qui travaillent à dessiner et recopier des cartes et des plans. Ces locaux doivent être dotés de l'équipement nécessaire pour ce genre de travaux, tels que des tables à dessin et des outils de géométrie, en plus d'être bien éclairés. Robert-S.-M. Bouchette souligne d'ailleurs qu'encore dans les années 1820, lui et ses collègues ne pouvaient travailler à recopier des cartes plus de six heures par jour, car « nous ne pouvions dessiner après le coucher du soleil, à cette époque où l'éclairage était difficile et dispendieux [...] »<sup>47</sup>. Cette période de travail devait être encore plus courte en hiver, alors que le soleil se couche en fin d'après-midi !

À partir de son bureau de Québec, l'un des rôles les plus importants de l'arpenteur général est de diriger et coordonner le travail des arpenteurs provinciaux. À cet effet, Claude Boudreau affirme que tout comme pendant « l'ère » Holland, Bouchette « dirige les travaux effectués dans les cantons, et les instructions qu'il fait parvenir aux arpenteurs sont toujours aussi précises »<sup>48</sup>. Prenons en exemple le rapport, « imprimé par ordre de la chambre d'assemblée », d'une exploration menée en 1825 dans la région du lac Etchemin (au sud-est de Québec) par le député arpenteur

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Acte Concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, et pour rappeler une Ordonnance y mentionnée*, 1824, 4 George IV, C. 20.

<sup>47</sup> Errol Bouchette, Alfred D. DeCelles, *Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette : 1805-1840*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1903, p. 8. Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 73957.

<sup>48</sup> Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 75.

provincial William Ware, où l'on retrouve les instructions de Bouchette. Notre personnage souligne que le « premier et principal objet [de l'expédition] est de constater la nature, la description, les traits principaux et la face du Pays que vous avez à examiner ». Il fait d'ailleurs la remarque que « d'après l'expérience et la connoissance pratique que vous avez, on espère avoir des informations de grande utilité publique ». L'arpenteur général spécifie ensuite les éléments à observer et il indique où commencer « son opération »; soit « à la ligne extérieure du Nord-Est de *Cranbourne*, à l'endroit où elle est coupée par la ligne extérieure du Sud-Est de *Standon* » (deux cantons dans la région actuelle de St-Odilon-de-Cranbourne, près du Lac Etchemin, dans la région Chaudière-Appalaches)<sup>49</sup>.

Bouchette indique à Ware qu'il doit se diriger vers le « haut de la rivière *Saint-Jean* » et il lui « recommande fortement » d'examiner le pays et de déterminer « la position des sources de la Rivière *Saint-Jean* »<sup>50</sup>. Il ordonne de planter des piquets numérotés à chaque mile que l'arpenteur mesurera à l'aide des chaînes et de faire des entrées régulières dans un registre de ses « opérations, notes et remarques, le tout accompagné d'un Plan sur une Echelle de quarante Chaînes au pouce [...] ». Ware doit faire quatre copies du plan et du rapport de ses observations; une sera remise au Bureau de l'arpenteur général et les trois autres copies seront données « pour l'usage de la Législature de cette Province »<sup>51</sup>. Comme quoi le travail mené par les arpenteurs provinciaux fournit un savoir pratique directement destiné aux autorités locales.

Bouchette termine ses instructions avec des indications de nature plus matérielle. Il précise que Ware est autorisé « à engager six hommes, y comprenant les Chaîneurs », tous payés « Deux Shelings et demi par jour », sauf le « principal

---

<sup>49</sup> William Ware, *Rapport d'un arpentage et examen, faits en conformité à l'Acte provincial de la 5<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 30.*, Québec, 1825, p. 3-11. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 94050.

<sup>50</sup> Il n'est pas clair où se trouve précisément cette rivière, qui n'apparaît pas sur les cartes modernes, mais il s'agit assurément d'un des cours d'eau relié au lac Etchemin.

<sup>51</sup> *Ibid.*

Chaîneur qui aura trois Shelings et demi par jour »<sup>52</sup>. Quant à Ware, son temps sera payé en fonction de son salaire d'arpenteur « dès que vous aurez reçu ces Instructions ». En termes de provision, Bouchette indique même que chaque homme aura quotidiennement droit à « une livre et demie de Pain, une livre de Lard et un Demi-arre de Pois ». Ware est sommé d'acheter ces provisions « à un prix aussi raisonnable que vous pourrez le faire » et de tenir les dépenses dans un compte. L'arpenteur général demande également à ce que l'expédition soit faite « dans le moins de délai possible ». Advenant un délai, Ware est averti qu'il devra en expliquer les causes sous serment. Enfin, l'opération ne doit dépasser « la Somme de Quatre-vingts Louis Courant », ce qui comprend les salaires, le coût des provisions ainsi que celui des copies du rapport, qui doit être complété au bureau de l'arpenteur général à Québec au retour de l'expédition<sup>53</sup>.

En ce qui concerne les travaux d'arpentage plus traditionnels, comme la mesure des limites de propriétés privées occupées depuis longtemps, Bouchette intervient également à l'échelle « micro ». À titre d'exemple, en 1833, il envoie ses instructions manuscrites à l'arpenteur provincial Joseph Bureau, qui, par ordre direct du gouverneur général, doit tracer une « *boundary line* » entre les terres des Ursulines et celles réservées à l'usage de la Couronne à Trois-Rivières<sup>54</sup>. Bouchette demande d'abord à Bureau de consulter les titres de propriétés des Ursulines, pour ensuite exécuter les mesures requises et finalement marquer ces limites grâce à des bornes de pierre. Bouchette rappelle enfin à son député de remplir adéquatement son procès-

---

<sup>52</sup> Il est intéressant de noter que parmi ces six hommes, Ware engage quatre Autochtones qui sont chargés de transporter des vivres et du matériel. Leur connaissance du terrain est peut-être aussi mise à profit. *Ibid.*, p. 13.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>54</sup> Joseph Bouchette, *Instructions adressées à Joseph Bureau, arpenteur provincial, par Joseph Bouchette, arpenteur général, pour établir les bornes des terrains de la Couronne et du couvent des Ursulines des Trois-Rivières*, 30 avril 1833. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S64,SS5,SSS9,D476.

verbal, tel que prescrit par la loi, et de le faire parvenir au bureau de l'arpenteur général; Bouchette doit le signer avant de la faire approuver par le gouverneur<sup>55</sup>.

Pour effectuer leurs levées de terrain en suivant les consignes de Bouchette, les arpenteurs utilisent plusieurs instruments plus ou moins élaborés qui doivent être ajustés sur le méridien calculé par l'arpenteur général. Lorsqu'ils s'aventurent en terrain vierge, le long d'une rivière ou en pleine forêt par exemple, ils mesurent les distances qu'ils parcourent grâce aux chaînes que nous avons évoquées *supra*. Les chaînages sont délimités à l'aide de piquets numérotés, puis l'arpenteur note la mesure prise entre les piquets ainsi que les degrés de longitudes et de latitudes dans un carnet qu'il utilisera pour rédiger son rapport officiel. Outre les chaînes, pour diviser le sol et mesurer les limites des lots qui seront concédés à des colons, les arpenteurs utilisent des instruments tels que la *plane table*, ou le goniographe en français. Il s'agit d'une table portative munie d'un niveau à bulle et d'une alidade, soit une règle en rotation autour d'un axe, qui permet de rapporter les angles directement sur le terrain.

Dans son ouvrage sur l'arpentage forestier, Guiot mentionne également le graphomètre (*graphometer*), qui suit un peu le même principe qu'une *plane table* équipée de règles<sup>56</sup>. Son utilisation apparaît en Europe dès le XVI<sup>e</sup> siècle et est très répandue au tournant du XVIII<sup>e</sup>. Cet outil est généralement composé d'un demi-cercle en métal gradué de 0 à 180 degrés, d'une lunette de visée ainsi que d'un niveau à bulle, certains modèles sont aussi munis d'une boussole. Enfin, les arpenteurs peuvent utiliser le théodolite (*thedolite*), instrument muni d'une lunette qui, contrairement au graphomètre, permet de réaliser la mesure des angles à la fois verticaux et horizontaux. Cet outil commence à être utilisé de façon plus répandue au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>57</sup>. À des niveaux de précisions variables, tous ces instruments permettent de mesurer la

---

<sup>55</sup> Il est intéressant de noter que les ursulines doivent couvrir la moitié des frais liés à cet arpentage.

<sup>56</sup> Dans la première section de son ouvrage, l'auteur présente les instruments utiles à l'arpentage et leur usage. M. Guiot, *op. cit.*

<sup>57</sup> Pour un survol des instruments de mesure en usage au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, voir : Anthony Turner, *Early Scientific Instruments : Europe, 1400-1800*, Londres, Sotheby's, 1987, 320 p.

distance et les angles entre des points marqués par l'arpenteur grâce au *survey pole*, ou bâton de géomètre.

Un croquis d'un camp de base fait par Joseph Bouchette en août 1817<sup>58</sup> nous donne un aperçu concret de la pratique de l'arpentage et des conditions de travail d'alors (voir figure 3.1). Le camp, érigé en forêt, est constitué de plusieurs installations temporaires. À l'arrière-plan, à gauche, au centre et à droite du croquis, on observe trois drapeaux quadrillés identifiés par la lettre « A » : ces trois marqueurs représentent le méridien calculé par l'arpenteur général. Lorsqu'ils s'aventurent hors du camp pour effectuer leurs mesures, les arpenteurs calculent la longitude à partir de cette référence. À gauche du camp, marqués par la lettre « B », on observe au moins deux dispositifs de mesure. Sous un abri, monté sur trépied, on retrouve d'abord ce qui semble être un théodolite (on distingue clairement la roue d'ajustement et la lunette de visée), ou un autre instrument de visée ayant une fonction similaire. À droite de l'arbi, derrière la tente marquée de la lettre « C », on aperçoit ensuite un niveau au fil à plomb monté sur un cadre. Ce dispositif permet de faire une visée ajustée à la verticale; cela peut notamment être utile pour tracer le méridien. Enfin, au centre, Joseph Bouchette occupe la tente marquée par la lettre « C », tandis que celle marquée « D », à droite, est occupée par le député arpenteur provincial qui l'accompagne. À la droite de la tente du Député, marqué par la lettre « E », on trouve le *provision store* de l'expédition où l'on entrepose les vivres.

---

<sup>58</sup> Sketches of Colonel Bouchette's Camp at the Monument, Source of St Croix, 1<sup>er</sup> août 1817, par Joseph Bouchette. Source : Bibliothèque et Archives Canada, 1978-030.



Figure 3.1 : *Sketches of Colonel Bouchette's Camp at the Monument, Source of St Croix*, par Joseph Bouchette, 1817.

En somme, Bouchette est donc bien aux « commandes » des travaux d'arpentage menés dans la province britannique du Bas-Canada. Il veille à ce que les arpentages soient exécutés en respect du cadre prescrit par la loi, en plus de déterminer les ressources attribuées à chaque projet en fonction des budgets octroyés par le gouverneur ou l'Assemblée. Cela va jusque dans les petits détails, comme les provisions qui doivent être apportées lors d'une expédition. Ce rôle de coordonnateur n'est pas que purement pratique, comme nous l'avons déjà dit, en assurant un arpentage régulier, l'arpenteur général contribue à un système de division du sol efficace qui facilite aussi l'ouverture de nouveaux espaces de colonisation.

### 3.3 La mise en carte de la commande impériale : tracer l'expansion de l'écoumène

Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, la majorité de la population du Bas-Canada est rurale, francophone et catholique : elle habite principalement les basses terres du Saint-Laurent avec une densité plus importante dans les régions limitrophes aux villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal<sup>59</sup>. Tel que mentionné à plusieurs reprises, les habitants qui vivent le long du fleuve et de ses principaux affluents exploitent surtout des terres divisées et octroyées en fonction du système seigneurial<sup>60</sup>. Comme ce vaste milieu est colonisé depuis le régime français, il y a de moins en moins d'espaces libres pour installer de nouveaux foyers de population. À ce propos, Joseph Bouchette écrit en 1815 que les « terres accordées en fief et seigneurie montent à 2,786,101 acres », alors que les cantons « déjà distribués contiennent 816,776 acres ». Il ajoute que même si plusieurs des cantons créés à partir de 1791 sont « complètement arpentés et distribués en lots », on y trouve très peu d'établissements bien développés<sup>61</sup>. Il précise ainsi que les terres seigneuriales constituent la partie de la province la mieux exploitée et aménagée.

Logiquement, comme notre intérêt est porté sur le phénomène d'expansion de la colonie et d'appropriation du territoire, nous nous attarderons moins sur cette aire seigneuriale « ancienne » : nous porterons davantage notre attention sur les régions où l'on implante de nouveaux cantons. Tout au long du premier tiers du siècle, aux suites de l'Acte constitutionnel de 1791, plusieurs sont créés et arpentés en périphérie des régions déjà colonisées : à l'ouest de l'archipel montréalais le long de la rivière des Outaouais (près de l'actuelle ville de Gatineau), à l'est de Montréal dans les *Eastern*

---

<sup>59</sup> Cole Harris, *Le pays revêché : Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'université Laval, 2012, p. 224.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 222-223.

<sup>61</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 90.

*Townships* (les Cantons-de-l'Est), au sud de Trois-Rivières vers Victoriaville ainsi qu'au sud de Québec, vers Beauceville. De façon moins extensive, on ouvre également de nouveaux cantons dans le grand district de Gaspé. Bouchette dresse par exemple un plan du « *Township of Matanne* » en 1819<sup>62</sup>. Un peu plus tard, vers le milieu du siècle, la région du Saguenay commencera elle aussi à être colonisée de façon plus intensive<sup>63</sup>.

En suivant les principaux cours d'eau qui se jettent dans le Saint-Laurent, l'expansion de l'écoumène est donc dirigée vers l'intérieur des terres, de plus en plus loin du fleuve. C'est là qu'on pourra suivre le travail de notre personnage principal. À partir de la rive nord, on défriche en montant vers le Bouclier canadien alors qu'au sud, on se dirige vers la frontière avec les États-Unis ou la chaîne de montagnes des Appalaches. Cette expansion est évidemment encouragée par les autorités coloniales qui favorisent clairement le système britannique à celui d'origine française, tel que souligné au chapitre précédent. Concrètement, dans une perspective impériale, l'établissement de nouveaux foyers de colonisation permet d'implanter des populations que l'on espère être majoritairement anglophones et protestantes ainsi que de cultiver et d'exploiter une plus grande portion du territoire. De plus, la vente de lots de terre « inculte » à des particuliers permet à l'État de générer des revenus supplémentaires<sup>64</sup>.

En novembre 1800, le Lieutenant-gouverneur du Bas-Canada et l'ami de Joseph Bouchette Robert Shore Milnes aborde le sujet de la colonisation des terres « incultes » de la province dans une lettre privée<sup>65</sup> adressée au duc de Portland, alors ministre des colonies<sup>66</sup>. Il souligne d'abord que lorsqu'il a « pris en mains l'administration des

---

<sup>62</sup> Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 88.

<sup>63</sup> Cole Harris, *op. cit.*, p. 228 et 232.

<sup>64</sup> Lettre privée de Milnes à Portland, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 257.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 253-254.

<sup>66</sup> Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec 1534-2015*, Québec, Septentrion, 2015 [1968], p. 205.

affaires de cette province [le Bas-Canada] »<sup>67</sup>, il a été « extrêmement frappé de la condition incertaine des intérêts du gouvernement ». Selon lui, le « bas peuple » est de moins en moins attaché à l'aristocratie, qui doit naturellement le maîtriser, alors que la Chambre d'assemblée lui donne un levier de pouvoir dangereux. Il considère que plusieurs phénomènes « contribuent à affaiblir graduellement le pouvoir et l'influence de l'aristocratie dans le Bas-Canada ». Il dénonce notamment l'indépendance des habitants envers leur seigneur et les autorités en général, ainsi que la prédominance de l'Église catholique dans les campagnes, qu'il juge elle aussi trop indépendante du gouvernement britannique. À propos des habitants canadiens, il ajoute une remarque particulièrement intéressante :

Je crois réellement que les habitants canadiens sont laborieux, paisibles et bien intentionnés, mais par suite de leur manque d'éducation et de leur extrême simplicité, ils peuvent être induits en erreur par des hommes insidieux et trompeurs. Il faudra s'attendre aux pires conséquences si jamais ils se rendent compte entièrement de leur indépendance, car ils sont de fait les seuls propriétaires de presque toutes les terres cultivées du Bas-Canada.

Ainsi, pour remédier à cet état de fait et pour « étendre immédiatement l'influence du gouvernement aux parties reculées de cette province », Milnes est « persuadé que c'est surtout par le moyen des terres incultes que l'on réussira à étendre l'influence de la couronne ». Son idée est que la concession de ces terres en cantons « aura pour effet d'implanter, avec le temps dans cette province, une population appartenant à la religion protestante et qui se sentira naturellement plus étroitement liée au gouvernement britannique »<sup>68</sup>. Dans sa réponse du 6 janvier 1801, Portland fait

---

<sup>67</sup> Milnes est officiellement lieutenant-gouverneur du Bas-Canada de 1797 à 1808, mais il quitte pour l'Angleterre et y reste à partir de 1805.

<sup>68</sup> Lettre privée de Milnes à Portland, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 254.

écho aux inquiétudes de Milnes et juge lui aussi que l'encouragement de la colonisation protestante est primordial. Il écrit : « [...] toute démarche qui sera faite à l'avenir pour coloniser la province par le moyen de concessions aux protestants [...], devra avoir nécessairement pour objet de diminuer l'ascendant populaire dont jouit cette catégorie des sujets canadiens de Sa Majesté, qui constitue une si grande portion des habitants de la province »<sup>69</sup>.

Il faut cependant rester très prudent : malgré cette volonté très claire chez les autorités de favoriser le peuplement anglophone et protestant, notamment en ouvrant de nouveaux cantons, les francophones catholiques n'y sont pas exclus. De fait, aucune loi ne les restreint à l'aire seigneuriale ou ne leur interdit l'accès aux cantons. À l'inverse, plusieurs anglophones deviennent eux-mêmes propriétaires de seigneuries<sup>70</sup>. Par contre, selon les dispositions de l'Acte de 1791 et les remarques de Bouchette, dans les cantons, il n'est prévu aucune réserve de terre pour le clergé catholique, seulement celui protestant<sup>71</sup>. Bouchette affirme d'ailleurs que les membres du clergé protestant ont « un salaire annuel qu'ils reçoivent du gouvernement, la réserve, d'un septième de toutes les terres concédées, établie par l'acte constitutionnel, et les autres sources de revenu particulières à l'église Anglicane, [ce qui] les entretiennent dans un état d'honnête aisance »<sup>72</sup>. Comme nous l'avons précisé au deuxième chapitre, le statut de l'Église catholique dans les cantons demeure dans un flou juridique jusqu'en

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>70</sup> Voir par exemple un article de l'historien Colin M. Coates publié en 1993, dans lequel il étudie l'établissement de nouveaux propriétaires anglais, John et Elizabeth Hale, dans la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade en 1819. Au-delà d'une simple transaction, l'auteur affirme que les nouveaux propriétaires y voient une opportunité de façonner le paysage selon les standards anglais, notamment en y aménagent un jardin anglais. Colin M. Coates, « Like 'The Thames towards Putney' : The Appropriation of Landscape in Lower Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. 74, N° 3, 1993, p. 317-343.

<sup>71</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 21.

<sup>72</sup> *Ibid.*

1831<sup>73</sup>. Pour financer leurs activités et construire des lieux de cultes, les catholiques doivent donc se contenter « des contributions ordinaires ordonnées par leur gouvernement ecclésiastique, qui sont payées plus volontiers par les Canadiens, et recueillies d'une manière plus exempte de vexations et d'exactions que dans tout autre pays »<sup>74</sup>.

Ceci étant précisé, pour espérer réaliser leurs objectifs de peuplement, les autorités doivent évidemment être en mesure de diviser efficacement le territoire, entre autres grâce aux services du bureau de l'arpenteur général. La fonction de Bouchette est donc *de facto* liée à cette volonté d'étendre l'écoumène au moyen de cantons. Dans les instructions envoyées au gouverneur Dorchester en 1791, on insiste d'ailleurs sur l'importance d'étendre l'aire exploitable de la province : « [...] attendu que rien ne pourra contribuer d'une manière plus efficace à la colonisation rapide du Bas-Canada, à la sécurité des biens de Nos sujets et à l'augmentation de Notre revenu, que de disposer des terres qui Nous appartiennent [...] »<sup>75</sup>. Pour ce faire, il sera nécessaire « d'adopter une méthode régulière et opportune au sujet de la concession des terres ».

En premier lieu, il faudra s'assurer que les colons intéressés à exploiter une concession puissent démontrer, « avant que leur demande soit agréée, [qu'ils] sont en état de cultiver et d'améliorer lesdites terres ». Il reviendra ensuite au gouverneur (ou au lieutenant-gouverneur), de juger si la demande est recevable selon la « condition » du demandeur<sup>76</sup>. C'est-à-dire, d'évaluer s'il semble effectivement apte à défricher, occuper et exploiter le lot demandé. Le cas échéant, le gouverneur devra ensuite « faire

---

<sup>73</sup> Serge Courville, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. La Paroisse*, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, p. 30.

<sup>74</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 21.

<sup>75</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 21.

<sup>76</sup> *Ibid.*

préparer une autorisation pour être transmise à l'arpenteur général [...] », qui lui donne « le pouvoir d'arpenter de façon fidèle et exacte les terres demandées »<sup>77</sup>. Précisons que le gouverneur et ses suppléants ne peuvent répondre eux-mêmes à toutes les demandes de concessions faites dans la province. En 1787, soit quelques années avant l'adoption de l'Acte constitutionnel, un comité des terres de la Couronne, qui deviendra un bureau permanent peu de temps après, était créé afin d'administrer ces demandes. Bien que ce ne soit pas mentionné dans les instructions impériales, l'arpenteur général doit encore après 1791 travailler en parallèle avec ce bureau<sup>78</sup>, ce qui créer parfois des tensions entre les administrateurs<sup>79</sup>.

Quoi qu'il en soit, toujours dans les instructions de 1791, on exige que les documents d'arpentage produits avec l'aval du gouverneur soient retournés dans un délai de six mois « avec un plan et une description des terres ainsi arpentées ». Selon les règles dictées par les autorités impériales, ce n'est qu'une fois la mesure effectuée et les documents officiels retournés, que « la concession sera faite dans les formes requises »<sup>80</sup>. En somme, en mesurant et en divisant les terres de la Couronne à être colonisées, l'arpenteur général, ou l'un de ses députés qui suit ses directives, prépare et organise l'établissement efficace de nouveaux colons.

Avant de jouir de sa terre, le concessionnaire doit cependant accomplir un dernier devoir. À l'instar des fonctionnaires coloniaux, il doit prêter serment aux autorités afin d'éviter que « des personnes mal disposées envers Nous et Notre

---

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> Selon Claude Boudreau, plusieurs rapports produits par le bureau de l'arpenteur général sont directement adressés au comité des terres. Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 84.

<sup>79</sup> Claude Boudreau précise en outre que le Bureau des terres commande et produit lui-même un certain nombre de documents cartographiques utile pour mener ses activités en lien avec la concession des lots. Toutefois, le bureau de l'arpenteur général reste l'organe administratif de la colonie qui génère le plus de rapports, de cartes et de plans pour les autorités : *Ibid.*, p. 81.

<sup>80</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 21.

gouvernement ne deviennent colons dans Notredite province de Bas-Canada »<sup>81</sup>. Il faut dire qu'à l'époque, dans les régions limitrophes à la frontière avec les États-Unis, plusieurs colons américains défrichent et cultivent des lots de terre qui n'ont pas été officiellement arpentés ni concédés, ce qui dérange les autorités<sup>82</sup>. Ainsi, à la manière des arpenteurs et de leurs assistants qui doivent jurer d'effectuer des mesures fidèles et exactes, le futur concessionnaire doit déclarer sa fidélité à la Couronne devant le gouverneur ou un autre haut fonctionnaire qui le remplace : « Je, A. B. promets et déclare que je soutiendrai et défendrai de toutes mes forces l'autorité du roi en son parlement comme étant l'autorité suprême dans cette province »<sup>83</sup>. Notons que « les termes et conditions » du processus de concession que nous venons de présenter doivent être rendus publics au Bas-Canada. D'ailleurs, pour encourager de nouveaux colons à acquérir un lot, on propose également de publier « une courte description des avantages du sol et du climat et des facilités du commerce et de la navigation »<sup>84</sup>.

Bien sûr, lorsque l'arpenteur divise le territoire en cantons, il est tenu de respecter les « formes requises » déterminées par les autorités impériales. En terme de dimensions, s'ils ne bordent pas une voie navigable, il est précisé que les cantons doivent avoir, « en autant que les circonstances le permettront », « une superficie de dix milles carrés »<sup>85</sup>. Dans le cas contraire, les « cantons contigus à une rivière navigable [...] devront avoir neuf milles de front et douze milles de profondeur », dans

---

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>82</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815 p. 15; Cole Harris, *op. cit.*, p. 273.

<sup>83</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 23.

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> Ce qui équivaut à environ 19 kilomètres carrés. Pour les conversions d'unités de mesure, voir : *Mesure de la longueur et de la superficie au Québec du Régime français à aujourd'hui*, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Québec, 13 p.

le but d'assurer l'accès aux cours d'eau pour tous les concessionnaires<sup>86</sup>. C'est aussi pourquoi il est précisé que la longueur des lots qui forment un canton doit être dirigée vers l'intérieur des terres et non le long d'une rivière :

[...] vous devrez voir aussi à ce que la largeur de chaque portion de terre qui sera concédée [les lots] mesure un tiers de la longueur et que la longueur de telle portion ne s'étende pas le long des rives de quelque rivières, mais dans la direction de l'intérieur des terres, afin que chaque concessionnaire puisse bénéficier de la rivière soit pour la navigation ou autre avantage<sup>87</sup>.

En 1831, en plus de l'ouvrage de description topographique et de la grande carte de synthèse du Canada, Bouchette publie une carte du district de Montréal et de Trois-Rivières qui représente leurs divisions en comtés, où l'on retrouve des seigneuries et quelques cantons<sup>88</sup>. Sur la planche qui illustre le comté de Trois-Rivières, Bouchette a intégré deux diagrammes, ou deux modèles, qui démontrent la configuration et les dimensions théoriques que doivent avoir les cantons et leurs lots : les *River Township* ont une forme rectangulaire pour favoriser l'accès à l'eau alors que les *Inland Township* sont plutôt carrés (voir figure 3.2).

---

<sup>86</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 22.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the district of Montreal, Lower Canada, exhibiting the new civil division of the district into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature; also a large section of Upper Canada, traversed by the Rideau Canal, is with his Majesty's gracious and special permission most humbly & gratefully dedicated by his Majesty's most devoted & loyal canadian subject*, par Joseph Bouchette, Londres, James Wyld, 1831, 1 carte de 96 x 224 cm en 4 coupures. Source : BAnQ, collections numériques, Id : 0000090116.

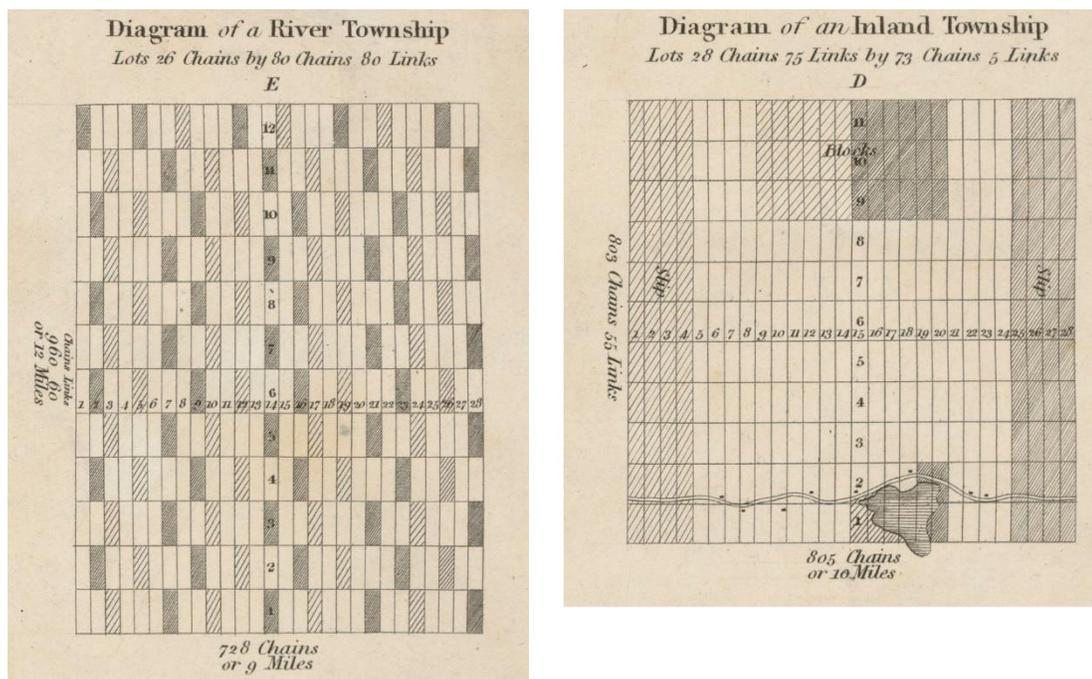


Figure 3.2 : Détail de la *topographical map of the district of Montreal, Lower Canada* [...], par Joseph Bouchette, 1831.

Dans l'ouvrage de description topographique de 1815, Bouchette a joint un plan « *of the New Townships of the Grand or Ottawa River* »<sup>89</sup>, qui représente les cantons du comté de York créés sur les pourtours de la rivière des Outaouais (du côté du Bas-Canada) dans la région de Hull (l'actuelle ville de Gatineau). Ces nouveaux espaces de colonisation sont de bons exemples d'une application concrète du modèle de division du sol voulu par les autorités impériales (voir figure 3.3). De fait, selon l'échelle du plan, si l'on observe plus précisément le canton Hull (tracé en rouge), il a une longueur d'un peu moins de douze miles à sa limite occidentale et d'un peu plus

<sup>89</sup> A Plan of the new townships on the Grand or Ottawa River, in Joseph Bouchette, *A topographical description of the province of Lower Canada with remarks upon Upper Canada, and on the relative connexion of both provinces with the United States of America*, London, W. Faden, 1815, p. 250.

de douze à sa limite orientale, alors qu'il a une largeur d'à peu près huit miles, ce qui respecte l'idée de favoriser l'accès aux cours d'eau. Même constat pour les lots à proprement parlé, qui sont disposés de façon à ce que la largeur fasse environ un tiers de la longueur et que ce soit cette partie qui borde la rivière et non l'inverse.

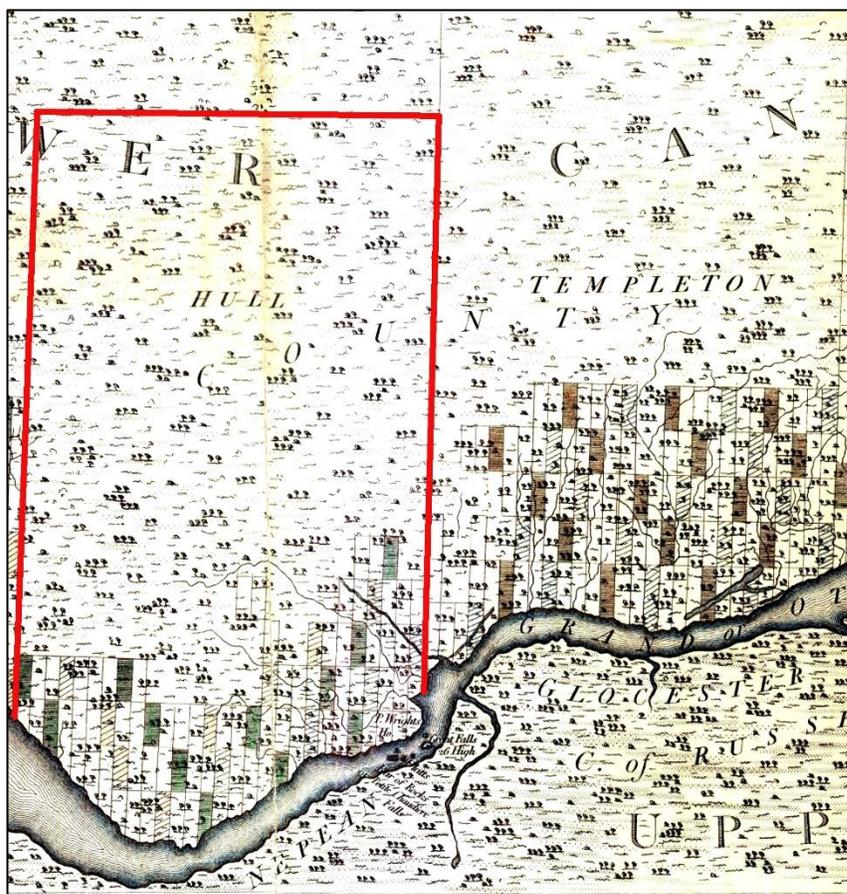


Figure 3.3 : Détail de *A Plan of the new townships on the Grand or Ottawa River*, par Joseph Bouchette, 1815.

Toutefois, malgré les normes dictées par Londres, les caractéristiques du terrain influent elles aussi sur la forme que prend la division du territoire. Comme l'indique l'usage récurrent de la formule « dans la mesure du possible », l'arpenteur responsable de diviser un espace donné ne peut rediriger un cours d'eau, ou bloquer une route déjà

en usage. Strictement du point de vue des contraintes physiques, prenons en exemple le plan d'un lot riverain octroyé en avril 1824 en bordure de la plage de Trois-Rivières, qui est tracé de la main de Bouchette (voir figure 3.4)<sup>90</sup>. On voit que la concession, tracée en jaune, ne peut respecter à la lettre la consigne d'avoir une largeur qui fait un tiers de la longueur : sa frontière méridionale est limitée par le Saint-Laurent alors que la frontière septentrionale est limitée par la rue du fleuve.

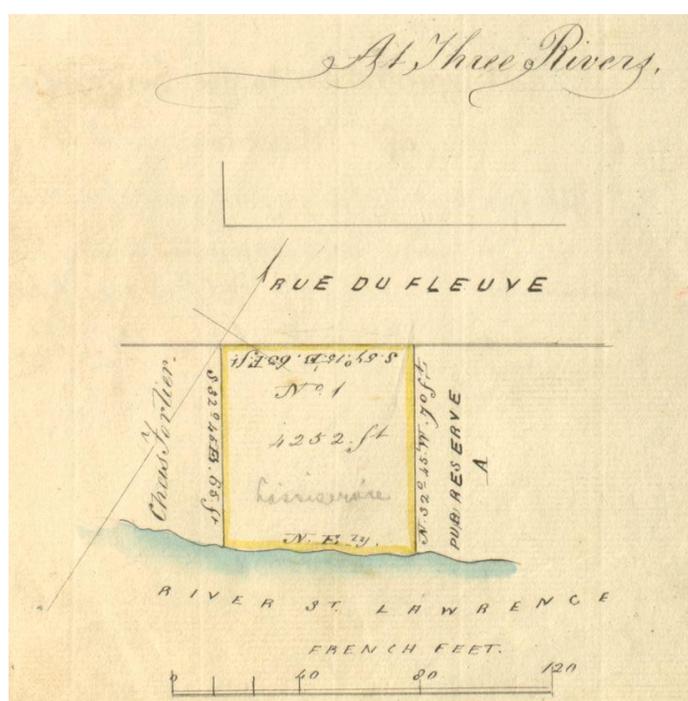


Figure 3.4 : Détail du Lot to be granted to Louis Lassisserai at Three Rivers, par Joseph Bouchette, avril 1824.

De même, en campagne, les terres sillonnées par des cours d'eau qui changent régulièrement de course compliquent l'optimisation de leur accès pour tous les concessionnaires. Un plan des cantons établis à proximité du chemin Craig<sup>91</sup>, réalisé

<sup>90</sup> Lot to be granted to Louis Lassisserai at Three Rivers, par Joseph Bouchette, avril 1824. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S80,SS1,SSS1,PA239.

<sup>91</sup> Nous reviendrons brièvement à ce chemin, qui traverse une partie des *Eastern Townships*, dans la dernière section de ce chapitre.

par Bouchette en octobre 1822, illustre bien cette difficulté (voir figure 3.5)<sup>92</sup>. Dans le canton d’Inverness, on remarque que la longueur des lots qui longent la rivière Bécancour est parallèle au cours d’eau, alors qu’en principe elle devrait y être perpendiculaire. Cela dit, malgré les contraintes techniques et naturelles, les consignes dictées par les autorités impériales constituent un modèle que doivent suivre les agents de la Couronne. Lorsqu’ils mesurent le territoire pour le diviser, l’arpenteur général et ses subalternes sont tenus de le respecter, « en autant que les circonstances le permettront ».

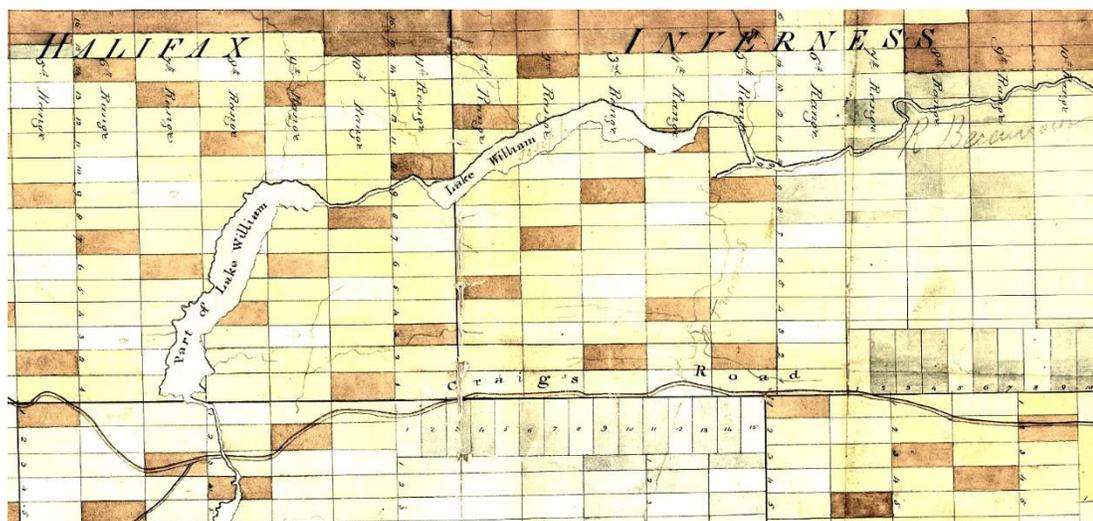


Figure 3.5 : Détail du *Plan of the several townships on and in the vicinity of the Craig's and Dudswell roads shewing the lands granted, and those remaining ungranted in each township [...]*, par Joseph Bouchette, 1822.

En résumé, en suivant les consignes impériales et les ordres du gouverneur, le rôle premier de l’arpenteur général et de ses subalternes est bien la mesure la plus exacte possible du territoire destiné à être colonisé, afin de le diviser et de le concéder

<sup>92</sup> *Plan of the several townships on and in the vicinity of the Craig's and Dudswell roads shewing the lands granted, and those remaining ungranted in each township [...]*, par Joseph Bouchette, Québec, 1822. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S555,SS1,SSS5,P13.

à des colons qu'on espère britanniques, cela en limitant autant que possible les litiges fonciers. D'ailleurs, le chercheur Cole Harris souligne que dans les cantons qu'ils occupent, les colons d'origine britannique, qu'ils soient nés en Grande-Bretagne ou en Amérique, implantent des traits architecturaux qui leur sont propres et qui diffèrent des milieux francophones<sup>93</sup>. En représentant ces nouveaux espaces de colonisation sur des plans et des cartes, Bouchette isole et « décortique » de vastes portions du territoire; il les rend « lisibles » pour les autorités coloniales et métropolitaines. Au moyen de ces outils administratifs, d'un coup d'œil, elles peuvent effectivement visualiser l'état de l'occupation des terres et la direction que prend l'expansion de l'écoumène. Il va donc sans dire que le travail lié à l'ouverture des nouveaux cantons occupe beaucoup l'arpenteur général<sup>94</sup>. Grâce à quelques carnets d'arpentage de Bouchette qui ont été conservés, on sait qu'il a lui-même arpenté le canton de Sherrington au tout début de 1802, puis celui de Kildare en octobre de la même année. Il a aussi arpenté le canton de Cranbourne en 1822, celui de Kilkenny en 1823, celui de Lochaber en 1825, ainsi que les cantons de Grenville et de Buckingham respectivement en 1826 et 1827<sup>95</sup>. De fait, après le mandat de Robert Shore Milnes, qui prône l'expansion de cantons qu'il espère anglais et protestants<sup>96</sup>, son remplaçant adopte une attitude similaire face à la politique de peuplement dans la province. Pour Sir James Henry Craig, qui arrive au Bas-Canada en 1807, l'expansion des cantons britanniques est encore un des leviers du pouvoir permettant d'accroître l'influence anglo-saxonne dans la province face à la présence francophone et catholique, toujours largement majoritaire dans la colonie en terme démographique<sup>97</sup>.

---

<sup>93</sup> Outre les églises protestantes, il note par exemple que « La plupart des maisons de ferme sont construites en charpente à déclins et peinte en blanc ». Cole Harris, *op.cit.*, p. 282.

<sup>94</sup> C'est aussi le constat de Claude Boudreau, Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 75-77.

<sup>95</sup> Ces carnets sont conservés à : BAnQ Québec, Fonds du Ministère des Terres et des Forêts 1626-1999, Cote E21. Ils sont accessibles sur la plateforme numérique de l'institution.

<sup>96</sup> Outre la lettre adressée à Porland, voir aussi : Jean-Pierre Wallot, « Milnes, Robert Shore » in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 1988.

<sup>97</sup> Cela va de pair avec d'autres mesures telles que le contrôle étatique de l'Église catholique et la création d'écoles « nationales » anglophones : Jean-Pierre Wallot, « Craig, sir James Henry », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

Alors qu'au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle l'immigration britannique est surtout stimulée par l'arrivée de marchands, de loyalistes et de militaires démobilisés (dû au contexte de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que nous avons vu au chapitre précédent), au fil du premier tiers du siècle (surtout après 1815), de plus en plus d'immigrants arrivent directement de Grande-Bretagne par les ports de la province<sup>98</sup>. Pour un ordre de grandeur, notons que l'immigration en provenance des îles britanniques vers les colonies de l'ANB s'élève à environ 680 individus en 1815, puis 8,741 en 1825 et 30,574 en 1830<sup>99</sup>. En 1831, Bouchette écrit justement que l'augmentation rapide de la population au Bas-Canada à partir des années 1820 est due « *to the accession of inhabitants arising from migration to the country, or to use a convenient modern word, immigration, which commenced about the year 1820, and has since that date progressively added considerable numbers to the population of the province* ». Il ajoute plus loin que cette immigration provient d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et des États-Unis<sup>100</sup>.

Une part de ces immigrants s'établit effectivement dans les cantons du Bas-Canada<sup>101</sup>. Cela se fait malgré certaines complications. Par exemple, bien que sur papier les autorités cherchent à éviter que des particuliers accumulent de grands domaines terriens, notamment pour faire de la spéculation foncière, c'est bien ce qui arrive dans plusieurs comtés<sup>102</sup>. Ironiquement, selon Boudreau, ce sont souvent des

---

<sup>98</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, p. 281.

<sup>99</sup> Notons que certaines politiques impériales encouragent alors l'émigration vers l'ANB, telle que le *Passenger Act* de 1817, qui vise à améliorer les conditions des voyages transatlantiques. Voir : Cecilia Morgan, *Building Better Britains? Settler Societies in the British World, 1783-1920*, North York, University of Toronto Press, 2017, p. 41.

<sup>100</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, p. 348.

<sup>101</sup> Cole Harris, *Op.cit.*, p. 265.

<sup>102</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 22.

personnes proches du pouvoir britannique qui s'accaparent de grands domaines de plusieurs milliers d'acres<sup>103</sup>. Même constat pour Harris qui souligne qu'entre 1792 et 1840 la colonisation des Cantons-de-l'Est est ralentie par des spéculateurs, « qui préfèrent attendre la montée des prix plutôt que de développer les propriétés »<sup>104</sup>. Néanmoins, ce sont bien des populations majoritairement anglophones qui défrichent progressivement ces terres à l'est de Montréal : en 1844, on estime que des 63 000 personnes qui habitent les Cantons-de-l'Est, 23% sont francophones<sup>105</sup>.

En 1831, Bouchette représente à nouveau les cantons de la rivière des Outaouais sur l'une des planches de la carte du district de Montréal (voir figure 3.6)<sup>106</sup>. En la comparant au plan de 1815 (figure 3.3), on voit bien le développement des cantons de cette région. On remarque d'emblée que le terrain est considérablement mieux connu qu'en 1815 : les cours d'eau qui traversent le canton Hull et ses reliefs sont beaucoup plus détaillés. De surcroît, alors que sur le plan de 1815 seuls les lots limitrophes à la rive sont tracés, en 1831, c'est l'ensemble du canton qui est divisé en lots. D'ailleurs, Bouchette a inscrit « *Old Settlements* » sur la partie inférieure du canton, alors qu'il a inscrit « *Emigrants Settlements* » sur ses parties supérieures. Dans le rapport de sa tournée d'exploration de 1824, Bouchette dresse un tableau qu'il nomme « *remarks* » dans lequel sont présentées les caractéristiques démographiques des cantons de l'Outaouais. À Rawdon, « *at least three-fourths of the inhabitants are emigrants from Ireland, and the remaining fourth also British subjects* », alors qu'à Kildare, on retrouve majoritairement des Canadiens. Il ajoute toutefois que les nouveaux lots de Kildare « *are mostly to emigrants from Ireland* ». À Hull, « *the*

---

<sup>103</sup> Claude Boudreau, *op. cit.*, p. 90.

<sup>104</sup> Cole Harris, *Op.cit.*, p. 274.

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> *To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the district of Montreal, Lower Canada, exhibiting the new civil division of the district into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature; also a large section of Upper Canada, traversed by the Rideau Canal, is with his Majesty's gracious and special permission most humbly & gratefully dedicated by his Majesty's most devoted & loyal canadian subject*, par Joseph Bouchette, Londres, James Wyld, 1831, 1 carte en 4 coupures : 96 x 224 cm sur feuille 99 x 66 cm. Source : BAnQ, collections numériques, 0000090116.



En outre, dans le livre de 1831, notre personnage souligne que la population qui habite les cantons de la rivière des Outaouais s'élève à environ 5,369 habitants et qu'elle est constituée « *of about an equal proportion of Irish and Americans, some English, more Scots, and a few families of French Canadians* »<sup>108</sup>. Il affirme également qu'au-delà des cantons déjà formés et arpentés, comme ceux de Hull et de Templeton, plusieurs terres sont encore disponibles pour la colonisation : « *several other townships are projected, surveys of which will of course take place as the demand for lands, in that part of the province increases* »<sup>109</sup>. Par ailleurs, grâce à un rapport déposé en 1828 à la Chambre des communes de Londres portant sur l'état de l'émigration britannique vers les colonies de l'ANB, incluant le Bas-Canada, on sait que les informations recueillies par Bouchette relativement aux cantons et à leur peuplement servent directement les autorités métropolitaines et coloniales. D'emblée, dans les instructions envoyées en janvier 1827<sup>110</sup> au Lieutenant Colonel Francis Cockburn, l'auteur du rapport, on lui demande de s'équiper, une fois qu'il sera débarqué en Amérique, de :

*maps, plans, and diagrams of the different provinces, districts, and townships as may be best calculated to show, in the clearest point of view, the relative position of the new Settlements where you intend to place the Emigrants who may be eventually sent out, the extent to which surveys been have actually made, and the extent to which the lands have been disposed of, distinguishing as far as possible those which have been granted and settled from those which have been granted and neglected*<sup>111</sup>.

---

<sup>108</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, vol. 1, 1831, p. 202.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>110</sup> Les instructions sont reproduites dans le rapport de Cockburn cité ci-dessous.

<sup>111</sup> Francis Cockburn, *Emigration: return to an address of the Honourable the House of Commons, dated 4th March 1828, for copy of the report laid before the Colonial Department by Lieut. Colonel Cockburn, on the subject of emigration, together with the instructions received from that department on 26 January, 1827.*, Londres, 1828, p. 2. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id : 42615.

Plus loin, les autorités stipulent que Cockburn, mandaté à titre de commissaire, devra s'enquérir de l'assistance et de la coopération de toutes personnes « *in authority in the Colonies, whether civil or military ; and the Surveyor General and other provincial officers will be directed, by the persons administering the respective governments, to supply you with such documents as you may require* »<sup>112</sup>. Notons qu'il est sommé de rapporter toute cette documentation à Londres une fois sa mission accomplie. Dans le rapport qui suit les instructions, dans lequel Cockburn rapporte entre autres l'état d'occupation des terres, il affirme avoir eu recours aux services de l'arpenteur général Bouchette relativement à l'état de l'immigration et du peuplement au Bas-Canada. Il écrit :

*The Reports, Plans, and other explanatory documents furnished by Mr. Bouchette, are so clear and comprehensive, that a reference to them will at any time afford the fullest information ; and I beg here to express my acknowledgments to Mr. Bouchette, for the pains and trouble he took to supply me, not only with all I required, but with every thing he thought might in any way prove of service ; as also to offer my testimony to the extensive information, excellent arrangements, and ready assistance at all times to be met with in his office. Having thus, as I hoped, obtained information on all the various points alluded to in my instructions, I embarked at Quebec on the 26th July, and landed in England on the 11th of September*<sup>113</sup>.

En étant inhérente au processus d'ouverture de nouveaux espaces de peuplement, la fonction d'arpenteur général de Bouchette le mène à parcourir régulièrement les fronts pionniers du Bas-Canada, ce qui fait de lui une « personne-ressource » de premier plan dans ce domaine.

---

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 12.

Enfin, en plus d'explorer, de mesurer et de cartographier les nouveaux cantons, Bouchette assure aussi un suivi de leur développement. De fait, le tour qu'il mène à l'été 1824 est accompli « *in obedience to His Excellency the Governor in Chief's commands and instructions* », dans lesquelles l'arpenteur général est sommé de visiter les cantons au nord de l'île de Montréal et le long de la rivière des Outaouais. Il doit se renseigner, « *on behalf of His Majesty's Government* », sur l'état de la colonisation « *and to personally conduct certain inquiries respecting conflicting claims, together with other objects most conducive to illustrate the general state of things, and the progress made in those Townships* »<sup>114</sup>. Notons au passage que le défrichement de nouvelles parcelles de terre n'est pas une entreprise facile. En effet, « Abattre les arbres, arracher les souches, brûler les débris végétaux, épierrier le sol et mettre en forme les champs est un travail aussi long que fastidieux. Chaque nouvelle parcelle ouverte à l'agriculture équivaut au travail d'une vie entière consacrée à l'aménagement du sol »<sup>115</sup>. Cela dit, au fil de son voyage de 777 miles (1250 km) qui se déroule du 24 juillet au 27 octobre 1824<sup>116</sup>, Bouchette note donc l'état de développement des cultures, mais aussi des infrastructures et des habitations. Quand il veut recueillir davantage de renseignements sur un établissement, il convoque parfois la population à le rencontrer à une date précise<sup>117</sup>.

Dans le canton de Kildare, il écrit par exemple : « *The new Emigrant settlement in this Township has made much progress, and presents to view a neat village, situate contiguous to the S. W. line of De Ramsay, and connects with the flourishing settlement and village of that name, through which traverses the public road leading to*

---

<sup>114</sup> Joseph Bouchette, *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825, p. 1. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

<sup>115</sup> Claude Boudreau, Serge Courville, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. Le territoire*, Québec, Presses de l'université Laval, 1997, p. 55.

<sup>116</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1825), Appendices p. 21.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 23.

*Berthier* »<sup>118</sup>. Il illustre même le développement des cantons à l'aide de tableaux et de statistiques dans lesquels il indique le nombre d'acres arpentés, ceux défrichés et ceux mis en culture ainsi que la quantité de bétail qu'on y trouve et de quelle espèce<sup>119</sup>. Le tour de 1824 n'est pas la seule expédition de ce genre commandée par les autorités afin de recueillir des informations pratiques. En 1827, le gouverneur Dalhousie reçoit une directive de Londres lui sommant de fournir « *certain statistical information respecting this province* ». Bouchette est alors mandaté par le gouverneur pour mener un tour de la même nature que celui de 1824 afin de recueillir des informations très variées portant sur l'agriculture, les pêcheries, les manufactures ainsi que le progrès qui a été fait dans les cantons où l'on retrouve des établissements récents<sup>120</sup>.

En outre, avant de clore cette section, remarquons qu'au-delà de l'aire destinée à la colonisation, l'arpenteur général intervient aussi occasionnellement en milieu urbain<sup>121</sup>. Bouchette arpente par exemple des lots à Québec et Montréal dans le but d'y implanter des institutions britanniques. En mai 1822 à Québec, il mesure un lot dans la haute ville pour y faire construire un lieu de culte pour la « *Scottish Church* »<sup>122</sup>. À Montréal, en novembre 1826, il arpente des lots à l'intersection des rues Champ de Mars et Bonsecours par ordre du gouverneur afin d'y implanter une « *National School* »<sup>123</sup>.

---

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>119</sup> *Ibid.*, Appendice B.

<sup>120</sup> Les instructions de Dalhousie sont reproduites dans l'appendice VIII de l'ouvrage de 1831 : Joseph Bouchette, *op. cit.* (1831), p. 432.

<sup>121</sup> Il a par exemple dressé des plans généraux des villes de Québec et Montréal. Pour une description de cet aspect de la production cartographique de Bouchette, voir : Paul Ferley, « The Urban Maps and Plans of Joseph Bouchette, Surveyor General of Lower Canada 1804 to 1841 », *Urban History Review*, vol. 27, N° 2, 1999, p. 3-24.

<sup>122</sup> *Plan of a lot of ground situated lying in the Upper Town of the city of Quebec, appropriated for the scotish Church*, par Joseph Bouchette, 4 mai 1822. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S80,SS1,SSS1,PA163.

<sup>123</sup> *Plan of a lot of ground appropriate for National school in the town of Montreal*, par Joseph Bouchette, 22 novembre 1826. Source : BAnQ, collections numériques, Fonds Ministère des Terres et Forêts, cote : E21,S80,SS1,SSS2,PB001.

### 3.4 Examiner la face du pays : connaissance du territoire et exploitation des ressources.

Tel qu'évoqué au chapitre précédent, selon les principes économiques et commerciaux du mercantilisme, toujours d'actualité dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, la fortune d'un État s'apprécie avant tout par l'accumulation de richesses, particulièrement les ressources naturelles. Bouchette écrit d'ailleurs en 1815 que la valeur des Haut et Bas Canadas se mesure davantage par rapport aux richesses naturelles qu'ils contiennent qu'à leur simple superficie : « L'importance de ces provinces doit moins se calculer d'après l'étendue de leur territoire, que d'après les ressources qu'elles offrent déjà, la possibilité de les améliorer, et le grand accroissement qu'on peut donner à leur commerce [...] »<sup>124</sup>. Les métaux précieux et semi-précieux sont un exemple récurrent de ressources convoitées par les monarchies européennes : l'argent et l'or permettent notamment de frapper de la monnaie fiable très en demande pour faire commerce<sup>125</sup>.

Or, pour équiper ses forces armées et produire des biens utiles à l'industrie, l'État britannique a aussi grand besoin de métaux et de minéraux ayant une valeur plus pratique, tels que le fer, le cuivre et la houille. De fait, dans les instructions de 1791, les autorités demandent que dans toutes les concessions de terres qui seront faites par le gouverneur, « il soit inséré une clause Nous réservant [...] tous les gisements de houille et aussi toutes les mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de plomb que l'on y découvrira »<sup>126</sup>. Cependant, des berges du Saint-Laurent jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres, très peu de gisements de minéraux valent réellement

---

<sup>124</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. VIII.

<sup>125</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, p. 215.

<sup>126</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 24.

la peine d'être exploités. C'est surtout au nord, sur le Bouclier canadien, que l'on trouve ce genre de ressources en abondance<sup>127</sup>. Malgré qu'elles soient peu accessibles à cette époque, Bouchette y accorde tout de même une certaine attention.

Lors de la tournée des cantons de la région de l'Outaouais menée à l'été 1824, il mentionne un gisement de fer dans le canton de Hull : « *it is proper to remark, that in the seventh Range there is a Mine of a superior description of Iron Ore, said to produce about 80 per cent. The Township also abounds with lime stone* »<sup>128</sup>. Sur la carte du canton de Hull de 1831 (figure 3.6), dans la partie inférieure droite, il indique justement la position de ce gisement par l'inscription « *Iron Ore* »<sup>129</sup>. Toutefois, bien qu'il y ait réellement un gisement assez riche, il ne sera pas exploité avant la fin des années 1850<sup>130</sup>. En fonction des caractéristiques naturelles de la province, c'est plutôt l'agriculture et l'exploitation forestière qui intéressent les autorités britanniques dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>127</sup> Voir le chapitre 2 de : Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 29.

<sup>128</sup> Joseph Bouchette, *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825, p. 46. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

<sup>129</sup> En outre, Claude Boudreau affirme qu'on commande à Bouchette un rapport sur l'état des Forges-du-Saint-Maurice, au nord de Trois-Rivières, qui est la seule industrie sidérurgique d'envergure au Bas-Canada. Les autorités y accordent donc une certaine attention et elles demandent à ce que les terres limitrophes aux forges soient réservées pour leur usage. Dans son ouvrage de 1815, Bouchette spécifie que les articles qui y sont produits : « consistent en poêles de toute espèce, dont on se sert dans les provinces, en grandes chaudières pour faire la potasse, en machines pour les moulins, en ouvrages de fer fondu ou travaillé de toute espèce; on exporte aussi une grande quantité de gueuses et de fer en bar » . L'arpenteur général décrit également les forges de Bastiscan, qui manufacture des produits similaires à St-Maurice, mais qui sont d'une moins grande envergure. Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 314 et 322.

<sup>130</sup> Claude Boudreau, Serge Courville, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec. Le territoire*, Québec, Presses de l'université Laval, 1997, p. 74-75.

### 3.4.1 La mise en culture

Nous l'avons vu, en adoptant une méthode efficace de division et de concession des terres, les autorités britanniques cherchent à encourager le développement de nouveaux foyers de population. Or, pour que des populations prennent racine sur le territoire, elles doivent être en mesure de mettre le sol en culture. Les nouveaux cantons doivent effectivement permettre de produire assez de récolte; d'abord pour être viables et soutenir la population, mais aussi pour éventuellement générer des surplus qui pourront éventuellement être diffusés sur le marché colonial et celui de l'Empire. Selon Bouchette, de la portion des terres qui est en culture dans la province, une part sert à la consommation locale et l'autre pour les exportations : « *Of the lands in culture it may be said that one-third on an average yields the grain crops for the consumption and exports of the province; the other two-thirds being partly fallow, and kept as depasturing and meadow land* »<sup>131</sup>. Cela dit, quelle est cette partie de la récolte cultivée qui est exportée ? Nous l'ignorons, mais elle doit être minime si l'on tient compte du fait que les espaces encore en friche représentent la part la plus importante des lots concédés. De plus, bien qu'une partie des récoltes du Bas-Canada, surtout le blé, soit dirigée vers le réseau commercial britannique, le marché est souvent instable et le blé du Bas-Canada perd de son intérêt dès les années 1830 en raison des cultures plus productives qui se développent dans l'Ouest, au Haut-Canada<sup>132</sup>.

Enfin, même sans grandes débouchées sur le marché extérieur, l'agriculture, « grande consommatrice d'espace »<sup>133</sup>, est toujours l'activité de premier ordre au Bas-Canada. À proximité des villes, elle aide à nourrir ces dernières et plus largement, les

---

<sup>131</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, p. 184.

<sup>132</sup> Cole Harris, *op. cit.*, p. 234.

<sup>133</sup> Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec: Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, Québec, Presses de l'université Laval, 1995, p. 49.

produits de ses récoltes sont essentiels à la vitalité de la colonie et évidemment à l'établissement des populations<sup>134</sup>. Dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, cette activité est principalement tournée vers la culture céréalière, laquelle côtoie souvent le jardinnet dont le carré est à proximité de la ferme ou encore la culture maraîchère. Serge Courville affirme que la culture du blé est la plus répandue, dans certains cas, elle représente « plus des trois quarts de la récolte ». Cela change néanmoins au fil de la première moitié du siècle : en fonction des caractéristiques naturelles propre à chaque milieu, les cultivateurs diversifient de plus en plus les types de cultures avec l'avoine, l'orge, le seigle, les pois et la pomme de terre<sup>135</sup>. Dans la région de Montréal, à partir des années 1820, on observe également le développement d'une production maraîchère plus intensive<sup>136</sup>.

En lien avec la mise en culture de nouvelles terres, et au-delà de son rôle technique d'arpenteur, Joseph Bouchette contribue aussi à constituer un savoir pratique – une connaissance du pays – utile aux autorités coloniales<sup>137</sup>. Dans la section des instructions de l'Acte de 1791 qui concerne la méthode de concession des terres, les autorités britanniques demandent à ce que les cantons soient divisés de façon « à accommoder les colons le plus possible »; en termes de communication et d'accès à l'eau comme nous l'avons vu *supra*, mais également de manière à assurer une répartition équitable des terres proportionnellement à leur « qualité » :

---

<sup>134</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *op. cit.*, p. 282.

<sup>135</sup> Serge Courville, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 222 et Cole Harris, *op. cit.*, p. 236-243.

<sup>136</sup> Cole Harris, *op. cit.*, p. 239.

<sup>137</sup> Notre personnage l'affirme lui-même à plusieurs reprises : par ses divers travaux, il cherche à « faire connaître l'état actuel du Canada », notamment la qualité des sols en vue de les mettre en culture. Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. iv.

[...] à l'égard de toutes les concessions que vous devrez faire comme susdit, vous devrez avoir soin qu'il soit tenu compte de la qualité et de la valeur relatives des différentes parties de terre comprises dans tout canton afin que chaque concessionnaire obtienne autant que possible une quantité proportionnelle de terre de qualité différente et de valeur relative<sup>138</sup>.

De fait, si un canton est établi sur des terres de mauvaise qualité, les colons auront bien de la difficulté à les mettre en culture. À titre d'exemple, Bouchette qualifie le sol des cantons de Kilkenny et d'Abercrombie, situés à l'est de l'île de Montréal, de « mauvaise qualité »; il ajoute qu'il « n'est en effet susceptible d'aucun moyen d'amélioration ». La terre est si mauvaise qu'il précise que quelques concessionnaires de ces cantons « ont eu la permission, d'après ces considérations, de placer leurs terres dans le township d'Acton » voisin de Kilkenny et d'Abercrombie<sup>139</sup>.

De façon générale, Bouchette accorde une grande importance à l'agriculture dans ses œuvres de description topographique. Dans la première section du livre de 1815, l'auteur souligne d'emblée que l'espace le plus propice à l'agriculture pour le Bas-Canada correspond aux basses terres du Saint-Laurent. Il précise que les terres à l'ouest, « les parties occidentales », surtout les plaines de la région de Montréal, sont plus riches que celles à l'est de Québec :

Dans la partie occidentale de la province, [...] [le] terrain est d'une nature bien supérieure. Celui que l'on estime le plus est une composition de belle marne grasse d'une couleur jaune et bleuâtre, et d'une bonne terre noire, formant un sol qui passe dans le pays pour avoir plus qu'aucune des classes naturelles, les propriétés propres à le rendre fertile; et c'est de cette espèce

---

<sup>138</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 22.

<sup>139</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 253.

de sol qu'est composée la plus grande partie des terres dans la division occidentale [...] <sup>140</sup>.

En effet, comme nous le savons, c'est bien la grande région de Montréal qui est la plus fertile de tout l'axe laurentien. Plus largement, la rive sud du fleuve jusqu'à Trois-Rivières est généralement très fertile. Directement en lien avec l'expansion de l'écoumène, Bouchette ajoute que cet espace est idéal pour étendre la colonisation :

On peut assurer avec vérité que dans tout le nord de l'Amérique, et même dans bien d'autres pays, il serait difficile de trouver une terre qui invite plus à former de nouveaux établissemens, et ou ce qui est déjà cultivé puisse devenir plus productif par l'introduction d'un système perfectionné d'agriculture <sup>141</sup>.

Cette citation nous permet d'ailleurs d'ouvrir une parenthèse. Au-delà de fournir un savoir sur la qualité des sols, Bouchette se permet également d'émettre son opinion et de faire des recommandations sur certains enjeux liés à l'agriculture <sup>142</sup>. Notre personnage considère de prime abord que les terres mises en cultures dans la province sont somme toute assez productives. Par contre, c'est aussi de son avis que les méthodes et les outils employés par les agriculteurs sont désuets et qu'ils ralentissent la production <sup>143</sup>. Sans juger les fermiers canadiens trop sévèrement, il considère

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>141</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 64.

<sup>142</sup> Bouchette adhère même à la Société d'agriculture du district de Québec en 1821. Claude Boudreau, Pierre Lépine, « Bouchette, Joseph », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 1988.

<sup>143</sup> Il convient d'aborder rapidement un vieux débat historiographique concernant l'agriculture au Bas-Canada. D'un côté, plusieurs chercheurs ont soutenu que le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle est marqué par une crise agricole due, en partie, aux mauvaises méthodes employées par les fermiers canadiens. Cette interprétation est notamment soutenue par Fernand Ouellet dans son ouvrage de 1976 intitulé *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*. De l'autre, on réfute cette interprétation en affirmant que

néanmoins qu'ils sont ignorants, ou simplement réticents, face aux avancées scientifiques dans ce domaine. Bouchette écrit : « Comme il ignore tout autre mode, il continue [l'agriculteur] à cultiver son champ suivant les mêmes règles que ses ancêtres ont suivies pendant plusieurs générations [...] »<sup>144</sup>. À son sens, les terres du Bas-Canada auraient beaucoup à offrir « si les améliorations modernes, tant dans les instrumens que dans la culture, qui ont été introduits avec tant d'avantage en Angleterre y étaient mis en usage »<sup>145</sup>. À cet effet, il propose plusieurs améliorations, telles qu'une utilisation plus répandue et meilleure de la charrue<sup>146</sup>, l'emploi « plus judicieux » d'engrais<sup>147</sup> et enfin une meilleure rotation des cultures pour éviter d'épuiser les sols<sup>148</sup>.

Cela dit, revenons au rôle de l'arpenteur général dans la constitution d'un savoir pratique en lien avec la mise en culture. Toujours dans ses œuvres topographiques, notre personnage aborde plus en détail la qualité des sols lorsqu'il décrit le Bas-Canada seigneurie par seigneurie, canton par canton. Par exemple, il précise que le sol des seigneuries de La Noraye et Dautré, situées où est l'actuelle municipalité de Lanoraie

---

les agriculteurs canadiens modernisent progressivement leur façon de cultiver la terre et qu'ils s'intègrent, à divers degrés, au marché britannique. Cette deuxième interprétation est notamment soutenue par les chercheurs Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot dans leur étude intitulée *Un Québec moderne 1760-1840*. Cole Harris fait bien le point sur cette question dans son ouvrage *Le pays revêché* en soulignant d'abord que tout dépend du milieu étudié et bien qu'il n'y ait pas de crise agricole généralisée, on observe néanmoins certains îlots de « pauvreté agricole » dans le monde rural (Harris, p. 243). Pour sa part, Bouchette se place en quelque sorte à mi-chemin entre ces deux interprétations. À l'instar de Ouellet, l'arpenteur général relève un certain conservatisme dans les pratiques agricoles du Bas-Canada qu'il juge désuètes. Or, du même coup, en étant membre d'une société d'agriculture et en s'intéressant aux méthodes agricoles scientifiques développées en Grande-Bretagne, il démontre que le « savoir-faire » circule dans l'Empire jusqu'au Bas-Canada, comme le soutiennent les recherches de Paquet et Wallot. Bouchette précise également que près des milieux urbains, les techniques agricoles sont plus modernes que dans le monde rural.

<sup>144</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 66.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>146</sup> Selon ses observations, Bouchette considère que les agriculteurs canadiens utilisent mal la charrue : les sillons qu'ils creusent ne sont pas assez profonds et par conséquent ne coupent pas la racine des mauvaises herbes qui repoussent rapidement.

<sup>147</sup> Toujours selon ses observations, seuls les fermiers vivant près des centres urbains ont introduit avec efficacité l'utilisation d'engrais, ce qui limite la nécessité de laisser une terre en jachère pour toute une saison.

<sup>148</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 65-70.

près de Sorel-Tracy, est « varié ». Au front des seigneuries, près du fleuve Saint-Laurent, la terre est « légère et rougeâtre, avec un peu d'argile ». Vers l'intérieur, « le sol devient plus fort par le mélange de différentes marnes<sup>149</sup>, et la terre y est forte, grasse et noire »<sup>150</sup>. Si Bouchette ne décrit pas en détail les caractéristiques des terres d'une concession, il n'omet jamais de mentionner si le sol est favorable ou non à l'agriculture. Dans le canton de Hull, il souligne par exemple que le « sol est d'une bonne qualité moyenne, propre en général à tous les travaux du fermier : la partie qui est cultivée produit de bonnes récoltes de toute sorte de grains [...] »<sup>151</sup>. Dans le canton de Templeton (voisin de Hull), qui est encore très peu développé en 1815, « le sol est passablement favorable à la production de plusieurs espèces de grain, et des fruits les plus utiles »<sup>152</sup>. Dans le canton de Shipton, au sud de Trois-Rivières, où le terrain est « bon dans presque toutes ses parties », Bouchette précise que « Plusieurs terrains qui s'élèvent par degré dans certaines parties du township sont particulièrement propres aux productions qui exigent un sol fertile et sec »<sup>153</sup>.

En outre, notre personnage suit la même démarche dans les documents qui lui sont directement commandés dans le cadre de sa fonction d'arpenteur général. Dans le rapport du tour mené à l'été 1824, dans chaque établissement qu'il visite, Bouchette commente avec attention la qualité des sols. S'il ne décrit pas en détail leurs caractéristiques, il précise toujours s'ils sont favorables ou non à l'agriculture. Dans le canton de Rawdon, il écrit par exemple que la terre est généralement bonne pour la culture du grain<sup>154</sup>. Lorsqu'il voyage dans la région de l'Outaouais, encore non loin de

---

<sup>149</sup> La « marne » est une terre composée d'argile et de calcaire.

<sup>150</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 241.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 258.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>154</sup> Joseph Bouchette, *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825, p. 3. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

Hull, il inspecte aussi le canton de Buckingham, dont certains lots ont été arpentés en 1802. Il considère qu'à l'instar des autres établissements de cette région, la terre est bonne pour les cultures propres au Bas-Canada, sauf pour une partie du canton qui est « *more bold and conspicuous, rising to greater elevation, and in various places steep and abrupt* »<sup>155</sup>.

L'arpenteur général donne également son avis sur des terres qui lors de sa visite lui semblent à ce moment non cultivables, mais qui pourraient le devenir si elles bénéficiaient de travaux d'aménagement, tels d'assèchement et de drainage des cours d'eau ou encore de rehaussement de routes. À titre d'exemple, Bouchette considère qu'il serait utile de drainer les terres humides de la partie orientale du canton de Newton, près des seigneuries de Rigaud et de Soulange, à l'ouest de l'île de Montréal. Grâce à ces travaux, ces terres « offriraient un excellent sol, et fourniraient des prairies abondantes et des pâturages, aussi bien que de bonne terre labourable »<sup>156</sup>. On retrouve le même genre de commentaires pour le canton de Lochaber « au nord de l'Ottawa » (près de l'actuelle ville de Montebello), où le front du canton, souvent inondé, est arrosé par la rivière qui forme « plusieurs baies profondes ». Bouchette affirme que « si les établissements des environs devenaient nombreux, on pourrait élever des chaussées pour arrêter les eaux ». Cela « formerait alors de bonnes prairies » et « une grande partie deviendrait de bonne terre labourable »<sup>157</sup>.

Enfin, dans les instructions que Bouchette envoie à ses subalternes, il leur demande à leur tour de porter une attention particulière à la qualité des sols. Reprenons l'analyse du rapport de William Ware, député arpenteur provincial, de son exploration menée en 1825 dans la région du lac Etchemin au sud-est de Québec. L'arpenteur général demande clairement à son Député d'inspecter en détail :

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>156</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 261.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 256.

[...] la nature du Sol, si c'est de la Glaise, du Sable ou de la Terre Grasse, si aucune et quelle partie contient de la Terre noire ou jaune, quelle espèce de Terre à la surface et s'il y a de la Marne au-dessous et à quelle profondeur, et si les parties sablonneuses sont noires, jaunes ou blanches, et quelles parties paroissent les plus propres à la culture et à faire des Etablissements immédiats [...] <sup>158</sup>.

Comme Bouchette, à mesure que Ware indique les distances qu'il parcourt et qu'il décrit la face du pays, il mentionne si les terres sont bonnes, moyennes ou mauvaises pour l'agriculture. À la fin de son rapport, l'arpenteur résume en quelques pages le fruit de ses observations. Il précise que près de la source de la rivière Saint-Jean (probablement au nord-est du lac Etchemin), les « bords sont bas et unis, et le Sol est bon : il y a des Aunes et des Prairies naturelles près de la Rivière ». Il ajoute ensuite que la région pourrait « devenir un Etablissement avantageux. La plus grande difficulté que j'y voie est le manque d'eau dans l'intérieur pour faire aller des Moulins » <sup>159</sup>. Bref, en sillonnant le territoire, à mesure qu'ils indiquent les distances et les degrés de longitudes et de latitudes, l'arpenteur général et ses députés relèvent les caractéristiques du terrain qu'ils notent dans leurs carnets. Une fois l'exploration terminée, ils transposent ces informations brutes dans un rapport qui sera remis aux autorités. Ce savoir pratique est ensuite diffusé à différents paliers de l'administration coloniale, tels que la Chambre d'assemblée ou le gouverneur et ses comités.

Dans le cas de l'exploration menée par Ware, c'est la législature de la province qui commande le rapport. Cela est fait en « conformité » à un acte voté par l'Assemblée en mars 1825, intitulé « *Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'ouverture d'un chemin du Côteau du Lac à la ligne de la Province, et*

---

<sup>158</sup> William Ware, *Rapport d'un arpentage et examen, faits en conformité à l'Acte provincial de la 5<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 30.*, Québec, 1825, p. 5. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 94050.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 69.

*pour examiner le Pays entre le Township de Frampton, et la Rivière St. Jean.* »<sup>160</sup>. Cet acte est notamment adopté « vu qu'il est expédient d'affecter une certaine somme d'argent pour examiner le terrain intermédiaire et tracer un Chemin entre les derniers Etablissements dans le Township de Frampton, dans le Comté de Dorchester [...] »<sup>161</sup>. Ces exemples mettant en lumière le processus d'acquisition d'un savoir pratique relèvent d'enjeux coloniaux propres au Bas-Canada, lesquels sont tout de même dictés, à distance et dans l'esprit général, par la volonté des autorités impériales d'étendre l'aire colonisée de la province. Rappelons aussi que des enjeux relevant du contexte impérial, c'est-à-dire des besoins intrinsèques pour assurer le maintien de l'Empire, sont également présents et animent la correspondance entre la colonie, ses agents (dont notre arpenteur) et les autorités coloniales à Londres.

### 3.4.2 Des ressources pour la marine royale : les fibres et le bois

L'implantation de nouvelles populations permanentes à l'intérieur des terres permet d'exploiter davantage de ressources naturelles, particulièrement celles utiles à la marine royale que convoitent les autorités à Londres. En 1831, Bouchette écrit justement que la valeur « *of any particular trade, to any given country, can also be ascertained by the nature of the article which is its object. Thus timber and hemp, to a maritime country, are of vital consequence, and such articles ought to be encouraged preferably to the importation of diamonds and pearls* »<sup>162</sup>. En effet, le bois sert bien

---

<sup>160</sup> *Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'ouverture d'un chemin du Côteau du Lac à la ligne de la Province, et pour examiner le Pays entre le Township de Frampton, et la Rivière St. Jean.*, 1825, 5 George IV, C. 30.

<sup>161</sup> *Ibid.*

<sup>162</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, vol. 2, p. 237.

évidemment à la construction des navires et les fibres, surtout le chanvre, sont indispensables pour fabriquer les voiles et les cordages. Revenons donc à la commande impériale du tournant du siècle, telle qu'exprimée dans les instructions accompagnant l'Acte constitutionnel de 1791. Les autorités britanniques font effectivement preuve d'un intérêt particulier pour la culture de plantes fibreuses, considérant qu'il leur a été « représenté que plusieurs parties de la province [...] sont propres à la culture du chanvre [*hemp*] et du lin ». C'est donc leur « volonté et plaisir que – dans tous les arpentages exécutés en vue d'établissement, l'arpenteur soit requis de faire connaître s'il se trouve des terres – et en quelle quantité – dans les limites de ces arpentages, propres à la production du chanvre et du lin »<sup>163</sup>. En réponse directe à cette commande, lorsque Joseph Bouchette relève les caractéristiques des sols, il précise aussi s'ils sont appropriés à la culture de ces plantes<sup>164</sup>.

Par rapport au sol du canton de Shipton, Bouchette indique par exemple que l'on « peut y exercer la culture en toute genre avec le plus grand succès, mais le chanvre, le lin, et le froment y croîtraient particulièrement bien »<sup>165</sup>. Dans la région du canton de Granby, « il y a des terres extrêmement propres à produire du chanvre et du lin en grande quantité »<sup>166</sup>. Dans la région de l'Outaouais, il remarque que le sol du canton de Chatham, près de la rivière, est « bon et propre au grain, au chanvre, au lin [...] »<sup>167</sup>. Il ne s'agit pas de quelques exemples marginaux, Bouchette fait ce type de commentaires plusieurs dizaines de fois, autant dans son ouvrage de 1815 que celui de

---

<sup>163</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 24.

<sup>164</sup> Bouchette souligne également quelles sont les seigneuries ayant un sol favorable à la culture du chanvre. Par exemple, il indique que le sol de la seigneurie de Beauharnois, au sud-ouest de l'île de Montréal, est « favorable à tous les travaux de l'agriculture, et abonde en terrains propres à faire croître du chanvre et du lin ». Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 115.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 254.

1831. Il a même joint un appendice à l'œuvre de 1831 dans lequel il décrit l'état de cette culture au Canada. Selon lui, la culture intensive de ces plantes dans les deux provinces canadiennes et les autres colonies de l'ANB, « *would prove a source of wealth to the country, at the same time that it would afford to Great Britain, within its own dominions, a material of national importance which she is forced to seek in foreign soils* »<sup>168</sup>. De fait, dès 1815, il affirme que le Bas-Canada a toutes les qualités nécessaires à la culture de ces végétaux<sup>169</sup>. Même constat dans les instructions qu'il fait parvenir à Ware en 1825, où il demande à ce dernier d'évaluer « s'il y a quelques parties propres à la culture du Chanvre et du Lin, et quelles parties »<sup>170</sup>.

Cet intérêt particulier pour la culture de ces plantes s'explique par un besoin croissant de fibres au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour construire et entretenir les vaisseaux de la marine marchande et de guerre, l'amirauté britannique a besoin annuellement d'environ 11 000 tonnes de fibres végétales, principalement du chanvre, pour fabriquer les cordes et les voiles de ses navires. À lui seul, un grand navire de guerre a besoin de 20 miles de cordage pour fonctionner<sup>171</sup>. À mesure que la marine royale grandit au XIX<sup>e</sup> siècle, les chantiers navals ont besoin de toujours plus de cette ressource. Dans un article publié en 2018, l'historien James Davey démontre qu'il s'agit d'un enjeu d'une extrême importance pour les autorités britanniques qui sont bien conscientes que leur prospérité et leur sécurité dépendent en grande partie de la marine. De surcroît, la grande majorité du chanvre utilisé par l'amirauté provient de pays bordant la mer Baltique, ce qui inquiète jusque dans les plus hautes sphères. Et pour cause : entre 1767 et 1782, 95,9% du chanvre utilisé provient de Russie seulement<sup>172</sup>.

---

<sup>168</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1831, vol. 2), p. 470.

<sup>169</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 70.

<sup>170</sup> William Ware, *Rapport d'un arpentage et examen, faits en conformité à l'Acte provincial de la 5<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 30.*, Québec, 1825, p. 5. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 94050.

<sup>171</sup> James Davey, « *Serving the Sate : Empire, Expertise and the British Hemp Crisis of 1800-01* », in *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 46, N<sup>o</sup>. 4, p. 653.

<sup>172</sup> *Ibid.*

Alors, en 1800, quand la Russie et d'autres pays de la mer Baltique forment une alliance appelée la *League of Armed Neutrality* pour contrer l'agressivité de la *Royal Navy* sur cette mer, les importations massives de chanvre sont brutalement réduites. En effet, pour un certain temps, la *League of Armed Neutrality* impose des tarifs protectionnistes, puis un embargo sur tous les navires britanniques dans la Baltique. En réponse, les dirigeants de l'Empire s'empressent de former un comité secret pour trouver de nouvelles sources de chanvre à travers les territoires sous leur emprise. Davey explique que le comité se lance alors dans une grande enquête pour déterminer où il serait le plus avantageux de cultiver la fameuse plante. Une foule d'agents royaux et de civils ayant des connaissances en géographie et en agriculture sont sollicités : « *The search for new sources of hemp, while ostensibly a botanical issue, quickly became an imperial one, as Britain's empire emerged as a leading candidate to provide the fibre* »<sup>173</sup>. Davey souligne que le « *hemp committee* », fait appel à plusieurs départements du gouvernement britannique et impérial, tels que le *Board of Trade*, le *Foreign Office*, l'Amirauté et le *Navy Board*, entre autres<sup>174</sup>.

Toutefois, comme le souligne Davey, malgré des efforts soutenus des autorités et l'adoption de certaines dispositions financières pour inciter les agriculteurs à se lancer dans cette culture<sup>175</sup>, le Canada ne devint jamais un grand producteur de chanvre<sup>176</sup>. Cela n'est pas nécessairement dû au climat, malgré que la fibre soit d'une moins bonne qualité que celle de Russie la plante pousse relativement bien au Canada, mais plutôt à un manque d'intérêt des cultivateurs<sup>177</sup>. À l'instar de Davey, Bouchette affirme que ces derniers n'osent pas risquer de perdre une saison d'une récolte

---

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 654.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 655.

<sup>175</sup> On offre par exemple du financement et les droits d'exportations sur le chanvre sont levés. *Ibid.*, p. 657.

<sup>176</sup> De plus, dans les données statistiques compilées par Bouchette, on ne retrouve pas de chiffres sur l'exportation de chanvre.

<sup>177</sup> En 1815, Bouchette écrit néanmoins que les méthodes utilisées pour cultiver le chanvre dans la province ne sont pas les bonnes, ce qui nuit à la qualité de la fibre. Joseph Bouchette, *op.*, *cit.* p. 70-74.

traditionnelle – plus sûre – pour tenter d’exporter une grande quantité de chanvre en Grande-Bretagne. En 1831, il écrit :

*[...] the great obstacle to its general cultivation was the want of a market where it might be disposed of as a raw material. Hemp found no market but in a prepared state; and the farmer, who was unacquainted with the process of its preparation, felt reluctant to devote any portion of his land to the growth of a new article which appeared to entail upon him much additional trouble without an immediate corresponding profit<sup>178</sup>.*

En tout cas, malgré que certains fermiers mirent du chanvre en culture avec succès, il n’y eut jamais un grand *boom* d’exportations vers la Grande-Bretagne. Pour maintenir l’approvisionnement en chanvre, la marine royale s’imposa plutôt par la force dans la Baltique<sup>179</sup>. Néanmoins, ce cas démontre bien que les enjeux impériaux dirigent en partie la lecture que fait Bouchette du territoire.

Dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle au Bas-Canada, c’est le bois, abondant et facile d’accès, qui est la ressource naturelle la plus convoitée par les autorités britanniques. Pour répondre aux besoins de l’Empire, l’exploitation forestière connaît un essor fulgurant et transforme l’économie du Bas-Canada. Déjà en 1791, parce qu’il est d’une « extrême importance » pour les intérêts de l’Empire, les autorités demandent à ce que « l’on réserve les terrains où il se trouve une quantité considérable de bois de charpente que l’on peut utiliser pour Notre marine royale ». Spécialement le « bois qui peut être utilisé pour la mâture [...], surtout si ces endroits se trouvent situés près des rivières ». On demande au gouverneur « d’enjoindre à Notre arpenteur général des

---

<sup>178</sup> Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, vol. 2, p. 470.

<sup>179</sup> James Davey, *loc. Cit.*, p. 668.

terres dans Notredite province de poursuivre de temps à autre les arpentages avec toute la diligence requise et de tracer les réserves comme susdit dans les parties les plus propices ». Enfin, il est précisé que l'arpenteur général ne doit « certifier aucun tracé de terrain qui aura été autorisé et arpenté [...] afin d'en faire la concession, avant d'avoir constaté [...] que la terre à être concédée ne fait pas partie de [...] quelque district mis en réserve pour Nous [...] »<sup>180</sup>. Dans sa mise œuvre de la division du territoire, Joseph Bouchette est donc tenu d'identifier les milieux riches en essence de bois utiles pour la marine et de s'assurer qu'aucune concession n'empiète sur ces ressources.

Dans la première décennie de 1800, en raison d'enjeux géopolitiques propres à l'Empire, dans le contexte des guerres napoléoniennes, l'importance d'exploiter cette ressource dans les deux Canadas décuple, ce qui stimule fortement ce domaine d'activité<sup>181</sup>. Cet essor est dû à un contexte très similaire à celui derrière la culture du chanvre. À l'instar de la plante fibreuse, le bois utilisé pour la construction et l'entretien des navires est majoritairement importé des pays de la Baltique, principalement de Russie, mais les tensions commerciales sur cette mer et le contexte des guerres napoléoniennes nuisent aux importations<sup>182</sup>. Cette conjoncture pousse les autorités impériales à chercher de nouvelles sources d'approvisionnement, notamment dans les colonies de l'*ANB*. Au Bas-Canada, où plusieurs essences de bois utiles à la marine abondent, « Les droits préférentiels, l'octroi de contrats alléchants et les investissements massifs de capitaux britanniques catapultent brutalement le commerce du bois au premier rang des exportations »<sup>183</sup>. À titre indicatif, en 1807 on exporte 11

---

<sup>180</sup> Instructions à Lord Dorchester, gouverneur du Bas-Canada, 16 septembre 1791, in Arthur G. Doughty et Duncan A. McArthur, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, p. 23.

<sup>181</sup> L'idée ici n'est pas de dresser un portrait historique de l'exploitation du bois dans la colonie, une historiographie bien garnie aborde déjà ce sujet, mais bien de mettre en lumière le rôle de l'arpenteur général en lien avec la commande impériale. On notera que les chercheurs Serge Courville, Cole Harris, Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot abordent tous ce phénomène dans leurs études respectives.

<sup>182</sup> Cole Harris, *op. cit.*, p. 175.

<sup>183</sup> Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *op. cit.*, p. 329.

195 pièces de chêne et 3333 pièces de pin vers la Grande-Bretagne, versus 33 798 et 69 271 pièces des mêmes essences en 1810<sup>184</sup>.

Ainsi, de la même façon qu'il cible des terres propices à la culture du chanvre, Bouchette suit la commande impériale lorsqu'il constitue un savoir pratique à propos des ressources forestières de la province. Parmi de nombreux exemples, on peut mentionner à nouveau le canton de Chatham, dans lequel Bouchette remarque qu'il « y a beaucoup de pins et de chênes propres pour la marine »<sup>185</sup>. À propos de la région limitrophe à la rivière des Outaouais (qu'on appelle aussi l'Ottawa), il va plus en détails :

Les townships situés sur l'Ottawa abondant en bois de la plus belle venue soit pour la construction des vaisseaux, les mâts, les planches, ou le merrain, il est bon de remarquer que Montréal et Quebec en tirent une très-grande quantité, non-seulement de ceux qui sont situés sur la rive nord, mais aussi de ceux qui sont au sud, dans la Province Haute; et il en descend des radeaux par les rivières Rideau et Petite Nation dans l'Ottawa. Une route qui conduise de la première aux établissemens dans le voisinage de Kingston deviendra bientôt d'une grande nécessité [...] <sup>186</sup>.

Encore une fois, Bouchette demande la même attention à ses arpenteurs dans les instructions qu'il leur fait parvenir. En effet, Ware est tenu d'identifier les « différentes sortes de Bois » et de les noter dans son carnet lors de son expédition de 1825<sup>187</sup>. Ajoutons qu'à une échelle plus locale, le bois d'œuvre est aussi très important

---

<sup>184</sup> *Ibid.*

<sup>185</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 254.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>187</sup> William Ware, *Rapport d'un arpentage et examen, faits en conformité à l'Acte provincial de la 5<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 30.*, Québec, 1825, p. 5.

pour la construction dans la colonie, notamment dans les nouveaux établissements. De façon générale, Bouchette prend soin de préciser lorsqu'un milieu contient des essences d'arbre utiles à cet effet. À Chatham, en plus du bois pour la marine, Bouchette ajoute que « Le bois de construction est en général de la meilleure espèce »<sup>188</sup>. Pour clore, notons que l'essor de l'exploitation forestière stimule l'exploration et la cartographie de certaines régions éloignées, telles que le Saguenay et le Nord de l'Outaouais, où leur rivière respective du même nom deviennent des « autoroutes » pour le transport du bois grâce à la drave<sup>189</sup>. Paradoxalement, dans certains cas cela ralentirait l'aménagement et la mise en culture du territoire selon Cole Harris. Ce dernier explique que des lots concédés dans ces régions dans le but d'en faire des établissements agricoles permanents sont occupés uniquement le temps de couper les essences de bois lucratives sur le réseau commercial impérial<sup>190</sup>.

### 3.5 L'arpenteur général et l'expansion du réseau de communication

Afin de développer de nouveaux espaces de colonisation et d'exploiter les ressources naturelles, il ne suffit pas d'explorer et de cartographier les terres, puis de les diviser et de les concéder à des colons : il faut également implanter de nouvelles infrastructures de communication, telles que des routes, des ponts ainsi qu'aménager les voies navigables. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le Bas-Canada est traversé par d'anciens axes routiers hérités du régime français, lesquels relient les principaux centres urbains. Plusieurs de ces axes sont en place depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et certains passages sont payants pour financer leur entretien. Selon Courville et *al*, ces routes sont surtout

---

<sup>188</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 254.

<sup>189</sup> Voir : Cole Harris, *op. cit.*, p. 265-270 et Gaston Gagnon, *Au royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean : une histoire à part entière, des origines à nos jours*, Québec, Les Éditions GID, 2013, p. 78-84.

<sup>190</sup> Cole Harris, *op. cit.*, p. 270.

utilisées par les voyageurs et les commerçants, qui se plaignent régulièrement de leur mauvais état. Dans les campagnes, c'est plutôt un réseau de chemins et de petites routes qui relient les différentes communautés agricoles. Bien qu'il soit aussi dans un mauvais état à plusieurs endroits, il suffit aux agriculteurs qui l'utilisent principalement lors de la saison estivale. Pendant la période hivernale, les habitants empruntent aussi des « routes d'hiver », avec des carrioles ou des traîneaux, qui ne suivent pas nécessairement les mêmes tracés qu'en été; elles coupent à travers les champs et elles traversent les cours d'eau gelés<sup>191</sup>.

Pour des raisons clairement pratiques, les législateurs accordent une grande importance à ces réseaux de communications<sup>192</sup>. En mai 1796, on adopte un « Acte pour faire réparer et changer les chemins et ponts dans cette Province, et pour d'autres effets ». Entre autres choses, cet acte détermine les modes de gestion et d'entretien des routes et des ponts de la province. C'est le Grand-Voyer, un autre fonctionnaire important quant à l'aménagement du territoire, qui a la responsabilité de diriger les travaux d'ouvertures et d'entretiens des chemins publics dans le district auquel il est rattaché. En outre, on définit les formes que doivent avoir les infrastructures de communication publiques. Par exemple, les « Chemins Royaux » doivent avoir « trente pieds de largeur entre deux fossés de trois pieds de largeur chaque sur la profondeur nécessaire à l'égoutement des eaux »<sup>193</sup>.

En mars 1815, une loi intitulée *Acte pour améliorer les Communications intérieures dans la Province* est aussi adoptée par la chambre élue de la province. Son préambule met bien en lumière l'objectif derrière cette législation :

---

<sup>191</sup> Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *Atlas historique du Québec: Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, Québec, Presses de l'université Laval, 1995, p. 29-30.

<sup>192</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>193</sup> *Acte pour faire, réparer et changer les chemins et ponts dans cette Province, et pour d'autres effets*, 1796, 36 George III, C. 9.

Attendu que l'amélioration des Communications intérieures peut tendre grandement à l'avancement de l'Agriculture et à l'augmentation du Commerce : Nous, les très fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Représentans de la Province du Bas-Canada [...], supplions humblement Votre Majesté qu'il puisse être statué [...], qu'il sera loisible au Gouverneur [...], d'avancer sur quelques uns des argens non appropriés qui sont actuellement ou seront ci-après entre les mains du Receveur Général de cette Province, une Somme n'excédant pas huit mille six cents livres Courant pour être employée à l'amélioration des communications intérieures du Pays [...]<sup>194</sup>.

Les articles qui suivent précisent les différents projets auxquels sera affectée une partie de cette somme dans la province. Parmi ceux-ci, 1200£ sont accordées pour faire ouvrir un chemin entre la paroisse de Rimouski et celle de Trois-Pistoles dans le bas du fleuve, bien à l'est de Québec. Cependant, dans ces législations comme dans les instructions de l'Acte de 1791, on ne fait pas mention d'un rôle officiel qu'aurait l'arpenteur général par rapport à la gestion et la construction des routes. Néanmoins, comme nous le verrons dans les pages suivantes, parce qu'il a une connaissance précise du territoire et qu'il est bien connu, les autorités coloniales et les élus font appel à Bouchette pour obtenir des informations pratiques en vue d'aménager de nouvelles routes et voies navigables.

Dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, le réseau routier connaît effectivement une période d'expansion, notamment vers l'intérieur des terres, ainsi qu'une densification en périphérie des milieux urbains<sup>195</sup>. En 1815, Bouchette écrit que sur l'île de Montréal, « Plusieurs routes qui partent du nord-est au sud-est, presque parallèles entre elles, sont croisées par d'autres à des distances convenables, de manière à former une

---

<sup>194</sup> *Acte pour améliorer les Communications intérieures dans la Province*, 1815, 55 George III, C. 8.

<sup>195</sup> Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *op. cit.*, p. 31.

communication complète et facile dans toutes les directions »<sup>196</sup>. Plusieurs chemins sont aussi améliorés : on les dégage, on les élargit et dans certains cas on refait leur fondation. Encore dans son ouvrage de 1815, Bouchette souligne les grandes améliorations apportées à la route qui relie la ville de Montréal au village de Lachine à l'ouest de l'île, qui était jusqu'alors « mauvaise, tortueuse, et coupée par de grandes masses de rocher, tellement qu'il fallait près d'une journée aux charrettes chargées pour aller d'une place à l'autre »<sup>197</sup>. Cette route a une importance particulière, car le village occupe une position géographique déterminante dans le commerce de la région. Bouchette mentionne effectivement que c'est « le village le plus important de toute l'île » :

[...] il est le centre de tout le commerce entre la haute et la basse province, aussi bien qu'avec le pays du nord-ouest, toutes les marchandises qu'on envoie dans le pays d'amont, y sont apportées de Montréal par les rouliers, et l'on y débarque toutes les importations. Il est composé d'environ 20 maisons habitées, outre un grand nombre de magasins qui appartiennent aux marchands ou au département Indien [pour le commerce des fourrures]. Un bassin sec d'une grande étendue, pour retirer les bateaux, forme une partie précieuse de l'habitation [...]. Depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Novembre, les bateaux de Kingston et des différentes parties du Haut Canada y arrivent et en partent continuellement<sup>198</sup>, ce qui donne toujours à ce village beaucoup d'activité et d'occupation<sup>199</sup>.

C'est pourquoi en 1805, l'assemblée du Bas-Canada adopte un *Acte qui établit un Péage ou Barrière pour l'amélioration et entretien du Chemin entre la cité de*

---

<sup>196</sup> Joseph Bouchette, Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique, Londres, W. Faden, 1815, p. 137.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>198</sup> Pour un ordre de grandeur, Bouchette souligne qu'il faut de 10 à 12 jours pour aller de Lachine à Kingston, alors qu'il en faut 3 ou 4 pour le retour.

<sup>199</sup> *Ibid.*

*Montréal et La Chine, à travers le bois*<sup>200</sup>. En résumé, l'acte autorise la création d'un syndic privé pour assurer la gestion et l'entretien de la route. Comme compensation et pour financer les travaux nécessaires, ses membres prélèvent un péage aux usagers. Le syndic peut donc ériger un certain nombre de « Barrière ou Tourniquet » ainsi qu'une « Maison de Péage »<sup>201</sup>. Un peu moins de dix années plus tard, l'arpenteur général note que « la communication entre ces deux endroits [La Chine et Montréal], est beaucoup plus facile qu'elle ne l'était auparavant [...] »<sup>202</sup>. Selon ses observations, il s'agit désormais d'une « bonne route garnie de barrières [...] presque en droite ligne »<sup>203</sup>.

Sur ses cartes et dans ses descriptions topographiques, Bouchette accorde donc une attention particulière au réseau de communication, qu'il s'agisse de routes, de petits chemins, de voies navigables ou même des ferry (aussi appelés des « bacs ») qui permettent de traverser une rivière<sup>204</sup>. Cela va de soi considérant l'importance de ces infrastructures dans le développement du territoire. Par conséquent, de la même manière qu'il aborde la qualité des sols et les essences de bois, il mentionne pratiquement toujours quelles sont les principales voies d'accès des milieux habités qu'il décrit. Quand il présente la région de Sorel, située sur la rive sud du fleuve entre Trois-Rivières et Montréal, il explique que pour pénétrer l'intérieur des terres, des routes partent de la ville, « dans plusieurs directions, dont les deux principales qui

---

<sup>200</sup> Dans l'article I de l'acte, on affirme que des mesures avaient été prises pour améliorer le chemin entre les deux villes « à de gros frais dont la plus grande partie a été défrayée par une souscription volontaire », mais cela s'est avéré inefficace ou insuffisant. Pour régler le problème, la loi stipule : « [qu'il] sera et pourra être loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur [...], de nommer et appoiner neuf personnes, avec chaque personne qui a contribué ou qui contribuera dix Livres, [...] ou audessus, pour améliorer et réparer le dit Chemin [...] », in *Acte qui établit un Péage ou Barrière pour l'amélioration et entretien du Chemin entre la cité de Montréal et La Chine, à travers le bois*, 1805, 45 George III, C. 11.

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 137.

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> Sur le détail de la carte où le canton de Hull est représenté, à la figure 3.6, on observe justement une ligne de ferry en bas à gauche du segment.

conduisent à Yamaska, et le long du Richelieu, sont les meilleures et les plus importantes »<sup>205</sup>.

Outre les routes qui relient les milieux urbains et celles qui ont une importance cruciale pour le commerce, sur les fronts pionniers, cet enjeu est d'autant plus primordial<sup>206</sup>. Dans les Cantons-de-l'Est, le gouverneur James Henry Craig fait ouvrir en 1809 une route appelée « chemin de Craig », dans l'idée de relier les nouveaux établissements de cette région avec l'ancien réseau routier près de Québec<sup>207</sup>. Le but est également de relier la capitale du Bas-Canada à la ville de Boston aux États-Unis, mais cet objectif ne sera jamais atteint, entre autres en raison du conflit de 1812-1814<sup>208</sup>. Néanmoins, lorsque Bouchette décrit les *Eastern Townships* il fait souvent allusion à cette route et à l'utilité d'y rattacher les nouveaux cantons (il l'a d'ailleurs tracé sur la carte représentée à la figure 3.5)<sup>209</sup>.

De fait, pour les nouveaux espaces de colonisation agricole, il est essentiel de dégager des chemins qui permettent aux colons et aux marchandises de circuler. Sans ce genre d'infrastructures, l'ouverture d'un canton peut être ralentie. Dans son rapport de l'exploration de 1824, Bouchette affirme justement que le développement du canton de Rawdon, un peu moins de 100 kilomètres au nord de l'archipel montréalais, est affecté par le besoin d'une route : « *It is, however, evident that the want of practicable roads, and I may say, that of bridges generally, has greatly retarded the progress of the settlers* »<sup>210</sup>. À ce propos, l'arpenteur général suggère un trajet pour une route qui

---

<sup>205</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.* (1815), p. 226.

<sup>206</sup> Cole Harris, *op. cit.*, p. 277.

<sup>207</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.*, p. 592; Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *op. cit.*, p. 31.

<sup>208</sup> Joseph Bouchette, *op. cit.*, p. 593.

<sup>209</sup> On retrouve divers exemples aux pages 595; p. 591 et 590 de l'ouvrage de 1815.

<sup>210</sup> Joseph Bouchette, *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825, Appendix A p. 6. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 27101.

relierait Rawdon aux autres « *Northern Townships* » de Kildare, Kilkeny et Abercrombie. Grâce à sa fine connaissance du terrain, Bouchette est en mesure de décrire en détail le parcours projeté en spécifiant les distances entre chaque étape, le diamètre de la route ainsi qu'une estimation du coût de construction qui s'élèverait entre 300 £ et 350 £<sup>211</sup>. Rappelons aussi que l'expédition menée par Ware en 1825 vise entre autres à déterminer le trajet d'un chemin qui permettrait de relier les cantons les plus éloignés de la région.

De plus, le réseau de routes et de chemins est entrelacé au réseau de voies navigables, qui sont souvent complémentaires aux voies terrestres<sup>212</sup>. Au sud de Trois-Rivières, dans le canton de Shipton, qui est d'ailleurs le premier établissement à être relié au chemin Craig, Bouchette note que « Ce township est extrêmement bien arrosé par une grande branche du Nicolet et par plusieurs petits ruisseaux qui sortent des hauteurs, et après de grands détours, se déchargent dans le St. François ». Il ajoute que « Le Nicolet est navigable pour les bateaux et les bacs de là au St. Laurent, et avec le St. François il fournit un transport par eau de presque toute les parties du township [...] ». Grâce à ce réseau, « on envoie par cette route à Québec une grande quantité de potasse et de vaidasse qui s'y fabrique. Outre ce moyen d'envoyer au marché l'excédent de ses productions, on a encore la commodité du chemin de Craig, qui le traverse presque par le milieu [...] »<sup>213</sup>.

Dans les années 1820, un comité de la Chambre d'assemblée est créé avec l'aval du gouverneur pour étudier des enjeux liés à la colonisation des terres de la Couronne, tels que la conversion de certaines seigneuries en cantons, l'exploration de régions mal

---

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 83-84.

<sup>212</sup> Serge Courville, Jean-Claude Robert, Normand Séguin, *op. cit.*, p. 35-37.

<sup>213</sup> Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, p. 360-361.

connues et l'ouverture de nouvelles routes<sup>214</sup>. Dans un rapport datant de 1824, on apprend d'emblée que les cartes de Bouchette sont bel et bien utilisées par les administrateurs, qui affirment les consulter pour planifier l'expansion du réseau routier<sup>215</sup>. De surcroît, le comité convoque l'arpenteur général en personne afin de faire appel à son expertise. Il est intéressant de noter au passage que l'un de ses membres n'est nul autre que le bon ami de Bouchette, Andrew Stuart, l'avocat de Québec évoqué au premier chapitre<sup>216</sup>.

Bouchette se présente donc au comité et il est questionné sur l'état de certains cours d'eau, notamment la rivière Madawaska qui prend sa source du lac Témiscouata, à savoir s'ils sont propices ou non à la navigation. De fait, le comité étudie différents scénarios pour faciliter la communication entre le Bas-Canada et le Nouveau-Brunswick. L'arpenteur général leur fournit donc des informations pratiques à propos de la rivière, telles que la distance qu'elle parcourt, le sens du courant, sa largeur, sa profondeur, ainsi que la présence d'obstacles comme des rapides<sup>217</sup>. Les membres du comité réfléchissent aussi à l'idée de construire une route reliant la ville de Québec, à partir de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à Fredericton au Nouveau-Brunswick. À cet effet, on lui demande d'abord si cela réduirait le temps de voyage actuel entre les deux villes. Bouchette répond qu'une route directe entre ces deux points serait assurément avantageuse et qu'elle réduirait sans doute le voyage d'un tiers du temps actuel. Toutefois, grâce à sa connaissance du territoire, il précise que l'état du terrain à ce moment rend un tel projet presque impossible :

---

<sup>214</sup> *Tenth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the Governor in Chief, which relates to the settlement of the Crown Lands : comprising a report on His Excellency's message relating to the offer, from Lieut. Col. Joseph Bouchette, surveyor general of the province, to the government, of the plates of his maps of Canada : with the minutes of evidence taken before the Committee.*, Québec, Neilson & Cowan, 1824, p. 1-4. Source : Canadiana/RCDR, collections numériques, Id. 92949.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

*[...] the Country from the St. Lawrence to the southern boundary of the Province in the direction of a new communication is yet in a state of perfect wilderness, and it would be in vain to attempt the opening of a Road through such an extensive tract of Country but little know, and how much thereof is practicable for settlement being still unknown.<sup>218</sup>*

Une fois de plus, loin de se limiter à la mesure des concessions de terre, Bouchette fournit un savoir pratique pointu, directement exploité par les administrateurs coloniaux. Il va sans dire que l'aire d'action de notre personnage est vaste. Bien que les enjeux sur lesquels intervient Bouchette soient tous liés au territoire, sa fonction d'arpenteur général et la publication de ses grandes œuvres topographiques en font un haut fonctionnaire « omnipotent » qui est régulièrement sollicité par les autorités et qui n'hésite pas à émettre son opinion éduquée.

## Conclusion

Nous avons entamé ce dernier chapitre en soulignant que l'intervention de Joseph Bouchette sur le territoire est plurielle. En effet, d'abord mandaté pour homologuer les propriétés foncières et assurer une pratique de l'arpentage uniforme au Bas-Canada, il joue aussi le rôle d'un explorateur lorsqu'il pénètre et décrit l'arrière-pays afin d'y établir des populations et d'y exploiter des ressources, notamment celles utiles à la marine royale. En tant qu'agent de l'État britannique, il mène aussi plusieurs « tours » de la province pour assurer un suivi du développement des cantons en plus de rassembler une foule d'informations et de statistiques commandées par Londres par le biais du gouverneur ou d'un autre représentant de la Couronne. En somme, sur le terrain, Bouchette est un « agent de développement » de la colonie qui répond aux

---

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 11.

directives de Québec et de Londres. Ce sera d'ailleurs le dernier arpenteur général à jouer un rôle aussi large dans la province, qui est unie au Haut-Canada en 1840. En effet, après cette date, le bureau de l'arpenteur général est éventuellement absorbé par le bureau des terres de la Couronne et la fonction des arpenteurs publics est de plus en plus limitée à la mesure des propriétés foncières, comme c'est le cas au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>219</sup>.

\*\*\*

---

<sup>219</sup> Claude Boudreau et Michel Gaumont, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, p. 4-14.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

En prenant la mesure de l'homme dans son ensemble, on constate que du point de vue britannique, Joseph Bouchette est en quelque sorte l'archétype du bon sujet canadien, toujours fidèle à Sa Majesté. Issu d'une famille qui entretenait déjà certains liens avec l'univers britannique, notamment par le biais de son père et de son oncle, Bouchette dédie effectivement la plus grande part de sa vie au service de la Province et de l'Empire. Il est de surcroît fluent dans la langue de Shakespeare, en plus de prôner à tout vent les vertus de la couronne britannique. On observe ce rapport positif avec les autorités dans ses écrits, lorsqu'il louange le Monarque et la constitution, mais aussi dans sa mise en carte du territoire, alors qu'il reprend les symboles royaux et qu'il trace les domaines terriens de ses amis proches du pouvoir. En outre, on observe une claire influence de l'art topographique anglais dans les illustrations produites par Bouchette et son fils Robert-S.-M. De fait, la vie et la carrière de notre personnage sont fondamentalement le fruit de l'impérialisme britannique, qu'il embrasse sans honte. Au premier abord, c'est une évidence que Bouchette mène ses activités dans l'intérêt de l'Empire; c'est bien de Londres qu'on lui octroie sa commission d'arpenteur général, garante de ses pouvoirs, et dans la colonie, il est soumis à l'autorité du gouverneur, le représentant du Monarque.

Or, comme nous l'avons vu, les autorités britanniques ne se limitent pas à déterminer les responsabilités et les pouvoirs administratifs de l'arpenteur général dans la colonie : elles dictent en grande partie la nature des tâches qu'il doit accomplir. Par le biais des instructions de 1791, envoyées au moment où est créé le Bas-Canada, les autorités déterminent d'abord le mode de division et d'octroi des terres destinées à être

colonisées, soit le canton. Dans la Province, Bouchette et ses subalternes sont tenus d'apposer ce modèle au sol, tel que commandé, et ce, malgré les limites techniques et les embuches naturelles. Cette entreprise de division du sol, qui est en soi de nature légale, doit de surcroît être menée en fonction d'un cadre législatif assez précis, qui a pour principal objectif d'assurer un système de propriété foncière efficace. Cela est notamment fait en soumettant les aspirants arpenteurs à l'évaluation de l'arpenteur général. Bouchette, qui dirige ses subalternes par le biais de ses instructions envoyées de Québec, doit veiller à ce que ce cadre législatif soit respecté afin que les mesures et les plans produits par son bureau, qui servent de références officielles, soient exacts. Sinon, l'inexactitude des mesures entraîne des litiges fonciers et des confusions quant aux limites légales des propriétés qui nuisent directement au développement et à l'exploitation du territoire. Autrement dit, par son rôle de vérificateur et de coordonnateur, Bouchette travaille à ce que le système de division du sol prescrit par les autorités soit conforme et fonctionnel.

Pour les autorités du Bas-Canada, qui dirigent la conduite des travaux de l'arpenteur général à l'échelle coloniale, la division de portions de territoire « vierge » en cantons permet d'organiser et de structurer l'expansion de l'écoumène vers l'intérieur des terres. Ce phénomène est aussi mené dans un contexte d'expansion impériale, commerciale et territoriale, qui s'observe partout dans l'*ANB* et ailleurs sur le globe, notamment en Inde. De plus, alors que la majorité de la population rurale de la province est francophone et catholique, on espère que les colons qui vont s'établir dans ces nouveaux cantons soient protestants et anglophones. On cherchera donc à aussi encourager l'immigration provenant de Grande-Bretagne vers la province, mais ce n'est qu'à partir des années 1820 que cela prend réellement de l'ampleur. Néanmoins, pour que cette entreprise d'ouverture de nouveaux foyers de population soit fructueuse, les autorités doivent avoir une bonne *connaissance* du territoire. Il faut effectivement connaître la qualité des terres avant d'y implanter des colons qui ont pour principale tâche de défricher puis de mettre en culture le sol.

De fait, outre la définition des « aires légales » du territoire en fonction de la commande impériale et des directives coloniales, l'arpenteur général est aussi responsable de constituer un savoir pratique qui répond à la fois aux besoins locaux de la colonie et à ceux plus globaux de l'Empire. D'abord pour l'agriculture, qui rappelons-le est l'activité de base au Bas-Canada, Bouchette décrit bien la qualité des sols en vue de les mettre en culture par des colons. Alors que ces informations sont surtout utiles dans l'optique de faire croître l'écoumène du Bas-Canada, notre personnage indique du même coup quels sont les sols favorables à la culture du chanvre, ce qui relève plutôt du contexte impérial. L'intérêt que porte Bouchette à cette culture vient bien de la volonté des autorités à Londres de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, en dehors des pays de la mer Baltique, pour cette plante dont dépend la marine royale pour fabriquer voiles et cordages. C'est le même principe pour l'exploitation des ressources forestières : pour les besoins de l'Empire, l'arpenteur général doit veiller à ce qu'aucune concession ne soit faite sur des terrains riches en essences de bois utiles à la construction des navires, qui doivent être réservés à l'usage de la Couronne. Alors qu'à l'échelle coloniale, Bouchette relève aussi les essences de bois utiles pour la construction d'infrastructures telles que des ponts et des bâtiments. Bref, dans l'ensemble, ce savoir pratique que Bouchette rassemble dans ses livres et ses rapports est constitué afin de fournir une meilleure connaissance des ressources naturelles de la province en vue de faire croître leur exploitation, tant pour les besoins du Bas-Canada que ceux de l'Empire.

Enfin, pour étendre l'aire colonisée de la province, ce qui du même coup étend l'aire que l'on peut exploiter, il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles routes afin de relier les cantons entre eux puis à l'ancien réseau de routes hérité du régime français. Bien qu'en théorie ce travail relève de la responsabilité du Grand-Voyer, l'arpenteur général Bouchette, grâce à sa connaissance du territoire, fournit là aussi un savoir pratique destiné aux autorités. Il est même convoqué devant des comités de la Chambre

d'assemblée pour donner son avis sur tel ou tel projets de routes ou encore pour informer sur les caractéristiques d'une rivière importante.

En somme, nous avons insisté sur ce point à plusieurs reprises, le rôle de Joseph Bouchette dans le processus d'appropriation et d'exploitation du territoire bas canadien par les autorités britanniques est pluriel. Grâce à ses descriptions et ses cartes topographiques, il fait connaître le territoire non occupé – ses caractéristiques et ses ressources –, ce qui permet de mieux diriger l'expansion de la colonisation. Il est ensuite un agent clef dans le processus de division et d'octroi de ces terres. Après avoir subdivisé ces « nouveaux » territoires en cantons, une fois qu'ils peuvent recevoir des populations, Bouchette assure enfin un suivi périodique de leur développement, ce qui est directement fait à la demande du gouverneur. En produisant de nouvelles descriptions et cartes topographiques qui sont actualisées grâce aux informations recueillies dans le cadre de sa fonction, Bouchette illustre l'état général de développement de la province, notamment dans les Cantons-de-l'Est et le long de la rivière des Outaouais, les deux principaux secteurs nouvellement ouverts à la colonisation à l'époque.

Après son oncle Holland, Joseph Bouchette est le dernier arpenteur général à mener un rôle aussi large par rapport à l'aménagement du territoire. Alors que Bouchette participe à la définition des frontières intérieures et extérieures, qu'il collecte des informations sur les ressources naturelles, qu'il fait un suivi du développement des cantons et qu'il trace le trajet de certaines routes, ses successeurs, en tant que responsables de l'arpentage, sont de plus en plus limités à la mesure des propriétés foncières. En effet, les chercheurs Claude Boudreau et Michel Gaumond affirment que le poste d'arpenteur général est officiellement aboli par une loi de 1845, après quoi l'administrateur en charge de l'arpentage porte le titre de « Surintendant des arpentages pour la Province ». C'est d'ailleurs Robert-S.-M., le fils de Bouchette, qui occupe ce

poste jusqu'en 1878<sup>1</sup>. Par l'importance de sa fonction et l'ampleur de sa production écrite et cartographique, notre personnage est en soi un objet d'étude particulièrement riche, qui peut encore procurer un savoir historique pertinent.

Au premier abord, l'étude de la vaste production de Bouchette permet de reconstituer une image précise de l'état du territoire occupé au Canada dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Or, comme notre enquête l'a démontré, au-delà de leur valeur descriptive, les travaux de Bouchette permettent de mettre en lumière le fonctionnement de l'État colonial par rapport à l'aménagement et l'administration de son territoire, ainsi que le processus par lequel les dirigeants britanniques s'approprient et exploitent l'une de leurs provinces impériales.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Claude Boudreau et Michel Gaumond, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, p. 10.

## CARTO-BIBLIOGRAPHIE

### 1. BAnQ – Collection patrimoniale de cartes géographiques

BOUCHETTE, Joseph, *To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the districts of Quebec, Three Rivers, St. Francis and Gaspé, Lower Canada exhibiting the new civil division of the districts into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature*, Londres, James Wyld, 1831.

Idem., *To his most Excellent Majesty, King William IV. This topographical map of the district of Montreal, Lower Canada, exhibiting the new civil division of the district into counties pursuant to a recent Act of the provincial legislature; also a large section of Upper Canada, traversed by the Rideau Canal, is with his Majesty's gracious and special permission most humbly & gratefully dedicated by his Majesty's most devoted & loyal canadian subject*, Londres, James Wyld, 1831.

Idem., *Plan of a lot of ground appropriate for National school in the town of Montreal*, Québec, 1826.

Idem., *Lot to be granted to Louis Lasisserai at Three Rivers*, Québec, 1824.

Idem., *Plan of a lot of ground situated lying in the Upper Town of the city of Quebec, appropriated for the scotish Church*, Québec, 1822.

Idem., *Plan of the several townships on and in the vicinity of the Craig's and Dudswell roads shewing the lands granted, and those remaining ungranted in each township [...]*, Québec, 1822.

Idem., *Topographical map of the province of Lower Canada, shewing its division into districts, counties, seigniories and townships, with all the land reserved both for the crown and the clergy, etc. [...]*, gravée par J. Walker and Son, Londres, William Faden, 1815.

Idem, *Map of the Provinces of Upper & Lower Canada with the adjacent parts of the United States of America &c.*, gravée par J. Walker and Son, Londres, William Faden, 1815.

## 2. MapScholar (University of Virginia)

BOWEN, Emanuel, *A New Map of North America*, Londres, 1786.

Idem., *An accurate Map of North America Describing and distinguishing the British, Spanish and French Dominions on this Great Continent According to the Definitive Treaty Concluded at Paris 10th February 1763*, Londres, 1764.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Sources

### 1.1 Actes & ordonnances provinciaux :

*Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir de plus amples réglemens concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres, 1832, 2 Guillaume IV, C. 21.*

*Acte Concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, et pour rappeler une Ordonnance y mentionnée, 1824, 4 George IV, C. 20.*

*Acte pour rendre plus certaines les lignes et bornes des terres, et pour établir et planter dans différentes parties de cette Province des pierres sur lesquelles sera tirée et marquée une ligne méridienne, 1817, 57 George III, C. 26.*

*Acte pour accorder une certaine somme d'argent à Joseph Bouchette, Ecuier, pour l'aider à publier des Cartes Géographiques et Topographiques des Provinces du Bas et Haut Canada, 1815, 55 George III, C. 19.*

*Acte pour améliorer les Communications intérieures dans la Province, 1815, 55 George III, C. 8.*

*Acte qui établit un Péage ou Barrière pour l'amélioration et entretien du Chemin entre la cité de Montréal et La Chine, à travers le bois, 1805, 45 George III, C. 11.*

*Acte pour mieux régler les Poids et Mesures de cette Province, 1799, 30 George III, C. 7.*

*Acte pour faire, réparer et changer les chemins et ponts dans cette Province, et pour d'autres effets, 1796, 36 George III, C. 9.*

*Ordonnance Concernant les Arpenteurs, et la mesure des Terres, 1785, 25 George III, C. 3.*

## 1.2 Rapports et journaux de la Chambre d'assemblée – Canadiana, par RCDR :

Appendice T.T.T., XXXIII<sup>e</sup> volume des journaux de la chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1824.

Appendice E, XXII<sup>e</sup> volume des journaux de la chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1813.

*Exposition de l'affaire du Lieut. Col. Bouchette, Arpenteur-Général, devant la Chambre d'Assemblée, du Bas-Canada, Québec, T. Cary & Co, 1826.*

*Eighth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the governor in chief which relates to the settlement of the crown lands : with the minutes of evidence taken before the Committee., Québec, Neilson & Cowan, 1824.*

*Pétition des fils et petits fils de feu Joseph Bouchette de son vivant Arpenteur Général du Bas-Canada à Son Excellence le Lieut.-Gouverneur et aux deux autres branches de la législature de la Province de Québec, 1843, 7 p.*

*Tenth report of the Committee of the House of Assembly, on that part of the speech of His Excellency the Governor in Chief, which relates to the settlement of the Crown Lands : comprising a report on His Excellency's message relating to the offer, from Lieut. Col. Joseph Bouchette, surveyor general of the province, to the government, of the plates of his maps of Canada : with the minutes of evidence taken before the Committee., Québec, Neilson & Cowan, 1824.*

WARE, William, *Rapport d'un arpentage et examen, faits en conformité à l'Acte provincial de la 5<sup>e</sup> Geo. IV. Chap. 30.*, Québec, 1825.

## 1.3 Autres sources imprimées :

BELCHER, Jonathan, L'avis du juge en chef de la Nouvelle-Écosse concernant la déportation des Acadiens, Halifax, 1755, présenté par l'Honorable Michel Bastarache, C.C. *in Ottawa Law Review*, vol. 42, 2010, p. 253-254.

BOUCHETTE, Errol, DECELLES, Alfred D., *Mémoires de Robert-S.-M. Bouchette : 1805-1840*, Montréal, La Cie de publication de la Revue canadienne, 1903, 129 p.

- BOUCHETTE, Joseph, *The British Dominions in North America, 2 Vol. : Or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton*, Londres, Henry Colburn & Richard Bentley, 1831, 794 p.
- Idem., *General report of an official tour through the new settlements of the province of Lower-Canada : performed in the summer of 1824, in obedience to the commands and instructions of His Excellency George, Earl of Dalhousie, G.C.B., captain general and governor in chief of British North-America, &c. &c.*, Québec, Thomas Cary & Co., 1825, 90 p.
- Idem., *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, Londres, W. Faden, 1815, 664 p.
- Idem., *Description topographique de la province du Bas Canada, avec des remarques sur le Haut Canada, et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique*, présenté par John E. Hare, Montréal, Éditions Élisée, 1978 [1815], 664 p.
- CHAMPLAIN, Samuel de., *À la rencontre des Algonquins et des Hurons 1612-1619*, présenté par Éric Thierry, Québec, Septentrion, 2009, 234 p.
- COCKBURN, Francis, *Emigration : return to an address of the Honourable the House of Commons, dated 4th March 1828, for copy of the report laid before the Colonial Department by Lieut. Colonel Cockburn, on the subject of emigration, together with the instructions received from that department on 26 January, 1827.*, Londres, 1828.
- DOUGHTY, Arthur G., SHORTT, Adam, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791*, Ottawa, Thomas Mulvey, 1921, 2 vol., 1064 p.
- DOUGHTY, Arthur G., MCARTHUR, Duncan A., *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada : 1791-1818*, Ottawa, L. Taché, 1915, 582 p.
- GUILLAUMIN, Jean-Yves, *Les arpenteurs romains. vol. 1, Hygin le gromatique, Frontin*, texte établi et trad. par Jean-Yves Guillaumin, Paris, Belles Lettres, 2005, 263 p.
- GUIOT, M., *L'arpenteur forestier ou, Méthode nouvelle de mesurer, calculer & construire toutes sortes de figures, suivant les principes géométriques & trigonométriques, avec un traité d'arpentage appliqué à la réformation des*

*forêts, très utile tant aux arpenteurs & géographes, qu'aux marchands & propriétaires des bois*, Paris, Saillant & Nyon, 1770.

*Prince Edward Island Gazette*, vol. 1, N° 20, 2 Janvier 1818.

ROBERTSON, Alexander, *Origin and character of the claim of the late Colonel Bouchette*, Montréal, 1872, 22 p.

#### 1.4 Sources manuscrites – BAnQ, Fonds Ministère des Terres et Forêts :

BOUCHETTE, Joseph, *Instructions adressées à Joseph Bureau, arpenteur provincial, par Joseph Bouchette, arpenteur général, pour établir les bornes des terrains de la Couronne et du couvent des Ursulines des Trois-Rivières*, Québec, 30 avril 1833.

HAMEL, Joseph, *Plan of a part of seigniory of Cap-de-la-Magdeleine heretofore belonging to the late Order of Jesuites in Canada situate in the district of Three Rivers as surveyed in the months of May and June [...] instructions from Joseph Bouchette*, Québec, 26 April 1830.

## 2. Références du gouvernement du Québec

*Commission de toponymie du Québec*. Lien : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca> (consulté le 15 avril 2019).

*Mesure de la longueur et de la superficie au Québec du Régime français à aujourd'hui*, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Québec, 13 p.

*Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (conçu et réalisé par la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales du ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec ses partenaires).

Lien : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca> (consulté le 15 avril 2019).

### 3. Études

#### 3.1 Ouvrages de référence :

ALLAIRE, Gratien, « Chaboillez, Charles-Jean-Baptiste », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

ALFRED, « Colonel Joseph Bouchette – First Surveyor Of York (Toronto) Harbour – Surveyor General of Lower Canada 1774-1841 », *CCHA Report*, vol. 12, 1944-45, p. 43-53.

BERNATCHEZ, Ginette, « Stuart, Andrew », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003.

BOUDREAU, Claude, COURVILLE, Serge, SÉGUIN, Normand, *Atlas historique du Québec. Le territoire*, Québec, Presses de l'université Laval, 1997, 114 p.

BOUDREAU, Claude, LÉPINE, Pierre, « Bouchette, Joseph », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 1988.

BUCKNER, Phillip A., « Le ministère des Colonies et l'Amérique du Nord britannique », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. VIII, Québec, Presses de l'Université Laval, 1985.

CARMAN, Caroll V., « Société littéraire et historique de Québec, La », Institut Historica-Dominion, in *L'encyclopédie canadienne*.

Lien : <http://www.thecanadianencyclopedia.com> (consulté en août 2020).

COOKE, E., MARTHA, W., WILSON, Bruce G., « Peachey, James », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval/University of Toronto, 2003.

COURVILLE, Serge, SÉGUIN, Normand, *Atlas historique du Québec. La Paroisse*, Québec, Presses de l'université Laval, 2001, 312 p.

COURVILLE, Serge, ROBERT, Jean-Claude, SÉGUIN, Normand, *Atlas historique du Québec: Le pays laurentien au XIX<sup>e</sup> siècle : les morphologies de base*, Québec, Presses de l'université Laval, 1995, 171 p.

DESBIENS, Albert, *Les États-Unis d'Amérique : synthèse historique*, Québec, Septentrion, 2004, 306 p.

*Dictionnaire de l'Académie française*, 9<sup>e</sup> édition.

Lien : <https://www.dictionnaire-academie.fr/> (consulté en septembre 2020).

DOUGLAS, W. A. B., « Bouchette, Jean-Baptiste », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

FABRE, Edouard, « Joseph Bouchette », *Mémoires de la Société Royales du Canada*, vol. 34, 1940, p. 135-146.

KAREL, David, NOPPEN, Luc, PARADIS, Magella, « Baillairgé, François », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003.

LACOURSIÈRE, Jacques, PROVENCHER, Jean et VAUGEOIS, Denis, *Canada-Québec 1534-2015*, Québec, Septentrion, 2015 [1968], 615 p.

PARIZEAU, Gérard, *La Société canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle : essai sur le milieu*, Montréal, Fides, 1975, 550 p.

REY, Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2016, 2808 p.

SCOTT-GILES, Wilfred C., *The romance of Heraldry*, Londres, J.M. Dent & Sons, 1929, 234 p.

TAYLOR, Francis, « Lieutenant-Colonel Joseph Bouchette », *The portraits of British Americans*, Montréal, W. Notman, vol. 1, 1865, p. 117-132.

TESSIER, Ives, « Bouchette, Robert-Shore-Milnes », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003.

THORPE, F. J., « Holland, Samuel Johannes », in *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003.

### 3.2 Ouvrages spécialisés :

AUSLANDER, Leora, *Des révolutions culturelles : La politique du quotidien en Grande-Bretagne, en Amérique et en France XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, trad. de Camille Hamidi, Toulouse, Presse Universitaires du Mirail, 2010 [2009], 298 p.

- BAYLY, Christopher A., *Imperial Meridian: The British Empire and the World, 1780-1830*, London/New York, Routledge, 1989, 295 p.
- BERGER, Thomas R., *Liberté fragile*, Montréal, Éditions Hurtubise, 1985, 314 p.
- BERNIER, Gérald, SALÉE, Daniel, *Entre l'ordre et la liberté : Colonialisme, pouvoir et transition vers le capitalisme dans le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Boréal, 1995 [1992], 265 p.
- BOUDREAU, Claude, GAUMOND, Michel, *Le Québec sous l'œil de l'arpenteur-géomètre depuis Champlain*, Québec, Les publications du Québec, 2007, 140 p.
- BOUDREAU, Claude, *La cartographie au Québec : 1760-1840*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1994, 270 p.
- BURBANK, Jane, COOPER, Frederick, *Empires in world history : power and the politics of difference*, Princeton, Princeton University Press, 2010, 511 p.
- COATES, Colin M., *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Québec, Septentrion, 2003, 255 p.
- COLLEY, Linda, *Britons : Forging the Nation 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, 429 p.
- COURVILLE, Serge, *Le Québec, genèses et mutations du territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, 509 p.
- Idem., *Introduction à la géographie historique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, 225 p.
- CHRISTIE, Nancy (dir.), *Transatlantic Subjects : Ideas, Institutions, and Social Experience in Post-Revolutionary British North America*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2008, 496 p.
- DESSUREAULT, Christian, *Le monde rural québécois aux VXIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : Cultures, hiérarchies, pouvoirs*, Montréal, Fides, 2018, 432 p.
- DICKASON, Olive Patricia, *Les premières nations du Canada : depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, trad. de l'anglais par Jude Des Chênes, Québec, Septentrion, 1996, 511 p.

- EDELSON, Max S., *The New Map of Empire: How Britain imagined America before Independence*, Cambridge, Harvard University Press, 2017, 464 p.
- EDNEY, Matthew, H., *Mapping the Empire. The Geographical Construction of British India, 1765-1843*, Chicago/London, University of Chicago Press, 1997, 458 p.
- FONCK, Bertrand (dir.), Laurent Veyssière (dir.), *La chute de la Nouvelle-France : de l'affaire Jumonville au traité de Paris*, Québec, Septentrion, 2015, 587 p.
- GAGNON, Gaston, *Au royaume du Saguenay et du Lac-Saint-Jean : une histoire à part entière, des origines à nos jours*, Québec, Les Éditions GID, 2013, 494 p.
- GREER, Allan, *Property and Dispossession : Natives, Empires and Land in Early Modern North America*, New York, Cambridge University Press, 2018, 450 p.
- HACKETT FISCHER, David, *Le rêve de Champlain*, trad. de l'anglais par Daniel Poliquin, Montréal, Boréal, 2012 [2008], 998 p.
- HARRIS, Cole, *Le pays revêche : Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération*, Québec, Presses de l'université Laval, 2012, 459 p.
- JACOB, Christian, *L'empire des cartes*, Paris, Albain Michel, 1992, 537 p.
- KAREL, David, *Peintures et société au Québec*, Québec, Presses de l'université Laval, 2005, 154 p.
- LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec 1760-1896*, vol. 1, Montréal, Fides, 2014 [2000], 572 p.
- LAVOIE, Michel, *C'est ma seigneurie que je réclame : La lutte des Hurons de Lorette pour la seigneurie de Sillery, 1650-1900*, Montréal, Éditions Boréal, 2010, 568 p.
- LITALIEN, Raymonde, VAUGEOIS, Denis, *La mesure d'un continent : explorations et frontières de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Montréal, Éditions Bibliothèque québécoise, 2016 [2007], 284 p.
- LLOYD, T. O., *The British Empire : 1558-1995*, Midsomer Norton, Oxford University Press, 1996 [1984], 455 p.
- LAWSON, Philip, *The Imperial Challenge : Quebec and Britain in the Age of the American Revolution*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989, 192 p.

- MORGAN, Cecilia, *Building better Britains ? : Settler Societies in the British World, 1783-1920*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 202 p.
- PÂQUET, Martin, *Tracer les marges de la Cité : Étrangers, Immigrant et État au Québec 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, p.
- PAQUET, Gilles, WALLOT, Jean-Pierre, *Un Québec moderne 1760-1840 : essai d'histoire économique et sociale*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2007, 735 p.
- PARENT, Alain, *Entre Empire et Nation : Les représentations de la ville de Québec et de ses environs, 1760-1833*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 272 p.
- REID, Denis, *A Concise History of Canadian Painting*, Toronto, Oxford University Press, 1988 [1973], 528 p.
- SINGARAVÉLOU, Pierre (dir.), *L'Empire des géographes : Géographie, exploration et colonisation XIXe-XXe siècle*, Paris, Belin, 2008, 287 p.
- THOMSON, Don W., *Men and Meridians: The History of Surveying and Mapping in Canada*, vol. 1, Ottawa, Queen's Printer, 1966, 300 p.
- THROWER, Norman J. W., *Maps & Civilization : Cartography in Culture and Society*, Chicago and London, University of Chicago Press, 2007 [1972], 352 p.
- TURNER, Anthony, *Early Scientific Instruments : Europe, 1400-1800*, Londres, Sotheby's, 1987, 320 p.

### 3.3 Articles de périodiques :

- BOYDEN, Peter B., « Domesday 1028-1986 : The Making of Domesday Book », *History today*, vol. 36, 1986, p. 21-25.
- CHARRON, Isabelle, « L'acquisition des connaissances géographiques par les Britanniques au cours de la guerre de sept ans », *Revue Cap aux Diamants*, n° 132, 2018, p. 33-34.

- COATES, Colin M., « Like 'The Thames towards Putney' : The Appropriation of Landscape in Lower Canada », *The Canadian Historical Review*, vol. 74, N° 3, 1993, p. 317-343.
- COLANTONIO, Laurent, « L'Irlande, les Irlandais et l'Empire britannique à l'époque de l'union (1801-1921) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N° 14, 2011, p. 198-227.
- COURVILLE, Serge, ROBERT, Jean-Claude, SÉGUIN, Normand, « Le Saint-Laurent, artère de vie : réseau routier et métiers de la navigation au XIXe siècle », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 34, N° 92, 1990, p. 181-196.
- DAVEY, James, « Serving the Sate : Empire, Expertise and the British Hemp Crisis of 1800-01 », *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 46, N° 4, p. 651-675.
- FERLEY, Paul, « The Urban Maps and Plans of Joseph Bouchette, Surveyor General of Lower Canada 1804 to 1841 », *Urban History Review*, vol. 27, N° 2, 1999, p. 3-24.
- GREENWOOD, Murray F., « L'insurrection appréhendée et l'administration de la justice au Canada : le point de vue d'un historien », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, N° 1, 1980, p. 57-93.
- LESTER, Alan, « Imperial Circuits and Networks : Geographies of the British Empire », *History Compass*, Vol. 4, No 1, 2005, p. 124-141.
- MANCKE, Elizabeth, « Another British America : A Canadian Model for the Early Modern British Empire », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, vol. 25, N° 1, 1997, p. 1-36.
- MERCKLÉ, Pierre, « La « découverte » des réseaux sociaux. À propos de John A. Barnes et d'une expérience de traduction collaborative ouverte en sciences sociales », *Réseaux*, vol. 182, N° 6, 2013, p. 187-208.
- MORRISEY, Francis G., « La situation juridique de l'Église catholique au Bas-Canada de 1791 à 1840 », *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, vol. 39, 1972, p. 65-89.
- PALOMINO, Jean-François, « Pratiques cartographiques en Nouvelle-France: la prise en charge de l'État dans la description de son espace colonial à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Lumen*, vol. 31, 2012, p. 31-39.

ROGERS, Pat, « Dividing Lines : Surveyors and the Crossing of the Colonies »,  
*Lumen*, vol. 31, 2012, p. 41-64.

